



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MEDECINE

Présentée et soutenue publiquement

Dans le cadre du troisième cycle de médecine générale

Par

Sylvain SALZGEBER

Le 18 mai 2006

BIOGRAPHIE D'ETIENNE PARISET

MEDECIN DES ALIENES ET MEDECIN DES EPIDEMIES AU XIXe SIECLE

Examineurs de la thèse :

M. J. FLOQUET	Professeur		Président
M. A. LARCAN	Professeur	}	
M. P. CANTON	Professeur	}	Juges
M. M. LAXENAIRE	Professeur	}	

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY 1

FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

Président de l'Université : Professeur Jean-Pierre FINANCE

Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Patrick NETTER

Vice-Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Henry COUDANE

Assesseurs

du 1^{er} Cycle :

du 2^{ème} Cycle :

du 3^{ème} Cycle :

de la Vie Facultaire :

Mme le Docteur Chantal KOHLER

Mr le Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

Mr le Professeur Hervé VESPIGNANI

Mr le Professeur Bruno LEHEUP

DOYENS HONORAIRES

Professeur Adrien DUPREZ – Professeur Jean-Bernard DUREUX

Professeur Jacques ROLAND

PROFESSEURS HONORAIRES

Louis PIERQUIN – Etienne LEGAIT – Jean LOCHARD – René HERBEUVAL – Gabriel FAIVRE – Jean-Marie FOLIGUET

Guy RAUBER – Paul SADOUL – Raoul SENAULT – Marcel RIBON

Jacques LACOSTE – Jean BEUREY – Jean SOMMELET – Pierre HARTEMANN – Emile de LAVERGNE

Augusta TREHEUX – Michel MANCIAUX – Paul GUILLEMIN – Pierre PAYSANT

Jean-Claude BURDIN – Claude CHARDOT – Jean-Bernard DUREUX – Jean DUHEILLE – Jean-Pierre GRILLIAT

Pierre LAMY – Jean-Marie GILGENKRANTZ – Simone GILGENKRANTZ

Pierre ALEXANDRE – Robert FRISCH – Michel PIERSON – Jacques ROBERT

Gérard DEBRY – Pierre TRIDON – Michel WAYOFF – François CHERRIER – Oliéro GUERCI

Gilbert PERCEBOIS – Claude PERRIN – Jean PREVOT – Jean FLOQUET

Alain GAUCHER – Michel LAXENAIRE – Michel BOULANGE – Michel DUC – Claude HURIET – Pierre LANDES

Alain LARCAN – Gérard VAILLANT – Daniel ANTHOINE – Pierre GAUCHER – René-Jean ROYER

Hubert UFFHOLTZ – Jacques LECLERE – Francine NABET – Jacques BORRELLY

Michel RENARD – Jean-Pierre DESCHAMPS – Pierre NABET – Marie-Claire LAXENAIRE – Adrien DUPREZ – Paul VERT

Philippe CANTON – Bernard LEGRAS – Pierre MATHIEU – Jean-Marie POLU – Antoine RASPILLER – Gilbert THIBAUT

Michel WEBER – Gérard FIEVE – Daniel SCHMITT – Colette VIDAILHET – Alain BERTRAND – Jean-Pierre NICOLAS –

Francis PENIN – Michel STRICKER – Daniel BURNEL – Michel VIDAILHET – Francis PENIN

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

(Disciplines du Conseil National des Universités)

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (*Anatomie*)

Professeur Jacques ROLAND – Professeur Gilles GROSDIDIER

Professeur Pierre LASCOMBES – Professeur Marc BRAUN

2^{ème} sous-section : (*Cytologie et histologie*)

Professeur Bernard FOLIGUET

3^{ème} sous-section : (*Anatomie et cytologie pathologiques*)

Professeur François PLENAT – Professeur Jean-Michel VIGNAUD

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (*Biophysique et médecine nucléaire*)

Professeur Gilles KARCHER – Professeur Pierre-Yves MARIE – Professeur Pierre OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Radiologie et imagerie médicale*)

Professeur Luc PICARD – Professeur Denis REGENT – Professeur Michel CLAUDON

Professeur Serge BRACARD – Professeur Alain BLUM – Professeur Jacques FELBLINGER

Professeur René ANXIONNAT

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (Biochimie et biologie moléculaire)

Professeur Jean-Louis GUÉANT – Professeur Jean-Luc OLIVIER

2^{ème} sous-section : (Physiologie)

Professeur Jean-Pierre CRANCE – Professeur Jean-Pierre MALLIE

Professeur François MARCHAL – Professeur Philippe HAOUZI

3^{ème} sous-section : (Biologie cellulaire)

Professeur Claude BURLET

4^{ème} sous-section : (Nutrition)

Professeur Olivier ZIEGLER

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière)

Professeur Alain LOZNIIEWSKI

2^{ème} sous-section : (Parasitologie et mycologie)

Professeur Bernard FORTIER

3^{ème} sous-section : (Maladies infectieuses ; maladies tropicales)

Professeur Thierry MAY – Professeur Christian RABAUD

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (Épidémiologie, économie de la santé et prévention)

Professeur Philippe HARTEMANN – Professeur Serge BRIANÇON

Professeur Francis GUILLEMIN – Professeur Denis ZMIROU-NAVIER

2^{ème} sous-section : (Médecine et santé au travail)

Professeur Guy PETIET – Professeur Christophe PARIS

3^{ème} sous-section : (Médecine légale et droit de la santé)

Professeur Henry COUDANE

4^{ème} sous-section : (Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication)

Professeur François KOHLER – Professeur Éliane ALBUISSON

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (Hématologie ; transfusion)

Professeur Christian JANOT – Professeur Thomas LECOMPTE – Professeur Pierre BORDIGONI

Professeur Pierre LEDERLIN – Professeur Jean-François STOLTZ

2^{ème} sous-section : (Cancérologie ; radiothérapie)

Professeur François GUILLEMIN – Professeur Thierry CONROY

Professeur Pierre BEY – Professeur Didier PEIFFERT

3^{ème} sous-section : (Immunologie)

Professeur Gilbert FAURE – Professeur Marie-Christine BENE

4^{ème} sous-section : (Génétique)

Professeur Philippe JONVEAUX – Professeur Bruno LEHEUP

48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE, PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE

1^{ère} sous-section : (Anesthésiologie et réanimation chirurgicale)

Professeur Claude MEISTELMAN – Professeur Dan LONGROIS - Professeur Hervé BOUAZIZ

Professeur Paul-Michel MERTES

2^{ème} sous-section : (Réanimation médicale)

Professeur Henri LAMBERT – Professeur Alain GERARD

Professeur Pierre-Edouard BOLLAERT – Professeur Bruno LÉVY

3^{ème} sous-section : (Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique)

Professeur Patrick NETTER – Professeur Pierre GILLET

4^{ème} sous-section : (Thérapeutique)

Professeur François PAILLE – Professeur Gérard GAY – Professeur Faiez ZANNAD

49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP et RÉÉDUCATION

1^{ère} sous-section : (Neurologie)

Professeur Gérard BARROCHE – Professeur Hervé VESPIGNANI

Professeur Xavier DUCROCQ

2^{ème} sous-section : (Neurochirurgie)

Professeur Jean-Claude MARCHAL – Professeur Jean AUQUE

Professeur Thierry CIVIT

3^{ème} sous-section : (Psychiatrie d'adultes)

Professeur Jean-Pierre KAHN

4^{ème} sous-section : (Pédopsychiatrie)

Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Professeur Jean-Marie ANDRE

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE et CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (Rhumatologie)

Professeur Jacques POUREL – Professeur Isabelle VALCKENAERE – Professeur Damien LOEUILLE

2^{ème} sous-section : (Chirurgie orthopédique et traumatologique)

Professeur Jean-Pierre DELAGOUTTE – Professeur Daniel MOLE

Professeur Didier MAINARD – Professeur François SIRVEAUX

3^{ème} sous-section : (Dermato-vénérologie)

Professeur Jean-Luc SCHMUTZ – Professeur Annick BARBAUD

4^{ème} sous-section : (Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique)

Professeur François DAP

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIORESPIRATOIRE et VASCULAIRE

1^{ère} sous-section : (Pneumologie)

Professeur Yves MARTINET - Professeur Jean-François CHABOT

2^{ème} sous-section : (Cardiologie)

Professeur Etienne ALIOT – Professeur Yves JUILLIERE – Professeur Nicolas SADOUL –

Professeur Christian de CHILLOU

3^{ème} sous-section : (Chirurgie thoracique et cardiovasculaire)

Professeur Jean-Pierre VILLEMOT

Professeur Jean-Pierre CARTEAUX – Professeur Loïc MACE

4^{ème} sous-section : (Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire)

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF et URINAIRE

1^{ère} sous-section : (Gastroentérologie ; hépatologie)

Professeur Marc-André BIGARD

Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

2^{ème} sous-section : (Chirurgie digestive)

3^{ème} sous-section : (Néphrologie)

Professeur Michèle KESSLER – Professeur Dominique HESTIN (Mme) – Professeur Luc FRIMAT

4^{ème} sous-section : (Urologie)

Professeur Philippe MANGIN – Professeur Jacques HUBERT – Professeur Luc CORMIER

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE et CHIRURGIE GÉNÉRALE

1^{ère} sous-section : (Médecine interne)

Professeur Denise MONERET-VAUTRIN – Professeur Denis WAHL

Professeur Jean-Dominique DE KORWIN – Professeur Pierre KAMINSKY

Professeur Athanase BENETOS - Professeur Gisèle KANNY – Professeur Abdelouahab BELLOU

2^{ème} sous-section : (Chirurgie générale)

Professeur Patrick BOISSEL – Professeur Laurent BRESLER

Professeur Laurent BRUNAUD

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

1^{ère} sous-section : (Pédiatrie)

Professeur Danièle SOMMELET – Professeur Pierre MONIN
Professeur Jean-Michel HASCOET – Professeur Pascal CHASTAGNER – Professeur François FEILLET

2^{ème} sous-section : (Chirurgie infantile)

Professeur Michel SCHMITT – Professeur Gilles DAUTEL – Professeur Pierre JOURNEAU

3^{ème} sous-section : (Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale)

Professeur Michel SCHWEITZER – Professeur Jean-Louis BOUTROY
Professeur Philippe JUDLIN – Professeur Patricia BARBARINO – Professeur Bruno DEVAL

4^{ème} sous-section : (Endocrinologie et maladies métaboliques)

Professeur Georges WERYHA – Professeur Marc KLEIN – Professeur Bruno GUERCI

5^{ème} sous-section : (Biologie et médecine du développement et de la reproduction)

Professeur Hubert GERARD

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-rhino-laryngologie)

Professeur Claude SIMON – Professeur Roger JANKOWSKI

2^{ème} sous-section : (Ophtalmologie)

Professeur Jean-Luc GEORGE – Professeur Jean-Paul BERROD – Professeur Karine ANGIOI-DUPREZ

3^{ème} sous-section : (Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Professeur Jean-François CHASSAGNE

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Professeur Sandrine BOSCHI-MULLER

Professeur Franck DALIGAULT

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Docteur Bruno GRIGNON

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Docteur Edouard BARRAT

Docteur Françoise TOUATI – Docteur Chantal KOHLER

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Docteur Béatrice MARIE

Docteur Laurent ANTUNES

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Docteur Marie-Hélène LAURENS – Docteur Jean-Claude MAYER

Docteur Pierre THOUVENOT – Docteur Jean-Marie ESCANYE – Docteur Amar NAOUN

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (Biochimie et biologie moléculaire)

Docteur Jean STRACZEK – Docteur Sophie FREMONT

Docteur Isabelle GASTIN – Docteur Bernard NAMOUR – Docteur Marc MERTEN

2^{ème} sous-section : (Physiologie)

Docteur Gérard ETHEVENOT – Docteur Nicole LEMAU de TALANCE – Docteur Christian BEYAERT

Docteur Bruno CHENUÉL

4^{ème} sous-section : (Nutrition)

Docteur Didier QUILLIOT

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (Bactériologie – Virologie ; hygiène hospitalière)

Docteur Francine MORY – Docteur Christine LION

Docteur Michèle DAILLOUX – Docteur Véronique VENARD

2^{ème} sous-section : (Parasitologie et mycologie)

Docteur Marie-France BIAVA – Docteur Nelly CONTET-AUDONNEAU

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (Epidémiologie, économie de la santé et prévention)

Docteur François ALLA

4^{ème} sous-section : (Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication)

Docteur Pierre GILLOIS

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (Hématologie ; transfusion)

Docteur François SCHOONEMAN

3^{ème} sous-section : (Immunologie)

Docteur Anne KENNEL

4^{ème} sous-section : (Génétique)

Docteur Christophe PHILIPPE

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (Anesthésiologie et réanimation chirurgicale)

Docteur Jacqueline HELMER – Docteur Gérard AUDIBERT

3^{ème} sous-section : (Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique)

Docteur Françoise LAPICQUE – Docteur Marie-José ROYER-MORROT

**49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP ET
RÉÉDUCATION**

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Docteur Jean PAYSANT

**54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE,
ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION**

5^{ème} sous-section : (Biologie et médecine du développement et de la reproduction)

Docteur Jean-Louis CORDONNIER

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

05^{ème} section : SCIENCE ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Monsieur Vincent LHUILLIER

32^{ème} section : CHIMIE ORGANIQUE, MINÉRALE, INDUSTRIELLE

Monsieur Jean-Claude RAFT

40^{ème} section : SCIENCES DU MÉDICAMENT

Monsieur Jean-François COLLIN

60^{ème} section : MÉCANIQUE, GÉNIE MÉCANIQUE ET GÉNIE CIVILE

Monsieur Alain DURAND

61^{ème} section : GÉNIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Monsieur Jean REBSTOCK – Monsieur Walter BLONDEL

64^{ème} section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Mademoiselle Marie-Claire LANHERS

65^{ème} section : BIOLOGIE CELLULAIRE

Mademoiselle Françoise DREYFUSS – Monsieur Jean-Louis GELLY

Madame Ketsia HESS – Monsieur Pierre TANKOSIC – Monsieur Hervé MEMBRE

67^{ème} section : BIOLOGIE DES POPULATIONS ET ÉCOLOGIE
Madame Nadine MUSSE

68^{ème} section : BIOLOGIE DES ORGANISMES
Madame Tao XU-JIANG

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS

Médecine Générale

Docteur Alain AUBREGE
Docteur Francis RAPHAEL
Docteur Jean-Marc BOIVIN

=====

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Professeur Michel BOULANGE - Professeur Alain LARCAN - Professeur Michel WAYOFF Professeur Daniel ANTHOINE -
Professeur Hubert UFFHOLTZ – Professeur Adrien DUPREZ - Professeur Paul VERT
Professeur Jean PREVOT – Professeur Jean-Pierre GRILLIAT - Professeur Philippe CANTON – Professeur Pierre MATHIEU
Professeur Gilbert THIBAUT - Professeur Daniel SCHMITT – Mme le Professeur Colette VIDAILHET –
Professeur Jean FLOQUET – Professeur Claude CHARDOT – Professeur Michel PIERSON – Professeur Alain BERTRAND –
Professeur Daniel BURNEL – Professeur Jean-Pierre NICOLAS – Professeur Michel VIDAILHET

=====

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Professeur Norman SHUMWAY (1972)
Université de Stanford, Californie (U.S.A)
Professeur Paul MICHIELSEN (1979)
Université Catholique, Louvain (Belgique)
Professeur Charles A. BERRY (1982)
Centre de Médecine Préventive, Houston (U.S.A)
Professeur Pierre-Marie GALETTI (1982)
Brown University, Providence (U.S.A)
Professeur Mamish Nisbet MUNRO (1982)
Massachusetts Institute of Technology (U.S.A)
Professeur Mildred T. STAHLMAN (1982)
Wanderbilt University, Nashville (U.S.A)
Harry J. BUNCKE (1989)
Université de Californie, San Francisco (U.S.A)

Professeur Théodore H. SCHIEBLER (1989)
Institut d'Anatomie de Würzburg (R.F.A)
Professeur Maria DELIVORIA-PAPADOPOULOS (1996)
Université de Pennsylvanie (U.S.A)
Professeur Mashaki KASHIWARA (1996)
Research Institute for Mathematical Sciences de Kyoto (JAPON)
Professeur Ralph GRÄSBECK (1996)
Université d'Helsinki (FINLANDE)
Professeur James STEICHEN (1997)
Université d'Indianapolis (U.S.A)
Professeur Duong Quang TRUNG (1997)
*Centre Universitaire de Formation et de Perfectionnement des
Professionnels de Santé d'Hô Chi Minh-Ville (VIËTNAM)*

REMERCIEMENTS

À notre Maître et Président de thèse,

Monsieur le Professeur Jean FLOQUET,

Professeur émérite d'anatomie et cytologie pathologique,

Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques,

Conservateur du Musée de la Faculté de Médecine de Nancy,

*Nous vous sommes très reconnaissant de nous faire
l'honneur d'accepter de présider ce jury et de juger
notre travail.*

*Nous avons été très touché de la confiance que
vous nous avez témoigné en acceptant de diriger
notre thèse.*

*Recevez ici, par ce travail, le modeste témoignage
de notre estime et de notre profond respect.*

À notre Maître et Juge,

Monsieur le Professeur Alain LARCAN,

Professeur émérite de réanimation médicale,

Membre et ancien Président de l'Académie Nationale de Médecine,

Grand Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,

Officier dans l'Ordre National du Mérite,

Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques,

Vous nous faites l'honneur de bien vouloir juger ce travail.

Nous avons beaucoup apprécié vos qualités humaines et votre sens de l'enseignement.

Soyez assuré de notre reconnaissance et de notre respect.

À notre Maître et Juge,

Monsieur le Professeur Philippe CANTON,

Professeur émérite de maladies infectieuses et tropicales,

Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques,

*Nous avons été très touché de la confiance que
Vous nous avez témoigné en acceptant de juger
notre thèse.*

*Nous avons eu le privilège de vous avoir comme
Professeur. Vous avez su nous faire part de vos
connaissances, de votre rigueur et de votre générosité.*

*Veillez recevoir, avec tous nos remerciements,
l'expression de notre gratitude et notre respect.*

À notre Maître et Juge,

Monsieur le Professeur Michel LAXENAIRE,

Professeur honoraire de Psychiatrie,

Chevalier dans L'Ordre des Palmes Académiques,

*Vous nous faites l'honneur de bien vouloir juger
notre travail.*

*Nous avons apprécié tout l'intérêt que vous avez
apporté à l'élaboration de cette thèse.*

*Que ce travail soit pour vous l'expression de notre
estime et de notre profond respect.*

À notre Maître regretté,

Monsieur le Professeur GRIGNON,

Professeur émérite d'histologie,

Doyen de la Faculté de Médecine,

Conservateur du Musée de la Faculté de Médecine de Nancy de 1994 à 2005

*C'est avec peine et émotion que nous présentons
aujourd'hui ce travail commencé avec vous.*

*Nous vous sommes extrêmement reconnaissant de
votre enthousiasme, de votre soutien et de votre
disponibilité qui ont permis la concrétisation de
cette thèse.*

*Ce travail est dédié à votre mémoire. Qu'il soit pour
vous l'expression de notre profonde estime et de
notre respectueux souvenir.*

À Monsieur Michel PARISET

À Madame Chantal BERTAUX

En remerciement pour leur aide précieuse à l'élaboration de ce travail.

Aux Docteurs J. L. DAIGRE et V. NASSER, pour leur confiance.

À toute l'équipe de la P.M.I de Saint Laurent du Maroni.

À ma famille.

À mes amis.

SERMENT

"Au moment d'être admis à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me sont confiés. Reçu à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque".

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	23
-------------------	----

PARTIE I

VIE D'ETIENNE PARISSET.....	24
-----------------------------	----

1 1770-1776 : JEUNESSE D'ETIENNE PARISSET.....	26
------------------------------------------------	----

1.1 Origines familiales.....	26
------------------------------	----

1.2 Histoire du plateau de Grand.....	26
---------------------------------------	----

1.3 Enfance laborieuse à Grand	27
--------------------------------------	----

1.4 Voyage à Nantes.....	27
--------------------------	----

2 1776-1793 : ETIENNE PARISSET A NANTES : APPRENTISSAGE, ETUDES ET GUERRE.....	27
-----------------------------------------------------------------------------------	----

2.1 Scolarisation et apprentissage.....	27
-----------------------------------------	----

2.2 Découverte de la littérature.....	28
---------------------------------------	----

2.3 Débuts d'une vie étudiante à l'approche de la révolution.....	28
-------------------------------------------------------------------	----

2.4 Etudiant en médecine et premier emploi de bibliothécaire.....	28
-------------------------------------------------------------------	----

2.5 Réquisitionnaire de l'armée du nord.....	29
----------------------------------------------	----

2.6 Démobilisation de PARISSET. Retour à Nantes.....	29
------------------------------------------------------	----

3 1793-1804 : DE LA MISERE AUX MONDANITES.....	30
------------------------------------------------	----

3.1 Disette à Paris.....	30
--------------------------	----

3.2 Étienne PARISSET précepteur.....	30
--------------------------------------	----

4 1802-1819 : MARIAGE, DEBUTS EN MEDECINE ET EN POLITIQUE.....	32
----------------------------------------------------------------	----

4.1 PARISSET sous l'Empire.....	32
---------------------------------	----

4.2	La Restauration.....	34
5	1819-1822 : MISSIONS EN ESPAGNE.....	35
5.1	PARISET et la fièvre jaune de Cadix en 1819.....	35
5.2	PARISET et la fièvre jaune de Barcelone. 1821-1822.....	36
6	1824 : DISCOURS D'INAUGURATION DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE.....	39
7	1828-1830 : PARISET ET LA PESTE D'ORIENT.....	41
8	1830-1847 : PARISET SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.....	45
8.1	PARISET candidat à l'Académie Française.....	45
8.2	PARISET secrétaire à l'Académie des Sciences.....	46
8.3	PARISET fondateur de la S.P.A.....	46
8.4	Les dernières années de sa vie.....	47

PARTIE II

ETIENNE PARISET, MEDECIN PHILOSOPHE, PIONNIER DE LA PSYCHIATRIE.....	48
-------------------------------------------------------------------------	----

INTRODUCTION.....	49
-------------------	----

1 IMPORTANCE HISTORIQUE DE L'IDEOLOGIE46

1.1 Origines de l'idéologie.....	49
1.1.1 Antiquité.....	50
1.1.2 L'ère chrétienne, l'influence arabe.....	50
1.1.3 Le siècle des lumières.....	51

1.1.3.1	Les sensualistes.....	51
1.1.3.2	Les idéologues.....	52
1.2	Influence de l'idéologie sur les réformes sociales de la France.....	52
1.2.1	Réforme du système de santé.....	53
1.2.2	Réforme de l'enseignement.....	54
1.2.3	Réforme du clergé.....	55
2	PARISET ET LA PSYCHIATRIE.....	55
2.1	Méthode de caractérisation du psychisme selon l'idéologie de TRACY.....	55
2.2	Définition anatomopathologique et sociale de l'aliénation mentale par le docteur PARISET.....	56
2.3	Évolution de la classification des maladies mentales.....	57
2.4	Évolution des méthodes thérapeutiques de l'aliénation.....	65
2.4.1	Principes du traitement moral des manies.....	65
2.4.2	Principes du traitement moral des passions.....	65
2.4.3	Critiques du courant doctrinaire.....	66
2.5	Evolution de l'institution psychiatrique au tournant du XIXe siècle.....	66
2.5.1	Les précurseurs.....	66
2.5.2	Conditions de détention des aliénés évoquées par PARISET.....	67
2.5.3	La réforme de PINEL évoquée par PARISET.....	68
2.5.4	Perspectives d'avenir selon PARISET : le modèle de Gheel.....	69
3	PARISET ET L'ESSOR DE LA MEDECINE LEGALE.....	70
3.1	Investissement progressif de l'espace légal par le médecin.....	70
3.2	Monomanie homicide et responsabilité criminelle.....	70
3.3	PARISET et l'affaire Pierre RIVIERE.....	72
3.3.1	Présentation.....	72
3.3.2	La vie et le crime de Pierre rivière.....	73
3.3.3	L'argumentaire du procureur.....	74
3.3.4	Certificat médical du docteur BOUCHARD, témoin à charge.....	75
3.3.5	Certificat médical du docteur VASTEL, témoin à décharge.....	75
3.3.6	Rapport de la commission gouvernementale en faveur de la grâce royale.....	76

3.3.7	La légende de pierre Rivière.....	77
4	ETIENNE PARISSET ET FRANZ GALL : IDEOLOGIE CONTRE PHRENOLOGIE.....	80
4.1	Définition de la phrénologie.....	80
4.2	Erreurs de la phrénologie et arguments de ses détracteurs.....	82
4.3	Démarche commune des idéologues et des phrénologistes.....	83
	CONCLUSION.....	84

PARTIE III

	PARISSET ET L'INTERPRETATION THEORIQUE DE LA FIEVRE JAUNE AU XIXE SIECLE. IMPLICATION ECONOMIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIREDES THEORIES MEDICALES.....	85
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

	INTRODUCTION.....	87
--	--------------------------	-----------

1	EVOLUTION DES IDEES SUR LA CONTAGION DES MALADIES INFECTIEUSES EN GENERAL PUIS SUR CELLE DE LA FIEVRE JAUNE EN PARTICULIER.....	87
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

1.1	La contagion de l'antiquité au XIXe siècle.....	87
-----	-------------------------------------------------	----

1.1.1	L'antiquité.....	87
-------	------------------	----

1.1.2	Le moyen âge.....	88
-------	-------------------	----

1.1.3	La renaissance.....	88
-------	---------------------	----

1.1.4	Le XVIIe siècle.....	89
-------	----------------------	----

1.1.5	Le XVIIIe siècle.....	89
-------	-----------------------	----

1.1.6	La première moitié du XIXe siècle.....	90
-------	----------------------------------------	----

1.1.7	La deuxième moitié du XIXe siècle.....	90
-------	----------------------------------------	----

1.2	Définition actuelle de la fièvre jaune.....	91
-----	---------------------------------------------	----

1.3	Évolution des idées et des pratiques médicales concernant la fièvre jaune.....	91
2	INTERPRETATION DE L'EPIDEMIE DE BARCELONE DE 1821.....	92
2.1	Histoire de l'épidémie de Barcelone de 1821.....	92
2.2	Interprétation de la fièvre jaune de Barcelone par PARISET.....	93
2.2.1	Les théories médicales de la première moitié du XIXe siècle.....	93
2.2.2	La contagion plus forte que la génération spontanée.....	96
2.2.3	Les causes extérieures de la fièvre jaune selon PARISET.....	97
2.2.4	Les causes individuelles de la contagion où l'influence des modes de vie.....	98
2.3	Traitement de la fièvre jaune.....	100
2.4	Établissement des quarantaines.....	101
2.5	Contestation des quarantaines.....	102
3	CONSEQUENCES ECONOMIQUES POLITIQUES ET LITTERAIRES DE L'EXPEDITION DE BARCELONE.....	102
3.1	Impact économique des théories infectionnistes et contagionistes.....	103
3.2	Fièvre jaune et fièvre politique.....	103
3.3	La fièvre jaune et l'image du médecin dans la littérature.....	105
3.3.1	L'image du médecin du XVIIe au XIXe siècle.....	105
3.3.2	Descriptions médicale et romantisme macabre.....	107
3.3.3	Débuts de la littérature médicale.....	107
3.3.4	Le médecin : dernier espoir de la société.....	108
	CONCLUSION.....	109
	BIBLIOGRAPHIE.....	111
	LISTE DES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES CONSULTEES.....	117

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1 : portrait d'Etienne PARISET (L'Universel).....	25
- Fig. 2, 3 : portraits de CABANIS et de PINEL (médarus.org).....	32
- Fig. 4, 5 : médaille de la vaccination 1814 (BIOBAB.com).....	33
- Fig. 6 : la commission de Barcelone (B.N.F Paris).....	39
- Fig. 7 : Clot Bey et la peste (Académie de Médecine).....	44
- Fig. 8 : <i>La tentation de St Antoine</i> , par Bosch (picturalissime.com).....	59
- Fig. 9 : <i>La tentation de St Antoine</i> , par Jacques Callot (musée Lorrain Nancy).....	59
- Fig. 10 : <i>L'excision de la pierre de folie</i> , par Giovanni Francesco (acpsy.com).....	60
- Fig.11 : <i>L'extraction de la pierre de folie</i> , par Bosch (musée du Prado, Madrid).....	60
- Fig. 12 à 22 : représentations de la folie d'après Esquirol (<i>des maladies mentale</i> , Baillière, Paris, 1838).....	63
- Fig. 23 : <i>Pinel faisant tomber les chaînes des aliénées à la Salpêtrière</i> , par Toni- Robert Fleury.....	68
- Fig. 24 : <i>Pinel faisant ôter les chaînes aux aliénés de Bicêtre, à la fin 1792</i> , par Charles Muller.....	69
- Fig. 25 : Portrait d'Esquirol (médarus.org).....	71
- Fig. 26, 27 : la chanson de Pierre Rivière (archives départementales de Caen).....	78
- Fig. 28 : la phrénologie selon Fowler et Wells 1848 (history of phrenology on the web).....	81
- Fig. 29 : Crâne de phrénologie du docteur Gall (musée archéologique de Strasbourg)	82
- Fig. 30 : la commission médicale à Barcelone (B.N.F Paris).....	86
- Fig. 31 : <i>les stades évolutifs de la fièvre jaune</i> , par Mazet 1819 (Académie de Médecine).....	95
- Fig. 32, 33 : caricatures médicale de L. L. Boilly 1823.....	106
- Fig. 34 : <i>Réunion de trente cinq têtes d'expression</i> , par L. L. Boilly, vers 1825 (musée des beaux arts de Tourcoing).....	110

INTRODUCTION

Etienne PARISET

Grand (Vosges) 1770- Paris 1847

Fils d'un cloutier lorrain, promis au métier de parfumeur perruquier, il entreprend des études médicales à Nantes, qu'il poursuit à Paris, et soutient sa thèse en 1805. Peu après son arrivée à Paris, en 1795, il fréquente les salons littéraires, notamment le salon d'Auteuil. Il y rencontre Pinel et Cabanis qui l'incitent à publier des articles scientifiques et le font entrer au service des hôpitaux où il prend en charge les aliénés. Sous la Restauration il est envoyé par deux fois en Espagne pour observer la fièvre jaune. Il est à l'origine du rétablissement de mesures sanitaires sur les importations. Nommé à l'Académie de médecine en 1822, il entreprend de rédiger de nombreux éloges qui restent une source précieuse pour les historiens de la médecine. En 1842, il entre à l'Académie des Sciences où il fonde la Société Protectrice des Animaux. Tout au long de sa carrière, il s'est efforcé de mettre en valeur le rôle social de la médecine.

Dans une première partie, nous suivrons son parcours original à travers ses diverses expériences de médecin, journaliste, écrivain, homme politique, naturaliste...

Ensuite nous étudierons sa carrière de médecin des aliénés. Cette discipline encore naissante au début du XIXe siècle vit le jour avec Pinel et grâce à l'influence des salons philosophiques. C'est la partie la moins connue de sa vie. Elle représente pourtant l'essentiel de son activité médicale.

Dans une troisième partie, nous le suivrons dans son parcours de médecin des épidémies, nous étudierons son point de vue sur la contagion en le comparant aux théories médicales d'interprétation de cette époque. Enfin nous verrons comment il acquit la célébrité à la suite d'une expédition en Espagne, et quelles en furent les conséquences.

PARTIE I

VIE D'ETIENNE PARISSET

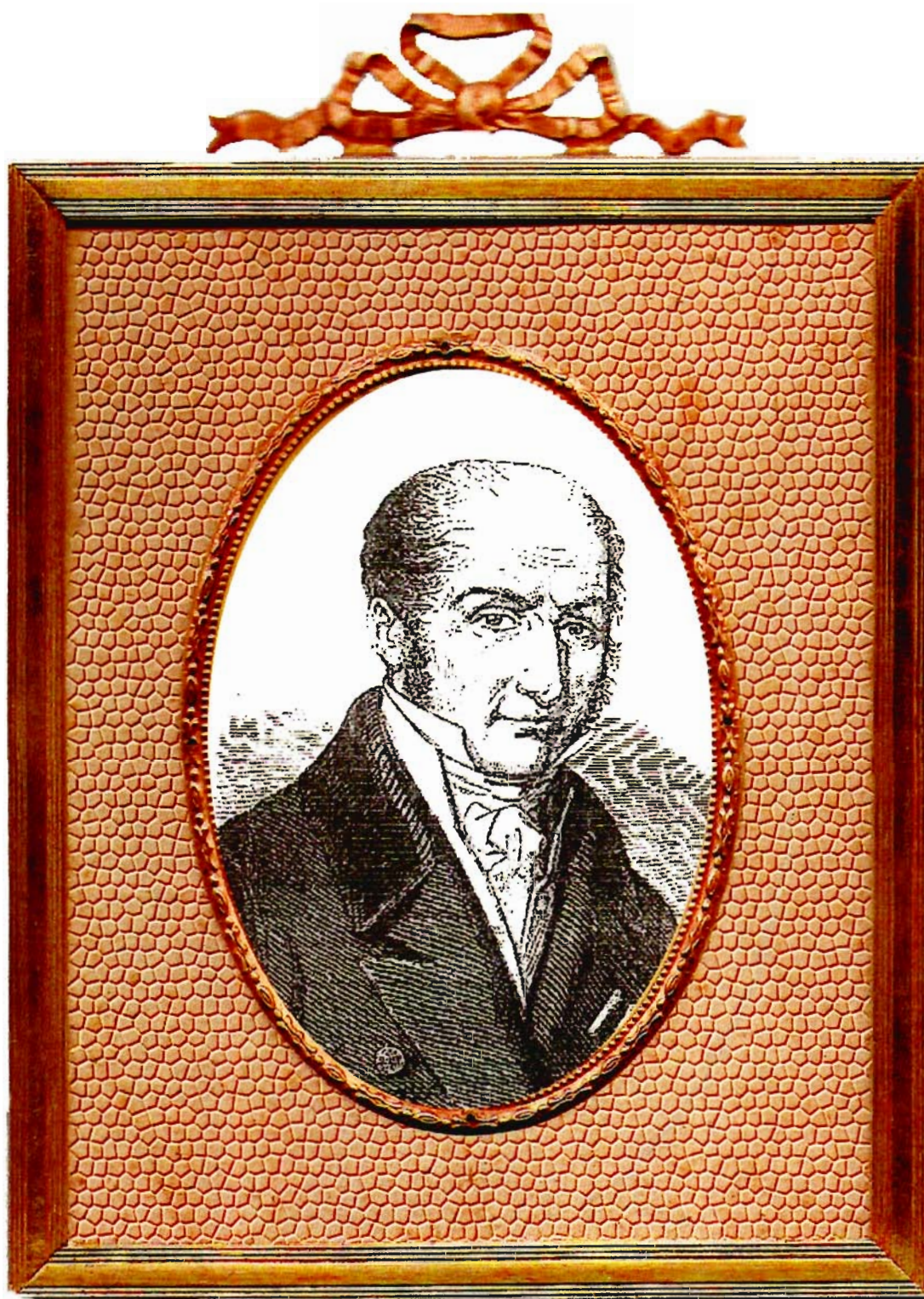


Fig. 1 : Portrait d'Etienne PARISET paru en couverture de l'Universel du 4 juillet 1845.

1 1770-1776 : JEUNESSE D'ETIENNE PARISET

1.1 Origines familiales.

Etienne PARISET naquit le 5 août 1770 à Grand, petite commune de la Champagne pré révolutionnaire, actuel département des Vosges, située dans les environs de Neufchâteau. Son père Claude PARISET y était artisan cloutier. Il épousa Marie Madeleine ROLLET, elle même fille d'un cloutier en 1759. Durant les sept années qui suivirent leur mariage, Claude et Marie-Madeleine n'eurent pas d'enfant. C'est seulement en 1767, alors qu'ils ont tous deux trente-quatre ans, qu'ils voient naître leur première fille, Marie. Viendra ensuite Etienne trois ans plus tard, puis sa petite sœur Anne en 1773. [1]

1.2 Histoire du plateau de Grand.

Situé sur un plateau karstique, le village souffrait d'un manque chronique d'eau. Les rares sources que l'on trouvait dans les environs se perdaient en infiltrations. Ce plateau avait pourtant été un lieu de pèlerinage gaulois puis gallo-romain remarqué du fait de la présence d'une importante source et d'une mare, fait assez inhabituel au sommet d'un plateau. La source fut jugée miraculeuse et un temple y fut érigé. Le dieu gaulois GRANNUS (qui donnera son nom au village de Grand) y était adoré, remplacé ensuite par son homologue latin Apollon que l'on venait invoquer pour la guérison des maladies des yeux et des jambes. En témoignent les nombreux ex voto retrouvés sur le site. En 1770, cette époque fastueuse est totalement tombée dans l'oubli. La mare est recouverte et l'église du village se dresse au-dessus. Celle ci construite en terrain meuble s'enfonce et se lézarde de toute part faisant croire à la population du village qu'elle subit les assauts vengeurs du diable. Le jour du baptême d'Etienne PARISET l'état de dégradation de l'église était tel que la cérémonie eut lieu dans une maison voisine. L'infiltration des sources compromettait l'agriculture sur un vaste périmètre. L'insuffisance de blé, trop cher, y était compensée par la consommation de choux et de toutes sortes de végétaux telles que pissenlits, orties, oseille... Cette alimentation presque exclusivement végétale, issue d'un sol calcaire, favorisait la précipitation de fins calculs d'oxalates de chaux alimentaires dans les urines, et on observait dans cette localité une forte prévalence de la maladie de la pierre et de la gravelle. La région de Grand, souvent en proie à la disette, fut contrainte dès le seizième siècle à une reconversion économique. C'est pourquoi l'agriculture laissa place progressivement à la petite métallurgie. Cet artisanat jouissait de conditions favorables car

l'acier lorrain extrait dans les environs était réputé d'excellente qualité et le massif vosgien, largement dévolu au bûcheronnage et au charbonnage, fournissait le charbon de bois pour alimenter les forges.[2]

1.3 Enfance laborieuse à Grand.

Le métier de cloutier était une activité pénible réclamant entre le lever et le coucher du soleil quelque quinze mille coups de marteau, pour battre un à un cinq cents clous sur l'enclume et dégager le bénéfice d'un franc quatre vingt par jour, desquels il fallait déduire le prix des matières premières. Dans ces entreprises familiales, tout le monde était mis à contribution pour approvisionner l'atelier, vendre les clous etc. Dès qu'il sut marcher Etienne suivi sa mère dans toutes ses activités et dès qu'il fut assez fort, il travailla pour elle.[3]

1.4 Voyage à Nantes.

En 1775, un conflit économique mit aux prises TURGOT, ministre des finances et réformateur libéral avec le prince de CONTI qui créait des monopoles artificiels afin de discréditer cette politique. Cette *guerres des farines* entraîna une augmentation subite du prix du blé et provoqua une nouvelle disette en Lorraine[4]. Les parents d'Etienne PARISET décidèrent de se séparer d'un de leurs enfants. Ils choisirent Etienne l'unique garçon parmi les trois enfants pour aller seconder son oncle François PARISET et devenir son apprenti dans sa boutique de parfumeur perruquier à Nantes car celui ci n'avait pas d'enfant à qui enseigner son art ni d'héritier à qui céder son commerce. Etienne PARISET partit à Nantes à bord d'un chariot à bœufs accompagné d'un roulier malveillant qui l'obligea à se cacher pendant tout le voyage dans un panier d'osier fixé sous la charrette. En entrant dans Chartre il fut projeté hors de son panier lors d'un accident et il eu les pieds écrasés par les roues de la charrette. Sa convalescence dura trois ans.

2 1776-1793 : ETIENNE PARISET A NANTES : APPRENTISSAGE, ETUDES ET GUERRE.

2.1 Scolarisation et apprentissage.

En 1779, sa convalescence enfin terminée, son oncle François décida de l'envoyer à l'école primaire. Il y reçut pendant deux ans seulement l'éducation minimale indispensable à l'exercice de sa future profession de commerçant. Après cela, son oncle le reprit à ses côtés en tant qu'apprenti parfumeur. L'apprentissage consistait à exécuter toutes les besognes subalternes. Il s'occupait particulièrement de l'emballage et de la livraison des produits de la boutique. La manutention lui était réservée afin qu'il se muscle.

2.2 Découverte de la littérature.

Etienne PARISET n'avait que onze ans et la dureté de l'apprentissage réveilla en lui la nostalgie de ses années studieuses. La lecture devint son obsession. Il exhuma tous les vieux livres dépareillés sous les piles de chiffons et de papiers de son arrière boutique pour lire en secret. Son oncle s'en amusa et il autorisa son neveu à travailler en déclamant les classiques. Grâce à la complicité d'un clerc d'une paroisse voisine, Etienne parvint à se procurer les œuvres de PASCAL, DESCARTE, VOLTAIRE, BOSSUET ou MASSILLON... Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, Etienne PARISET s'évertua en autodidacte à parfaire son éducation [5, 6].

2.3 Débuts d'une vie étudiante à l'approche de la révolution.

Voyant son neveu enthousiasmé par la science et la littérature, François PARISET décida finalement de l'envoyer étudier au collège en 1788. Il y avait à Nantes un Oratoire réputé. C'est au sein de cette institution qu'en seulement deux ans il apprit le grec et le latin. Cette prouesse ne passa pas inaperçue. Son école comptait des professeurs renommés tels que François DAUNOU (qu'on appela plus tard à Paris pour réorganiser les écoles). Elle était reconnue pour avoir dispensé un enseignement de qualité. Parmi les oratoriens qui enseignaient, on remarque aussi la présence de Joseph FOUCHE qui n'était alors qu'un jeune séminariste professeur de rhétorique, matière qu'Etienne PARISET affectionnait particulièrement [5].

2.4 Étudiant en médecine et premier emploi de bibliothécaire.

En 1790, les bibliothèques paroissiales furent nationalisées avec l'ensemble des biens du clergé sur lesquels étaient gagés les assignats. On recrutait des bibliothécaires à Nantes pour gérer le transfert d'immenses collections vers les municipalités. Ce fut l'occasion pour Etienne PARISET, qui commençait sa médecine, d'avoir un emploi garanti pour financer ses études.

Mais en 1792, ce travail considérable était déjà promis à la faillite. On avait imprimé cinq fois plus d'assignats que ce que les biens du clergé pouvaient garantir. PARISSET fut contraint d'abandonner cet emploi qui ne lui assurait plus la subsistance [5, 7].

2.5 Réquisitionnaire de l'armée du nord.

La France multipliait les fronts militaires face aux attaques multiples des autres puissances européennes. Après la suspension et l'emprisonnement de Louis XVI en août 1792, la guerre déclarée au roi de Bohême et de Hongrie (l'empereur François II), auquel s'allia ensuite le roi de Prusse, devint totale. Le Nord et l'Est du pays étaient envahis. Les troupes Françaises désorganisées par l'émigration de nombreux officiers avaient été bousculées par les troupes autrichiennes. Verdun dernière place forte avant Paris était encerclée par les Prussiens. L'Assemblée proclama la patrie en danger et DANTON devenu chef de l'état mobilisa de nouvelles troupes recrutées dans toutes les grandes villes. PARISSET combattit dans l'Armée du Nord.[8]

2.6 Démobilisation de PARISSET. Retour à Nantes.

Démobilisé début 1793 Etienne PARISSET revint à Nantes avec une aversion définitive pour la guerre. La Terreur venait d'être proclamée. A la suite des arrestations massives de réfractaires et de suspects, les prisons de Nantes étaient surpeuplées. Les conditions d'hygiène des prisons et la promiscuité des prisonniers se montrèrent favorables à la multiplication des poux et des puces. Le typhus exanthématique se déclara parmi les prisonniers et l'épidémie gagna la ville. Le docteur DOBREFEUILLE de l'hôpital de Nantes fut rapidement débordé par la situation. Il en référa à CARRIER le représentant du peuple de Nantes et demanda que lui soient adjoints les étudiants PARISSET et BAUDRY pour gérer cette nouvelle épidémie de *fièvre des prisons*. Etienne PARISSET contracta à l'hôpital de Nantes cette maladie que par sa gravité on apparentait à la fièvre typhoïde. Pendant quarante jours il évolua entre des états plus ou moins désespérés. Cet épisode marqua profondément PARISSET. Toute sa vie durant, il eut l'intime conviction que la terreur disposait les corps à contracter des maladies épidémiques. On ne disposait à cette époque que de moyens préventifs, tels l'épouillage et l'amélioration de l'hygiène collective, pour lutter contre la contagion, mais les agents de la transmission (le pou de corps ou la puce dont les déjections pénètrent par les excoriations de la peau) n'étaient pas encore identifiés. Les mesures d'épouillage, sans être des priorités, ne faisaient alors partie que

des dispositions générales de lutte contre l'infection que nous auront l'occasion de détailler ultérieurement[9].

On rapporte également de cette époque qu'Etienne PARISET aurait participé à la rédaction de pétitions demandant la libération de nombreux prisonniers, notamment celle de la veuve de BONCHAMP.[10]

Etienne PARISET avait d'abord été remarqué pour ses facilités intellectuelles puis pour son dévouement quasi héroïque en tant qu'étudiant en médecine. Pour remercier cet élève modèle du tribut qu'il avait payé à l'humanité, le département de la Loire Inférieure proposa de l'envoyer à l'école de santé de Paris qui réclamait un étudiant en médecine de chaque département. On lui attribua à cette occasion une petite bourse d'étude et son premier titre honorifique d'*élève de la patrie*. [11]

3 1793-1804 : DE LA MISERE AUX MONDANITES.

3.1 Disette à Paris.

Il partit à Paris en compagnie de son camarade l'étudiant Baudry. Ils trouvèrent à se loger dans les galeries Lecœur ou « galeries de bois », installées dans les jardins du Palais Royal où se retrouvait la nouvelle génération des Incroyables et des Merveilleuses. Il commença à suivre des cours de toute espèce qui signalaient la renaissance confuse de l'enseignement à cette époque de l'an III. Le Directoire promettait le rétablissement mais une disette artificielle se déclara à nouveau dans Paris. Au cri de : «Vive la République, il n'y a pas de pain dans la boutique » les parisiens armés de leur carte civique manifestaient leur colère dans les longues files d'attentes devant les boulangeries. Au milieu du tumulte les deux étudiants sans ressource et sans famille pour les soutenir se trouvaient plongés dans une misère totale et ils ne tardèrent à sombrer dans le plus profond désespoir en se cloîtrant chez eux le ventre vide. C'est à cette époque que confronté à l'idée du suicide, il décida avec BAUDRY de se procurer de l'opium pour se suicider [10, 12].

3.2 Etienne PARISET précepteur.

Durant l'année 1795, Etienne PARISSET avait abandonné ses études pour trouver un nouveau moyen de subsistance. Un emploi honorifique d'aide bibliothécaire à l'école de médecine ne lui assurait pas un revenu suffisant. Un ami étudiant, Honoré Jean RIOUFFE, rencontré à un cours de grec le tira d'affaire en lui procurant un emploi de précepteur. RIOUFFE poursuivait des études de droit et s'était allié au parti girondin dès le début de la révolution. Il fut emprisonné sous la terreur pendant quatorze mois, épisode dont il tira de célèbres mémoires publiés dans toute l'Europe. Condamné à mort, il eut la chance d'être oublié et à sa libération le 9 thermidor, il fut recueilli par Madame Pourra, veuve d'un banquier. Cette dame aisée cherchait un précepteur pour ses deux enfants. RIOUFFE se souvint des talents préceptoraux de PARISSET, brillant helléniste, lorsque celui-ci l'aidait à ses exercices de grec et il lui proposa cette place qui lui garantissait le couvert et trois mille francs d'appointement par an. A partir de ce jour Etienne PARISSET ne connut plus la faim. Pendant les huit années de préceptorat qui suivirent, il se consacra surtout à la littérature et à la philosophie sans abandonner complètement ses études médicales. Il désirait devenir écrivain et à ce titre composa une tragédie en vers et en cinq actes inspirée de Sophocle: Electre sur laquelle il comptait pour s'assurer une certaine aisance et subvenir aux besoins de sa famille, particulièrement de sa sœur Annette, sa confidente. Sa pièce ne fut jamais représentée car poursuivant toujours de nouveaux projets, le temps lui manqua pour la faire connaître. Ce n'est que peu de mois avant sa mort qu'il se décida à présenter son travail au comité de lecture de l'Odéon.[13]

C'est encore à RIOUFFE qu'il dut son introduction au salon d'Auteuil tenu par Mme HELVETIUS. Parmi les personnalités de ce cénacle politico-philosophique, il retrouva son ancien professeur DAUNOU. Cette période marque l'entrée de PARISSET dans la vie politique française. L'influence de ce salon philosophique sur les réformes de l'époque est considérable. Fréquenté par de célèbres médecins (CABANIS, PINEL, VICQ D'AZIR...) on y discuta notamment des principes nouveaux sur l'étude et le traitement des maladies mentales dont le docteur PARISSET sera un défenseur enthousiaste dans l'exercice de ses fonctions d'aliéniste et de médecin des prisons. C'est grâce à la protection de CABANIS que PARISSET put entrer quelques années après dans le service des hôpitaux.[13, 14]



Fig.2 et 3 : Les docteurs Cabanis (1757-1808) représenté à gauche et Pinel (1745-1826) à droite, se sont tous deux imprégné de la philosophie du salon d'Auteuil, le premier pour appuyer ses recherches en physiologie, le second pour approfondir les définitions de l'aliénation.

En 1804, ses deux élèves moururent et PARISSET du quitter son emploi chez Mme POURRAT avec toutefois une généreuse pension de 3000 Francs, réversible sur la tête de sa fille.

4 1802-1819 : MARIAGE, DEBUTS EN MEDECINE ET EN POLITIQUE.

4.1 PARISSET sous l'Empire.

Cette époque correspond au déclin de la société d'Auteuil. En 1800, la salonnière Mme HELVETIUS décéda. NAPOLEON, alors Premier Consul, critiqua sévèrement les Idéologues et supprima la cinquième section de l'Académie Française qui était la leur. Ses membres, sans tomber en disgrâce, se trouvèrent dispersés.[14]

PARISSET avait toujours gardé comme ami intime RIOUFFE, dont il épousa la belle-mère, Elisabeth YVON, veuve de Séraphin CADIOU de COURMONT. Leur mariage eut lieu à Paris le 24 octobre 1802 et l'année suivante naquit leur fille Stéphanie.[15]

Confronté aux nouveaux besoins du ménage, PARISSET activa l'achèvement de ses études médicales trop longtemps négligées à cause de ses occupations littéraires. Il rédigea une thèse sur les hémorragies utérines qu'il soutint le 13 thermidor an XIII (1^{er} août 1805) et qu'il dédia à

son beau-père, le docteur Pierre YVON. Ainsi il reçut son diplôme de docteur en médecine à l'âge de 35 ans. Un mois plus tard, ses parents, tous deux gravement malades, décédèrent à Grand à quarante huit heures d'intervalle.[16]

PARISET commença à se faire connaître du monde médical en publiant tout d'abord des traductions d'HIPPOCRATE, puis des articles scientifiques dans des revues médicales : LA BIBLIOTHEQUE MEDICALE et LE DICTIONNAIRE DES SCIENCES MEDICALES et des articles politiques et philosophiques dans LE SPECTATEUR POLITIQUE ET LITTERAIRE.[17]

A partir de 1807 il enseigna l'anatomie, la physiologie, la psychologie et l'hygiène dans diverses institutions telles que le Collège de France, l'Athénée, la Société des bonnes lettres et le cercle agricole. C'était le moyen pour lui, au nom des derniers idéologues, de défendre en médecine la philosophie du XVIIIe siècle battue en brèche par les doctrinaires représentés par ROYER-COLLARD. PARISET était, dit on, un professeur vivant et volubile, usant de nombreux exemples et illustrations dans ses cours.[18]

En 1811, il obtint le titre de Membre du Conseil De Salubrité et de Médecin des Epidémies de l'Arrondissement de Sceaux. Lors des séances de ce conseil, il se révéla comme un ardent défenseur de la vaccination antivariolique.[18]



Fig. 4 : Recto



Fig. 5 : Verso

Médaille de la vaccination 1814 (source <http://www.biobab.com>)

Introduite en France par Antoine AUBERT (1772-1820) la méthode de la vaccination se développa rapidement dans tous le pays grâce au patronage de l'impératrice Joséphine.

AUBERT expérimenta ses premières inoculations avec PINEL à la Salpêtrière.

En 1813 les époux PARISSET recueillirent chez eux Antoine Oscar DESFORGES, un nourrisson abandonné par sa mère, Marie DESFORGES. Lorsque celle ci disparu peu de temps après, ils décidèrent de garder Antoine Oscar et de l'élever comme leur propre enfant. A la suite du décès de leur fille Stéphanie, atteinte de tuberculose, ils décidèrent d'adopter Antoine Oscar. Le jugement définitif d'adoption fut arrêté le 6 juin 1835 alors qu'Antoine Oscar était employé en tant qu'aide naturaliste au Jardin du Roi (ancien nom du Jardin des Plantes) à quelques pas du domicile de ses parent adoptifs, rue Buffon.[19]

4.2 La Restauration.

Sous la Restauration PARISSET commença à percer professionnellement et politiquement. Proche de la cour de Louis XVIII, il était protégé par les ministres GUIZOT et le Duc DECAZES. Il fut d'abord nommé médecin à l'hospice de BICETRE. Quatre ans plus tard, on le chargea du service des aliénés de ce même hôpital et il fut nommé membre du Conseil des Prisons[20, 21]. En 1819 il est nommé membre de la « Commission pour l'amélioration du sort

des aliénés » où siègent entre autre Philippe PINEL, ESQUIROL et ROYER-COLLARD, et participe à ses travaux jusqu'à leur terme en 1822.

A cette époque PARISSET acquit des fonctions véritablement politiques en tant que censeur des journaux. Dans un discours de Claude LACHAISE de 1845,[22] on peut déduire que PARISSET fut censeur sous la restauration avant 1819. La censure s'exerçait à l'encontre des journaux politiques à l'exception du Journal des Débats qui retranscrivait l'intégralité des débats parlementaires. Les députés, et particulièrement les libéraux, entretenaient des relations secrètes avec les organismes de censure pour rediffuser à l'assemblée l'information interdite. L'identité des censeurs de la presse était cachée, ils exerçaient leur profession sous des pseudonymes, et les listes de leurs noms étaient régulièrement détruites. Peu d'entre eux sont donc restés célèbres à part DAUNOU qui a organisé le Dépôt Légal et les Archives de France. Le 9 juin 1819 le duc DECAZES abolit la censure. Cette même année, il proposa à PARISSET, lors d'une séance du conseil des prisons, d'aller observer la fièvre jaune en Andalousie[20]

5 1819-1822 : MISSIONS EN ESPAGNE.

5.1 PARISSET et la fièvre jaune de Cadix en 1819.

Une épidémie de fièvre jaune, que l'on disait importée des Antilles, sévissait dans le sud de l'Espagne depuis l'été 1819. Ces épidémies, régulières depuis la découverte des Amériques, étaient connues pour naître en août, atteindre leur maximum d'intensité en septembre et disparaître avec la venue de l'hiver, lorsque les vents, disait-on, en dispersaient les miasmes. Cette année là le nombre de morts décupla pendant les quinze derniers jours de septembre à Cadix. On faisait état de 34 morts le 16 septembre, 333 le 1^{er} octobre[23, 24]. Mis en alerte, les services de santé français redoutaient que l'épidémie atteigne un jour la latitude de Bordeaux (45^{ème} parallèle). PARISSET reçut son ordre de mission le 26 octobre 1819 pour partir à Cadix. GUIZOT, ministre de l'intérieur, lui adjoignit le docteur MAZET. Ils se mirent en route pour l'Espagne le 3 novembre, accompagnés d'un officier maltais en retraite qui fut leur guide à travers l'Espagne. Durant leur voyage en France, ils visitèrent des hôpitaux, des lazarets et des prisons le long de l'isthme pyrénéen pour préparer un éventuel cordon sanitaire entre l'Espagne et la France. Ils parvinrent à Cadix le 2 décembre. L'épidémie de fièvre jaune avait rapidement reculé pendant le mois de novembre et en décembre, elle était presque éteinte. Les deux médecins ne purent rapporter de leur voyage que deux observations et les conclusions de leurs

collaborateurs espagnols, rassemblées dans un rapport signé par PARISET et MAZET et illustré de cinq planches de MAZET représentant les stades évolutifs de la maladie.[25] PARISET et MAZET sont mentionnés par le MONITEUR du 17 décembre 1819 : « Madrid le 3 décembre : Parmi les souscripteurs pour secourir les communes atteintes par l'épidémie figurent les deux médecins français envoyés à Cadix pour observer la maladie. Il en est fait mention dans la gazette de Madrid d'hier. Cette souscription, à la tête de laquelle se trouve le Roi (Louis XVIII) pour 60 000 réaux s'élève déjà à une somme considérable et l'on s'empresse de tous cotés d'y concourir. »

PARISET rapporta l'opinion la plus généralement admise en Espagne : que la fièvre jaune est contagieuse et que son véhicule est le déplacement des hommes. Il montra que la fièvre jaune avait de fortes probabilités d'atteindre la France méridionale. Pour cela, il motiva le rétablissement des cordons sanitaires et des quarantaines dans le sud de la France. Les mesures qu'il préconisa furent partiellement appliquées dans les principaux ports commerciaux.

A son retour il fut chargé de mission dans le département de l'Oise pour observer une épidémie de fièvre miliary dont il tira un rapport qui consolida sa notoriété dans le monde médical.[26]

5.2 PARISET et la fièvre jaune de Barcelone. 1821-1822.

En 1821 une épidémie de fièvre jaune importée des Antilles sévit à Barcelone avec une virulence peu commune, ce qui lui acquit le surnom de « peste de Barcelone ». PARISET fut missionné d'aller l'observer. Elle eut un grand retentissement en France au point de vue médical, politique et littéraire. L'Espagne représentait pour les monarchistes un danger révolutionnaire depuis qu'elle accueillait les républicains français et italiens en exil et que le général RIEGO avait contraint le roi FERDINAND VII à accepter une constitution libérale suite à l'épidémie de Cadix. Le gouvernement français envoya une commission médicale à Barcelone pour étudier le caractère contagieux de cette épidémie. Ceci lui permit de justifier la mobilisation de troupes pour former un cordon sanitaire. En réalité, ce cordon sanitaire se transforma l'année suivante en une armée d'observation puis en une armée d'invasion destinée à réprimer en 1823 la « peste libérale » qui sévissait en Espagne et dont les monarchistes redoutaient qu'elle gagne à nouveau la France. Le gouvernement s'acquitta de cette façon la confiance des ultraroyalistes. Mais ces manœuvres virent le jour avec le soutien initial des libéraux. PARISET organisa pendant son séjour à Barcelone une souscription pour venir en

aide aux Français libéraux réfugiés en Espagne. Les membres de la commission médicale plaidèrent en faveur de la grâce du journaliste républicain BOUSQUET-DESCHAMPS, réfugié à Barcelone qui leur était venu en aide pendant l'épidémie. L'intervention de la France en Espagne fit donc l'unanimité durant les premiers mois. C'est un fait unique en son genre car la Restauration était habituellement marquée par des dissensions parlementaires ingérables. Cette mission paraissait aux yeux de tous comme la réparation légitime des offenses que Napoléon avait faites à ce pays.[27]

Sous l'autorité du Baron CAPELLE et du ministère de l'intérieur, l'Académie désigna le 22 septembre 1821, PARISSET responsable de la commission chargée d'aller observer à Barcelone la nouvelle épidémie de fièvre jaune [28]. Sur sa demande, le jeune Dr André MAZET (1793-1821) qui l'accompagnait en Andalousie, fut aussi choisi pour aller en Catalogne. Il leur fut adjoint trois autres membres : le Dr Victor Joseph FRANCOIS (1790- ?), ancien médecin aux armées avait observé la fièvre jaune aux Antilles, ainsi que le Dr J.-A. ROCHOUX (?-1852), pendant son séjour à la Guadeloupe. Le Dr Mathieu AUDOUARD (1776-1856) n'avait pas été nommé par la faculté, mais réussit à se faire adjoindre à la commission en qualité de délégué du ministère de la Guerre. Vétéran de la guerre d'Espagne, qu'il avait faite comme aide pharmacien de l'armée impériale, le Dr AUDOUARD allait traverser les Pyrénées une troisième fois, en 1823, avec le titre de médecin principal des « cent mille fils de saint Louis » commandés par le Duc d'Angoulême.[29, 30]

L'épidémie s'était initialement déclarée pendant le mois d'août dans l'enclave portuaire fortifiée de Barcelonnette. Les autorités maintenaient un cordon sanitaire serré sur les remparts de ce faubourg. Le 13 septembre au soir, les habitants affamés de Barcelonnette brisèrent le cordon jetant l'alarme dans Barcelone.[31]. Accusant principalement la promiscuité comme cause de contagion, la commission appuya la mise en place de centres d'accueil médicalisés, gratuits et approvisionnés en vivre, situés en dehors de la ville, pour favoriser l'isolement volontaire des malades[32].

Tragiquement le docteur MAZET mourut de fièvre hémorragique deux semaines après l'arrivée de la commission. Effrayé par ce décès, le docteur ROUCHOUX, partisan de la non contagion de la fièvre jaune s'enfuit précipitamment en France. PARISSET écrivit au sujet de la mort de MAZET une lettre émouvante qui eut un grand retentissement en France et dès lors, tous les courriers qu'il envoya à Paris parurent dans les journaux, portant la thèse de la contagion à son

apogée. Parallèlement, apparut toute une littérature mélodramatique de circonstance pour vanter les mérites et l'héroïsme de la commission. Une foule d'écrivains composèrent poèmes, romans et pièce de théâtre ayant pour thème l'expédition de Barcelone. La plupart des auteurs n'ont pas laissé leur nom dans l'histoire de la littérature à part CHATEAUBRIAND et Victor HUGO. Cette littérature de journaux, empreinte d'un sentimentalisme suranné, annonçait toutefois le mouvement romantique macabre et social. En 1822 la pièce en vers qui remporta le prix de l'Académie Française avait pour titre : « Sur le dévouement des médecins français et des Sœurs de Saint Camille à Barcelone » tout au long de laquelle le docteur PARiset est cité en héros. Un auteur attribue à PARiset le mérite d'avoir réconcilié l'Espagne et la France par un lien immortel et d'avoir aplani à jamais les hautes Pyrénées. A plusieurs reprises, PARiset émit des réserves vis-à-vis de cette médiocre production imaginaire qui dépassait très largement ses attentes de reconnaissance. En homme de science, il rappela qu'il n'avait jamais fait de miracle [33].

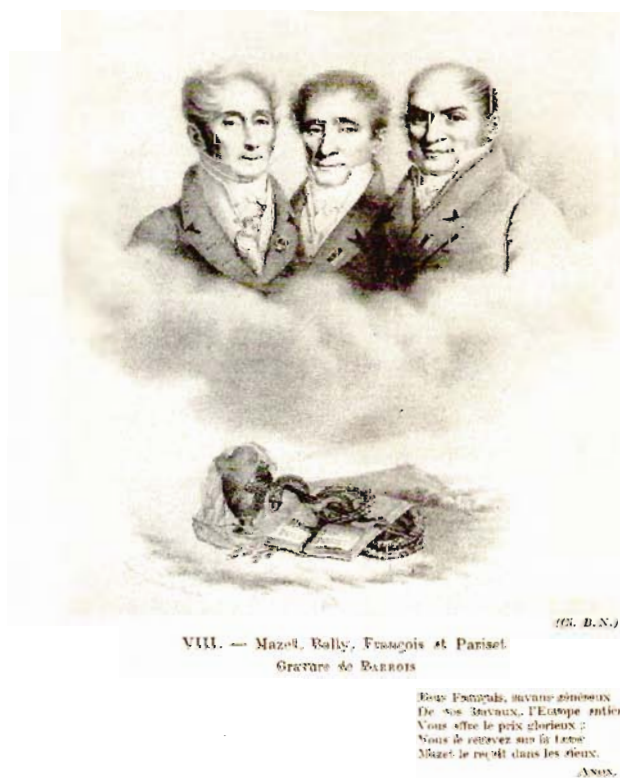


Fig. 6 : représentation allégorique des membres de la commission (1822)

Dans le rapport qu'il écrivit, PARISSET déclara que la fièvre jaune avait été importée en Espagne et qu'elle s'était propagée par contagion. Il repoussa la théorie de l'infection locale et de la génération spontanée. Des mesures sanitaires furent appliquées dans les ports méditerranéens pour prévenir l'importation de la fièvre jaune et un cordon sanitaire de 15000 hommes de troupe fut établi le long des Pyrénées [34]. Toutefois les théories infectionnistes, favorables à la génération locale et spontanée des épidémies dominaient la communauté médicale. L'appareil policier des quarantaines et l'entrave au commerce que celles-ci représentaient étaient critiqués par le docteur CHERVIN qui se brouilla définitivement avec PARISSET après avoir publié en 1827 un rapport défavorable sur la commission médicale envoyée à Barcelone [35].

PARISSET reçut en 1822 de nombreuses récompenses tant du gouvernement espagnol que du gouvernement français. Il fut décoré du cordon de Saint Michel, de l'ordre de Charles III d'Espagne, fait chevalier de la légion d'honneur. La même année, il fut nommé membre du conseil supérieur de santé et Médecin Chef de la Salpêtrière, en remplacement de PINEL. PARISSET désirait par ailleurs entrer définitivement à l'Académie de Médecine. Son profil non conventionnel de médecin philosophe qui, selon l'expression de son panégyriste le docteur REVEILLE-PARISE, laissait « sa robe doctorale à la porte » n'était pas accepté par l'ensemble de la communauté médicale. LAËNNEC fut son adversaire le plus notable. Il critiqua auprès du ministère de l'intérieur son parcours trop philosophique et pas assez « orthodoxe ». Mais l'hostilité se dissipa lorsque les deux médecins unirent leurs voix pour la défense des idées contagionnistes à la suite de l'expédition de Barcelone. Le 2 décembre 1822, une ordonnance royale nomma directement PARISSET secrétaire perpétuel. C'est ainsi que PARISSET devint l'écrivain académique le plus productif après VICQ D'AZYR [36-38].

6 1824 : DISCOURS D'INAUGURATION DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE.

Dans ce discours qui fut acclamé par l'Académie pour sa modernité scientifique, PARISSET offre un panorama des attributions de la médecine au XIXe siècle.

La nouvelle Académie fondée par Louis XVIII en 1820 rassemble l'ancienne Société royale de médecine, l'Académie de chirurgie ainsi que les sections de pharmacie et de médecine

vétérinaire. Elle est fondée sur le principe de la variété fondue dans l'unité de l'art. L'utilité pour la médecine de la chimie, des sciences physiques et de la botanique est réaffirmée.

PARISET rappelle que l'anatomie et la physiologie sont les deux sciences fondamentales de la médecine moderne. Il émet des réserves quant à l'utilité de l'enseignement du grec dans les sciences naturelles car selon lui, les Grecs les ont plus retardées par leurs hypothèses que servies par leurs découvertes, sauf en médecine car la tradition hippocratique faisait prévaloir l'observation et la description des faits.

PARISET soutient dans la première partie de son discours :

- Que la médecine, comme toute science expérimentale, peut étayer ses découvertes sur des preuves mathématiques à condition de se conformer rigoureusement aux lois de probabilités. PARISET présente le *discours de la méthode* de DESCARTES comme le préambule à toute recherche scientifique.
- Que la généralisation des autopsies et le développement de l'anatomie pathologique, une science nouvelle, permettront d'éclairer les hypothèses diagnostiques afin de produire des statistiques fiables.
- Que la production de statistiques en médecine est indispensable à une refonte nosographique. Les statistiques sont présentées comme le seul outil qui puisse démontrer rationnellement l'efficacité des traitements des pathologies incurables et qui puisse différencier les maladies liées à l'âge des maladies contagieuses.
- Qu'il serait utile de faire entrer des patients atteints de maladies incurables dans des protocoles de recherches expérimentales dans lesquels le rapport des bénéfices et des risques pour le patient devrait être discuté collectivement.
- Que l'expérimentation animale est nécessaire aux progrès de la physiologie, mais aussi que la protection des conditions de vie et l'hygiène des animaux domestiques est indispensable car les élevages participent aux phénomènes de contagion. PARISET rappelle à cette occasion l'utilité des contrôles vétérinaires des animaux destinés à la consommation alimentaire.
- Que l'hygiène collective est le meilleur remède préventif contre les maladies contagieuses et qu'elle dépend de la médecine et de l'administration de l'état.

La fin de ce discours concerne le rôle social de la médecine :

- PARISET renouvelle tout d'abord son soutien aux lois économiques protégeant la libre circulation des denrées alimentaires dans le cadre de la lutte contre les disettes.

- Ensuite il demande aux médecins d'être vigilants face au développement récent des *maladies des artisans* qu'on voit se multiplier avec l'industrialisation.
- Il rappelle que les médecins ont un rôle d'éducation populaire et que ce caractère de l'activité médicale constitue la base du traitement de l'aliénation mentale.
- Il rappelle que par une récente ordonnance royale, tous les médecins ont des obligations de médecine légale et que leurs connaissances en anatomie pathologique et en chimie doit servir à poser des diagnostics post mortem pour éclairer la justice.
- Pour finir, il attribue à l'Académie de médecine un rôle d'observatoire international des maladies qui, grâce à une collaboration avec les troupes coloniales dispersées dans le monde pourra suivre la marche des épidémies [39].

7 1828-1830 : PARISET ET LA PESTE D'ORIENT.

Alors qu'il approchait la soixantaine, PARISET manifesta auprès de l'Académie le désir de s'expatrier à nouveau. Le gouvernement lui proposait, le 5 avril 1828, d'aller en Egypte, observer le principal foyer de peste connu du monde occidental, pour déterminer les causes de la réapparition, presque chaque année, de cette maladie dans le delta du Nil pendant les crues estivales. Il existe des témoignages nombreux de l'expédition d'Egypte dont certains sont assez précis. Ils présentent tous un fort caractère de condescendance amusée envers les Egyptiens et montrent PARISET comme le porteur des Lumières au milieu de peuplades encore dans l'enfance. Les diverses productions de PARISET à ce propos s'accommodent sans trop de difficulté de l'aura qu'on lui attribuait. Cependant elles se différencient par un caractère peu commun. PARISET est l'un des rares rapporteurs de cette expédition à insister sur la modernité de l'organisation des sociétés orientales et leur capacité à gérer les problèmes sociaux.

Cette fois ci, il était accompagné de quatre jeunes médecins : MM. LAGASQUIE, DUMONT, GUILHON et FELIX D'ARCET [40]. Le 24 juillet il embarquait à Toulon à bord de la corvette l'Eglé en compagnie de CHAMPOLLION qui se rendait en Egypte pour vérifier sur place, une théorie du déchiffrement des hiéroglyphes qu'il venait de mettre au point. PARISET, qui était autant passionné de langues mortes que de grammaire s'intéressa aux travaux de CHAMPOLLION et les deux savants se lièrent d'amitié pendant la traversée. Ils entretenirent l'un avec l'autre une correspondance nombreuse durant leur séjour en Egypte. Ils se plaisaient à s'envoyer des énigmes en hiéroglyphes qui font encore aujourd'hui le plaisir des égyptologues

[41]. Le bateau jeta l'ancre à Alexandrie le 18 août. Aucun cas de peste n'était à signaler cet été. Ils rencontrèrent le pacha à qui PARISET présenta son plan de lutte contre les épidémies [42].

PARISET remonta le Nil pendant les premiers mois de son séjour et à son retour au Caire en avril 1829, il apprit que la peste venait de se déclarer à Tripoli et que le pacha du Caire, MEHEMET ALI qui possédait le monopole du commerce extérieur, venait d'établir conformément à ses prescriptions, une quarantaine à Damiette pour les provenances de la Syrie alors sous domination Ottomane [43]. PARISET hâta son départ pour Tripoli et à son arrivée, la commission s'installa dans les bâtiments déserts du consulat de France. Le consul et sa suite venaient de fuir au Liban car les Turcs, alors en guerre contre la France qui occupait les Dardanelles, venaient de commencer une vaste opération de déchristianisation dans tout leur empire [44]. Cela ne sembla pas gêner l'activité de PARISET. Il entreprit dès son arrivée une expérience peu commune. Les vertus de l'eau de mer étaient connues de l'armée de NAPOLEON pour désinfecter les plaies [45]. PARISET mit ce principe en application à la désinfection des étoffes que l'on suspectait d'être le véhicule des épidémies. Cela consistait à plonger des vêtements de pestiférés dans de l'eau salée, à les faire sécher puis à les revêtir pour éprouver l'efficacité de la méthode. L'expérience fit grand bruit. ABD-ALLAH pacha d'Acre et de Tripoli, témoigna sa satisfaction à PARISET et il le prit sous sa protection.

PARISET visita de nombreux malades mais il désirait avant tout réaliser des autopsies, or la loi ottomane ne prévoyait pas de suspendre une inhumation pour ce genre de pratique. Il s'entendit avec un fossoyeur qui prépara une sépulture peu profonde pour permettre l'exhumation rapide d'une jeune fille décédée la veille de la peste et, dans la nuit du 15 au 16 juin, la commission se mit à l'œuvre au milieu du cimetière. L'autopsie était presque terminée quand le bruit de la violation de sépulture se répandit dans le quartier. Ils évitèrent de peu un lynchage et se réfugièrent dans le consulat qui ne tarda pas à être assiégée par une foule considérable. Le calme se rétablit le lendemain après que les autorités turques aient renouvelé publiquement leur confiance en PARISET. Le kaïmakan et le secrétaire du gouverneur parvinrent à convaincre les mécontents d'abandonner le siège du consulat et le kadi fit en même temps prêcher dans toutes les mosquées de la ville pour le maintien de la tranquillité. Le pacha ABD-ALLAH, charmé par l'audace de PARISET, lui fit écrire le 22 juin pour lui demander un remède contre la peste. PARISET lui répondit dans un langage auquel il donne

une teinte orientale : «le remède contre la peste n'a pas encore été trouvé, il faut le chercher ; la bonté de Dieu le découvrira un jour aux prières et aux recherches des hommes. »

A la mi juillet, l'épidémie était arrivée à sa fin, PARISET résolu de se mettre en quarantaine à Eden au Liban avant de rejoindre l'Egypte pour étudier le delta du Nil et revoir CHAMPOLLION qui le pressait de rentrer au Caire pour répondre à une invitation de MEHEMET ALI [46]. A son arrivée il écrit au MONITEUR que son projet d'établir un hôpital à Tripoli, financé par le patriarche d'Antioche, est en bonne voie : « Le local est choisi, les fonds sont faits, il ne s'agit plus que d'approprier le bâtiment au service(...) J'attend des ordres de la France, s'ils m'arrivent j'obéirai, j'obéirai malgré ce que m'ont coûté tant de fatigues. »[47].

Le pacha avait un fils adoptif, IBRAHIM PACHA, dont il avait fait son chef de guerre. C'est grâce à l'ouverture d'esprit de ce fils et à son heureuse influence sur son père que CHAMPOLLION put obtenir des mesures pour la préservation du patrimoine archéologique de l'Egypte et que PARISET réussit à détourner le pacha de son intention de transformer en manufacture de soie l'hôpital du Caire. C'est également IBRAHIM PACHA que PARISET soigna d'une *crise d'apoplexie*. Après un repas frugal, le fils du pacha qui semblait particulièrement agité, tomba à terre inconscient. On le crut mort. PARISET prit son pouls, le déclara vivant et assista à son réveil spontané. On ne sait à vrai dire s'il s'agissait d'une hémorragie cérébrale car le soir même de la crise, IBRAHIM PACHA était entièrement rétabli. Les biographes racontent que la guérison fut jugée miraculeuse et que le docteur PARISET fut révérend comme un génie. MEHEMET ALI, qui se confondait en remerciements, confirma ce soir là le don définitif de l'obélisque de Louxor à la France, bien qu'il l'eût préalablement promis, dans ses élans de générosité, à l'Angleterre et à l'Allemagne. PARISET et CHAMPOLLION obtinrent également du pacha que la direction de l'école de médecine modèle d'Abou Zabel soit confiée au docteur André Barthélemy CLOT, plus connu sous le nom qu'il prit plus tard de CLOT BEY. Les élèves de cette école venaient à Paris passer leurs examens [48]. C'est en 1830, alors qu'il explorait le delta du Nil, que PARISET fut nommé aux côtés d'ORFILA et de DUPUYTREN, membre du jury qui sanctionnait ces examens. Il dut abandonner ses recherches pour se hâter de revenir à Paris [47].



Typ. Est. Armand, Feyer & Co

INOCULATION

du Pus pris sur les bubons d'un Pestiféré, pratiquée par le Docteur Clot-Bey, sur lui même, dans l'une des salles de l'Hôpital civil de l'Esbekié, au Caire, le 15 Mars 1835, en présence de plusieurs Médecins, Pharmaciens et Fonctionnaires publics.

Fig. 7 : Très en vogue à cette époque, l'expérience d'inoculation de pus du bubon d'un pestiféré destinée à prouver la non contagion de la peste. Desgenettes s'y essaya lui aussi pendant la campagne d'Egypte. Le pus étant dépourvu de virulence, la plupart des expérimentateurs survécurent à cette expérience fort goûtée des infectionnistes.

PARISET quitta l’Egypte en avril 1830 et le 10 mai, il débarquait au lazaret de Toulon pour y purger sa quarantaine et préparer une douzaine de leçons sur les contagions voyageuses [47]. Quelques semaines plus tard, il recevait à Paris de nombreuses décorations.

Dans son rapport, PARISET soutient que la peste est due à la façon des Egyptiens d’enterrer leurs morts. Les sépultures situées sur les berges du Nil ne sont pas assez profondes et lors des crues, les cadavres refont surface, libérant le miasme pestilentiel qui initie la contagion. De longs chapitres sont consacrés à l’insalubrité de l’habitat des habitants du Caire. Ses conclusions sur la cause de la peste furent critiquées, en revanche il fut salué pour avoir soulevé l’un des premiers les questions d’hygiène publique. Parmi ses recommandations de lutte contre l’épidémie on peut noter :

- l’élimination des insectes parasites (poux, puces etc.)
- la dératisation
- l’isolement des malades
- la séparation nette de l’habitat des animaux domestiques de celui des Hommes [49].

Le retour en France de PARISET est concomitant à l’invasion de l’Algérie. Craignant une récupération politique de son expédition, PARISET exprima quelques mois après son opposition à toute intervention militaire en Egypte lors de sa lecture de l’éloge de DESGENETTES. Cet éloge semble d’ailleurs plus adressé à MEHEMET ALI et PARISET y insiste sur la nécessité de préserver l’indépendance de l’Egypte et de privilégier les relations scientifiques et culturelles entre les deux pays.

8 1830-1847 : PARISET SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Pendant cette période, PARISET se consacra à divers travaux littéraires et rédigea la plupart de ses éloges.

8.1 PARISET candidat à l’Académie Française.

En 1836 il se porta candidat à l’Académie Française, au fauteuil de RAYNOUARD qui venait de décéder. L’élection eut lieu le 29 décembre mais c’est MIGNET qui triompha. Sur la liste

des refusés au même fauteuil, on voit que Victor HUGO ne fit pas un meilleur score que PARISET avec quatre voix seulement au cinquième tour. Les deux hommes n'étaient pas étrangers l'un à l'autre. Eugène HUGO, le jeune frère de Victor était un patient de PARISET à Bicêtre. De plus, Victor HUGO visitait régulièrement l'hôpital de Bicêtre avec VIDOCQ afin de préparer sa documentation pour « Le dernier jour d'un condamné ».[50, 51]

8.2 PARISET secrétaire à l'Académie des Sciences.

Le 7 novembre 1842 l'Académie de Sciences nomma PARISET Académicien libre à la section de zoologie, au fauteuil du chimiste PELLETIER, le découvreur de la quinine. Le 11 novembre 1842 une ordonnance royale de LOUIS PHILIPPE approuva son élection. Son action la plus notable au sein de cette Académie fut la création de la Société Protectrice des Animaux.

8.3 PARISET fondateur la S.P.A.

PARISET avait remarqué que les animaux de la ménagerie du jardin des plantes souffraient encore de surmortalité malgré les nombreux aménagements destinés à pallier les carences des ménageries privées. Le 16 novembre 1845, lors d'une cérémonie en l'honneur de BICHAT, les docteurs DUMONT de MONTEUX, PARISOT de CASSEL et PARISET décidèrent de se réunir rapidement entre amis afin de définir la conduite à tenir pour mettre fin aux cruautés envers les animaux. Quelques jours plus tard, le 2 décembre, ils se retrouvèrent 4, cité Trévise à Paris et d'un commun accord se prononcèrent pour la création immédiate d'une Société Protectrice des Animaux sur le modèle de celles qui existaient au Royaume Uni depuis 1824 et en Allemagne depuis 1839. Le même jour, le docteur Etienne PARISET fut désigné en qualité de président de la société en formation. Le 26 janvier 1846 les statuts furent adoptés et déposés officiellement auprès du préfet DELESSERT qui, séduit par cette initiative, adhéra immédiatement en son nom personnel à l'association. Lorsque la société fut autorisée le 3 avril 1846, elle comptait déjà 64 membres. Lorsque le président PARISET prononça son allocution le 8 mai 1846 dans la salle de la caisse d'épargne à l'hôtel de ville de Paris elle en comptait plus de 200. L'action de PARISET fut déterminante dans l'émergence de l'association. Deux ans après la mort de PARISET, le général DELMAS de GRAMMONT déposera une loi pour la protection des animaux. Son image éclipsera celle du docteur PARISET et il sera considéré comme le fondateur de la S.P.A malgré les protestations énergiques du docteur DUMONT de

MONTEUX qui refusa d'apporter sa contribution à l'érection d'un buste à la mémoire posthume du général dans la salle de réunion de l'association [52].

PARISET concrétisait avec cette association, son vœu d'améliorer le sort des animaux de laboratoire. Dans ses annotations aux *œuvres de César LEGALLOIS*, il critique les expériences de MAGENDIE qui pensait, en théoricien du vitalisme, qu'on pouvait ranimer l'énergie vitale d'un lapin, préalablement décérébré par un vif *coup du lapin*, en en électrifiant son cerveau avec du *fluide voltaïque*. Expérience fort moderne mais PARISET appréciait peu que MAGENDIE fasse attester la rigueur de son *coup du lapin* par son seul voisin éleveur. MAGENDIE prétendit ressusciter quelques animaux, au besoin en leur crevant les yeux avec ses électrodes pour assurer une meilleure conduction du fluide voltaïque en se branchant directement sur les nerfs optiques. Il ne dénombre pas de cas de paralysie parmi les ressuscités, seulement quelques aveugles. Une question éthique se posait alors : peut-on ressusciter un lapin au risque de le rendre infirme ? PARISET dénonça l'inutilité de ces expériences dont le but était de justifier la théorie médicale vitaliste, en perte de vitesse à cette époque, qui prétendait que la maladie et la mort sont sans rapport avec les lésions organiques qu'on observe lors d'une dissection.

8.4 Les dernières années de sa vie.

En mai 1847 sa santé commença à se dégrader. Il se retira dans le hameau de Mont Buisson à Luciennes (ancien nom de Louveciennes près de Versailles) où il avait sa résidence secondaire dans l'espoir d'y retrouver ses forces en compagnie de son ami Jean-François COTTENOT un avocat au barreau de Versailles, comme lui originaire de Grand. C'est là qu'il décida le 8 juin de rédiger son testament. Les derniers jours de juin son état de santé imposa qu'on le ramène d'urgence à son domicile, 11 rue Buffon, à Paris où il mourut le 3 juillet entouré de ses proches amis. Il fut inhumé au cimetière du Père Lachaise le 7 juillet. De nombreux discours furent prononcés sur sa tombe par BOUSQUET, au nom de l'Académie de Médecine, par DUVERNOY, au nom de l'Académie des Sciences, par FLANDIN, au nom du conseil de salubrité. Plus tard, à la demande de son ami François ARAGO, la ville de Paris lui accorda à perpétuité la concession gratuite de sa sépulture. A sa mort, Etienne PARISET n'avait amassé aucune fortune. Son bien le plus notable était sa bibliothèque qu'il légua à ses nièces et dont l'inventaire dura trois jours [53].

PARTIE II

**ETIENNE PARISET,
MEDECIN PHILOSOPHE,
PIONNIER DE LA PSYCHIATRIE
FRANCAISE**

INTRODUCTION

Dès l'âge de 25 ans PARISSET commença à fréquenter les salons littéraires de Paris, notamment le salon d'Auteuil où son ami RIOUFFE l'avait introduit. C'est dans ces salons que se rencontraient les élites scientifiques, littéraires et politiques. Les philosophes du XVIIIe y avaient prôné le changement. Ces pôles d'influence se montrèrent favorables à la révolution qu'ils avaient inspirée. Ces antichambres du pouvoir étaient devenues le passage obligatoire à tout prétendant à une carrière politique.

Fidèles à la tradition encyclopédiste, le salon d'Auteuil menait une double activité scientifique et politique. PARISSET y rencontra les philosophes idéologues dont DESTUTT de TRACY était le chef de file. L'idéologie, ou science des idées est une refonte des diverses conceptions métaphysiques et scientifiques du XVIIIe siècle en un système pragmatique dont le but est permettre l'analyse du fonctionnement du cerveau et de la génération des idées. Cette science influença les médecins qui fréquentaient le cercle d'Auteuil. Le docteur CABANIS exploita l'idéologie pour jeter une lumière nouvelle sur la physiologie du système nerveux. Les docteurs PINEL et PARISSET établirent sur ces bases philosophiques et matérialistes de nouvelles règles de prise en charge et de traitement de l'aliénation mentale. PINEL, est considéré aujourd'hui comme l'inventeur de la psychiatrie. C'est lui qui introduisit ce terme en 1802 dans son « traité médico philosophique ».

Pour comprendre la réflexion scientifique et philosophique du docteur PARISSET, il est nécessaire de faire un retour sur les origines de l'idéologie et de définir son implication dans la société au tournant du XIXe siècle. Ensuite nous étudierons l'implication de PARISSET dans l'évolution des idées sur la folie et sur ses traitements. Nous verrons comment PARISSET et les aliénistes ont conquis l'espace juridique pour donner naissance à la psychiatrie médicolégale. Enfin nous comparerons la psychiatrie idéologique de PARISSET à la phrénologie, une science psycho biologique tout à fait différente qui connut un essor comparable à celui de l'idéologie au début du XIXe siècle.

1 IMPORTANCE HISTORIQUE DE L'IDEOLOGIE

1.1 Origines de l'idéologie.

1.1.1 Antiquité.

En tant que philosophie matérialiste, l'idéologie trouve ses sources dans l'antiquité. Les premières lignes de la métaphysique d'ARISTOTE présentent un schéma logique de structuration de l'esprit des hommes et des animaux. Les sensations du corps à la base de tout, engendrent la connaissance grâce à la faculté d'universalisation de la raison. La mémoire et l'expérience qui en découlent sont les substrats des productions scientifiques et artistiques de l'Homme.[54] Cette conception confère à l'Homme des capacités d'acquisition de ses diverses facultés et les juge suffisantes pour expliquer l'édification personnelle. Elle s'oppose aux théories de la prédestination qui confèrent plus d'importance aux facultés innées. Cette opposition se perpétua au cours de siècles. Dans le débat philosophique sur la recherche des causes premières, DIOGENE affirmait que l'on peut tout bien comprendre en prenant la sensation comme règle.[55]

1.1.2 L'ère chrétienne, l'influence arabe.

L'avènement du christianisme introduisit un schéma de conception métaphysique basé sur un conflit entre la chair matérielle, corruptible, périssable et l'âme immatérielle, incorruptible et immortelle. Ce conflit se manifeste en pratique par des passions destructrices qui caractérisent les diverses souffrances morales et physiques de l'homme et qui s'opposent au triomphe de sa raison.

A la Renaissance, PIC DE LA MIRANDOLE (XVe siècle) tenta de faire renaître le modèle aristotélicien véhiculé par le médecin philosophe arabe AL KINDI (800-873), mais il fut violemment combattu et déclaré hérétique. Dans son œuvre traduite en latin au XIIe siècle « DE RADIIS », AL KINDI s'attache à valoriser le pouvoir d'une raison forte et autonome, capable de se dégager de l'emprise de la religion et qui ne peut naître que par une série d'expériences sensibles. Il se veut entièrement rationnel et cherche à nous faire comprendre comment la sensibilité engendre la connaissance et comment, de manière progressive, l'homme se rend capable d'engendrer des modifications dans son environnement [56].

Au XVIIe siècle, René DESCARTES (1596- 1650) conteste le rôle destructeur des passions et affirme l'utilité des passions de l'âme dans l'édification personnelle car elles sont source de plaisir. Il ne voit pas d'opposition entre passion et raison, mais une complémentarité. Pour lui, c'est en s'abandonnant à la folie de la passion amoureuse qu'on conserve l'espèce, c'est grâce

aux délires de l'ambition que se maintiennent les corps politiques et grâce à des avidités insensées que se constituent des richesses.

DESCARTES tenta de définir le siège de l'âme. Celui-ci a pris successivement place au cours des siècles dans le foie chez les grecs anciens, conformément au mythe de PROMETHEE, puis dans le cœur chez les chrétiens et au siècle de DESCARTES, c'est dans le cerveau qu'on la situe et même précisément dans l'épiphyse ou dans le liquide céphalorachidien. DESCARTES s'intéressa aux recherches physiologiques sur les sensations et les réflexes. L'analyse de la mécanique des réflexes perturbait les schémas classiques qui situaient l'âme dans le cerveau car on constatait que celui-ci était souvent exclu du processus [57].

1.1.3 Le siècle des lumières.

1.1.3.1 Les Sensualistes.

A Paris l'abbé Etienne BONNOT de CONDILLAC, fortement inspiré des philosophes matérialistes anglais LOCKE et BACON, propose à la fin du XVIIIe siècle de considérer à nouveau la sensation comme cause première. Sa philosophie s'appelle le sensualisme. CONDILLAC est un commensal de BUFFON CONDORCET et DIDEROT au salon d'Auteuil tenu par le philosophe matérialiste Adrien HELVETIUS et sa femme Anne Catherine LIGNEVILLE d'AUTRICOURT dite madame HELVETIUS. Ensemble ils déterminent un modèle égalitaire de structuration du psychisme qui fait prévaloir l'acquis sur l'inné et croit en la perfectibilité de l'Homme. Toutes nos facultés, dit CONDILLAC, viennent des sens. L'âme est le réceptacle des sensations et c'est des sensations qui la modifient qu'elle tire toutes ses connaissances et toutes ses facultés. C'est à dire que non seulement nos idées sont d'anciennes sensations, mais les facultés mêmes qui nous servent à penser ne sont que des sensations transformées et nos habitudes sont produites par l'association de ces mêmes sensations [58]. Idées et facultés, tout n'est que sensation. Les sensualistes tentèrent de définir la folie comme un trouble primitif des sens. L'âme déraisonne malgré elle, recevant comme elle peut ce que lui imposent les sens. PARISET critiqua cette conception qui nie une quelconque autonomie de l'esprit. En effet les sens peuvent imposer des illusions à l'esprit. Les illusions d'optique ou le strabisme n'engendrent pas la folie : « les deux soleils de Penthée, la tour carrée qu'on voit ronde, le bâton qui se brise dans l'eau, la petite boule que l'on sent double aux extrémités de deux doigts entrecroisés l'un sur l'autre ; ce que dit aux yeux le cours apparent des astres, toutes sensations normales, pour ainsi dire, et qui ne font illusion que par le jugement qu'on y

attache. Un aliéné saisit sur la face de la lune des apparences qui sont pour lui des présages de grandeur : il voit juste, il juge mal. »[59]. PARISSET rapporte plutôt la folie à un trouble du jugement qu'à un trouble des sensations. C'est ce qui constitue la différence essentielle entre le sensualisme et l'idéologie. Les sensualistes s'imaginent l'esprit entièrement dépendant des sensations. Les idéologues pensent comme les sensualistes que l'esprit se saisit des données de la perception mais qu'il est également capable d'activité autonome.

1.1.3.2 Les idéologues.

En 1796, DESTUTT DE TRACY introduit le terme d'idéologie pour désigner la science des idées. Cette science qui poursuit la connaissance de la génération de nos idées, n'a plus pour objet la connaissance des causes premières comme c'était encore le cas chez CONDILLAC, mais de leurs effets. DESTUTT de TRACY tente de donner une valeur politique au sensualisme. Sa physiognomonie constitue la base d'un système où les hommes naissent libres et égaux en droit. En politique son travail porte sur l'analyse du décalage entre ce que le spectateur historique perçoit sous l'influence des passions collectives à un moment donné et ce qui est mouvement réel de l'histoire. Cette type d'analyse préfigure la méthode analytique de l'histoire de Karl MARX [55]. Le combat politique des idéologues se porte sur l'accès des citoyens à la santé et à l'éducation. CONDORCET emprunta leurs arguments aux idéologues pour justifier le droit de cité des femmes. Pendant la Terreur, les membres du salon d'Auteuil se montrèrent défavorables à la mort du Roi. Les salons littéraires tenus par des femmes furent désignés comme suspects par ROBESPIERRE et fermés. Les membres de la société d'Auteuil se dispersèrent, la plupart d'entre eux furent emprisonnés et certains furent guillotins. En 1794, à la fin de la Terreur, les idéologues représentaient l'élite intellectuelle pacifiste et fidèle aux idéaux de la révolution. PARISSET fut accueilli parmi eux à cette époque et malgré sa jeunesse, il s'illustra grâce à sa vivacité d'esprit et ses connaissances exceptionnelles en philosophie et en littérature. Sous le Directoire les membres du salon d'Auteuil réintégrèrent leurs positions dans le monde politique. DAUNOU, GARAT, VOLNAY, TRACY et le docteur CABANIS obtinrent des sièges à l'Institut de France dans la classe des sciences morales et politiques, section de l'analyse des sensations et des idées. L'arrivée de DAUNOU à la présidence de la Convention orienta le débat législatif sur les thèmes chers aux idéologues : la santé et l'éducation [60].

1.2 Influence de l'idéologie sur les réformes sociales et politiques en France.

1.2.1 Réforme du système de santé.

La réforme fut initiée par le médecin idéologue VICQ d'AZYR et par le docteur GUILLOTIN. Etant le seul médecin à siéger au Comité de Mendicité (organisme unique gérant les affaires médico-sociales) GUILLOTIN obtint la création d'un Comité de Salubrité en 1791, en devint le président et commença à réorganiser l'enseignement médical et les hôpitaux. Les réponses au questionnaire qu'il envoya dans tous les départements de France furent en faveur d'une fusion de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie conformément au vœu de VICQ d'AZYR. A travers son projet, GUILLOTIN tenta de mettre sur pied un service de santé national organisé à l'échelle départementale, chaque département ayant ses propres médecins de districts et de cantons. GUILLOTIN fut rendu célèbre malgré lui par sa proposition d'instituer l'égalité pénale qui se concrétisa par l'invention de la guillotine (que l'on appelait encore «Louisette » par référence à son inventeur le docteur LOUIS). Cependant les propositions de GUILLOTIN concernant la réorganisation du système de santé qui constituaient l'essentiel de son travail ne furent pas écoutées. C'est dans cet esprit que le décret du 2 mars 1791 autorisa n'importe quel citoyen à distribuer des soins médicaux, car, bien que les écoles de santé fussent maintenues, on ne prévoyait plus de sanctionner les examens. Après la chute à l'assemblée du parti Girondin auquel étaient liés de nombreux médecins parisiens, la profession devint suspecte et on ferma toutes les facultés.

Après la terreur le docteur CABANIS se rapprocha du docteur GUILLOTIN pour concrétiser le plan dont VICQ d'AZYR donnait l'orientation. En compagnie de GARAT, TRACY, VOLNAY et DAUNOU ils discutèrent, dans les assemblées du Directoire, les textes réorganisant l'enseignement et l'exercice de la médecine. L'essentiel de leur projet fut adopté. Il s'agissait de rompre avec le système féodal des corporations et des privilèges pour instaurer une médecine étatique. Ils définirent la profession médicale comme un art libéral qui relève de l'économie de marché et de la liberté associative. Ainsi fut définie la notion de profession libérale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elle suppose une claire séparation entre le rôle attribué à l'état et l'exercice des libertés. Tous ceux qui ne s'intégraient pas à ce nouvel ordre pouvaient être assimilés à des charlatans et poursuivis pour exercice illégal de la médecine [61, 62]. N'étant âgé que de 25 ans sous le Directoire, le docteur PARISSET n'exerça son influence sur les réformes du système de santé qu'à partir de la Restauration. Il est considéré par ses panégyristes comme l'héritier de VICQ d'AZYR dans sa volonté de rassembler la plus grande diversité des sciences physiques et morales au concours de la

médecine. Cette démarche se concrétisa lors de la fondation de l'Académie Royale de Médecine en 1820. Par ailleurs PARISET contribua à travers ses plans de lutte contre les épidémies à faire prendre conscience de la nécessité d'une prise en charge gratuite des malades [63].

1.2.2 Réforme de l'enseignement.

Les projets pédagogiques font partie intégrante du mouvement idéologique. Outre l'Ecole Normale et l'Institut National, ce sont les Ecoles Centrales (ancêtres de nos lycées), établies dans chaque département du pays qui sont chères aux idéologues. Elles marquent une rupture avec le système d'enseignement de l'Ancien Régime et propagent l'enchaînement des connaissances comme maxime pédagogique. Une des innovations les plus importantes est l'introduction d'une nouvelle matière : la grammaire générale qui se trouve au centre du programme d'enseignement des Ecoles Centrales et dont l'objet est de permettre l'analyse critique de toute espèce de discours. Comme CONDORCET l'avait souhaité, le carcan des humanités gréco-latines se brise pour s'ouvrir à de nouveaux « objets de la raison » : les sciences et les techniques, dont la valeur pédagogique est plus largement reconnue qu'avant. CABANIS rédigea pour MIRABEAU, les quatre discours sur l'instruction publique. Ce plan d'éducation nationale rédigé par Dominique Joseph GARAT et Joseph LAKANAL est adopté le 17 novembre 1793 par la convention et complété par la loi DAUNOU du 25 octobre 1795. Il prévoit également une école publique pour mille habitants, les instituteurs sont payés par l'état, ce qui conduit à la création 24 000 écoles mais l'enseignement n'est ni gratuit ni obligatoire. Le programme des écoles primaires prévoit d'enseigner la lecture, l'écriture, les mathématiques et les éléments de la morale républicaine. Malheureusement, ce programme ne constitue pas une préparation suffisante à l'enseignement des sciences pour entrer dans les Ecoles Centrales tandis que l'organisation de ces dernières est perfectionnée. Les écoles primaires se mettent en place progressivement de 95 à 97. En médecine la théorie sensualiste poussait à la peinture des maladies et à l'illustration plus fréquente des livres médicaux. SAINTE BEUVE indique que les cours illustrés de PARISET ont laissé un vif souvenir à ses élèves. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas été conservés[64]. Dans cet enseignement, les sciences fondamentales ne devaient avoir qu'une place mesurée. « La véritable éducation médicale se fait au lit du malade. » (...) « On lit trop au lieu d'observer » selon CABANIS. Les écoles médicales d'état contrôleront et unifieront désormais le contenu de l'enseignement médical [62].

1.2.3 Réforme du clergé.

A la nationalisation des biens du clergé succéda la constitution civile du clergé. La réforme du clergé séculier repose sur le projet MARTINEAU déposé le 21 avril 1790. Elle fut adoptée définitivement et votée article par article du 31 mai au 12 juillet 1790. Par cette constitution, les constituants donnèrent à l'Eglise une organisation civile choisie par des juristes :

TREILHARD, CAMUS et l'avocat idéologue Jacques Guillaume THOURET (1746-1794) tous trois à l'écart des théologiens. Elle touche à l'organisation de l'Eglise de France mais ne touche pas au dogme. Par cette réforme, les ordres religieux contemplatifs sont abolis ainsi que l'ordre mineur des exorcistes qui était spécialement dévolu au traitement des aliénés. Par contre les ordres hospitaliers et enseignants sont maintenus.

2 PARISSET ET LA PSYCHIATRIE.

Il s'agit par cet abord d'étudier les facultés que PARISSET désigne sous le nom d'entendement ou d'intelligence, c'est à dire les facultés de concevoir et de raisonner.

2.1 Méthode de caractérisation du psychisme selon l'idéologie de TRACY (1754-1836)

DESTUTT DE TRACY définit en 1794 un schéma précis de la génération des idées. Les quatre facultés en lesquelles TRACY divise la vie consciente sont la perception, la mémoire, le jugement et la volonté qu'il décrit toutes comme des variétés de sensations :

- La perception est causée par l'affection présente de l'extrémité externe des nerfs.
- La mémoire est une sensation causée, en l'absence d'excitation présente, par l'agencement des nerfs, qui reflète les expériences du passé.
- Le jugement est la perception des relations entre les sensations, ce qui en soi est une sensation particulière, car si nous sommes avisés de nos sensations, nous devons l'être également des relations qui existent entre elles.
- La volonté, enfin, se définit comme le sentiment du désir, elle est donc sensation.[65]

Cette théorie de l'esprit trahit la volonté de définir une logique parfaite du fonctionnement du cerveau. PARISSET s'y intéressait du fait qu'elle lui permettait de traduire un mécanisme universel auquel sont soumis les hommes *raisonnables* comme les aliénés. A propos de ceux-ci

PARISET nous dit : « C'est dans les ruines de l'esprit que se découvre sensiblement, l'origine l'enchaînement, la dépendance étroite et mutuelle de nos sentiments, de nos perceptions, de nos idées, de nos souvenirs, de nos jugements, de nos raisonnements, de nos volontés, de nos actions, c'est à dire, de cette suite merveilleuse d'inventions et d'arts, que met au jour l'inépuisable industrie de notre entendement (...) triste condition de l'homme ! Il ne connaît son excellence que par ses infirmités. »[66]. L'analyse du langage, des conduites sociales, de l'image de soi, de la sexualité, des troubles psychomoteurs, sphinctériens, des troubles de l'alimentation et du sommeil ne figurent pas au rang des priorités dans la caractérisation de l'état mental pathologique. On peut remarquer que ce schéma progressif admet des différences dans le degré d'altération du psychisme entre l'état normal et l'état pathologique et non des différences de nature comme c'est le cas dans la possession démoniaque. L'énoncé que fait PARISET de nos faculté à travers une conscience aliénée reprend l'idée médiévale que le fou est détenteur d'un savoir inaccessible aux consciences raisonnables tout en admettant, et c'est là une grande nouveauté, que l'esprit aliéné et l'esprit raisonnable sont formés des mêmes éléments. PARISET forge sa compréhension des maladies mentale à travers une identification personnelle aux aliénés et il ne se sent séparés d'eux que par une infime nuance. Sa représentation de l'hallucination est en cela caractéristique : « n'est-ce pas ainsi, du reste, que des souvenirs longtemps effacés réapparaissent tout à coup avec une force qui nous arrache à nous même et à qui rien ne manque pour être de véritables hallucinations qu'un degré de plus de persistance et d'énergie. »[67].

2.2 Définition anatomopathologique et sociale de l'aliénation mentale par le docteur PARISET.

Sous le terme d'aliénation mentale, PARISET rassemble les troubles du psychisme sans lésion anatomique décelable. Cette définition permet encore aujourd'hui de distinguer les affections psychiatriques des affections neurologiques : « les altérations de l'encéphale se manifestent plutôt par des obstacles dans les mouvements que par des troubles de l'intelligence »[68] « Avec des cerveaux comprimés, refoulés par des tumeurs, ou fondus par de vastes abcès, l'intelligence persiste jusqu'à la fin dans tout son éclat ; elle se défait au contraire, elle s'égaré dans le cerveau le plus sain et le mieux organisé »[69]. Par ailleurs PARISET ne conçoit pas uniquement l'aliénation comme un état pathologique fixe et défini qui traverserait les siècles identique à lui-même. Pour lui c'est avant tout un écart à la norme sociale dans une époque donnée. Il a été le témoin d'une période historique qui contient la plus grande densité de

bouleversements politiques accompagné de révisions innombrables du statut des citoyens au cours de laquelle l'aliénation a revêtu des formes toujours nouvelles. REVEILLE PARISE raconte que PARISET pense avoir été lui-même victime d'aliénation le jour où reclus chez lui pendant une révolte, il fut tenté avec BAUDRY de se suicider. PARISET évoque l'impacte de la réforme du clergé sur les délires mystiques à travers une description de la lypémanie : « cette lypémanie si souvent héréditaire dont la démonomanie ne serait qu'une extension que notre froideur pour les idées religieuses a rendue beaucoup plus rare. »[70] Il rapporte également que les premières victimes d'aliénation pendant la révolution furent avant tout les représentants déchus de l'ancien ordre social : « dans nos jours de réforme, dans ces jours d'indépendance, de république, de liberté indéfinie et d'empire, jamais les hôpitaux n'ont reçu tant de maîtres absolus, de législateurs souverains, de capitaines généraux, de princes, de monarques, de rois, d'empereurs. J'ai vu à Bicêtre je ne sais combien de potentats et de despotes. » Lorsqu'il évoque les croisades et la « folie de l'obéissance » des chrétiens voulant anéantir le monde musulman, PARISET pense à l'inverse qu'« une folie universelle n'est plus une folie ».[71] La folie est donc capable selon PARISET de revêtir l'aspect d'une imprévisible liberté où se déchaîne la fureur, où au contraire une forme plus déterministe de folle obéissance selon les époques.

2.3 Évolution de la classification des maladies mentales.

Dans le contexte du moyen âge, la folie est exclue du domaine de la raison humaine. Elle s'apparente à l'animalité à cela près que le fou, objet de fascination, est dépositaire d'un savoir interdit qui relève de la possession démoniaque. C'est cette image que traduisent les diverses représentations de la tentation de Saint Antoine. Il n'est pas rare à cette époque de tondre le signe de la croix dans les cheveux des fous en signe d'expiation. Suivant la même logique des lieux de pèlerinages se spécialisent dans l'accueil des fous à l'exemple du village de Geehl en Belgique [72]. Durant la Renaissance, on ne voit plus de différence de nature entre raison et déraison, mais une différence de degré. La folie n'existe que par une relativité à la raison. Sa définition reste étroitement liée aux valeurs religieuses. Par exemple, « la folie de la passion désespérée » se conçoit comme le châtement d'une passion trop abandonnée à sa violence. Dans le théâtre et la littérature, le personnage du fou, toujours présenté comme détenteur d'une vérité inaccessible n'inquiète plus ses contemporains et il devient le prétexte à une satire morale de la société [73]. Au XVIIe siècle, dans un contexte de crise économique européenne, la pauvreté et la mendicité touchent jusqu'à 10% de la population des villes. Le fou se voit assimilé à cette

population hétérogène accusée d'oisiveté, d'immoralité, qui s'adonne à la déraison par un choix constitutif de sa raison et qu'on interne de gré ou de force dans les Hôpitaux Généraux afin d'y recevoir une instruction religieuse et de s'occuper au travail des manufactures. La folie devient aliénation c'est-à-dire une dépossession de soi, de ses facultés mais également de sa liberté.

L'internement y est justifié à titre de bienfait et à titre de châtement. Les aliénés montrèrent très tôt leur inadaptation au travail et leur incapacité d'intégration sociale, c'est pourquoi il furent d'emblée l'objet de mesures d'exclusion et d'isolement au sein même de l'institution.

L'Hôpital Général, créé pendant la Régence en 1656 dans les suites de la Fronde, est alors un établissement plus disciplinaire que médical qui compte un médecin pour plus de mille détenus. Il est sous l'autorité de directeurs nommés à vie. L'article XIII de la loi cadre stipule que ces directeurs « ... ont tout pouvoir d'autorité, de direction, d'administration, commerce, police, juridiction, correction et châtement sur tous les pauvres, tant au-dehors qu'au-dedans de l'Hôpital Général ». L'Hôpital Général dépend du gouvernement civil. Sa création est concomitante à l'interdiction de donner ou recevoir l'aumône et l'Eglise est brusquement mise à l'écart de cette institution nouvelle. Ce n'est que progressivement qu'elle réintégrera son rôle de médiation dans la politique de l'assistance notamment sous l'impulsion de Saint Vincent de PAUL [74]. Dans son « histoire de la folie à l'âge classique » Michel FOUCAULT estime qu'entre le XVIIe siècle et la Révolution « les symptômes non équivoques de la maladie sont restés pendant près de deux siècles partagés entre l'impiété et l'extravagance, à mi chemin du profanatoire et du pathologique » [75].

A la fin du XVIIIe siècle, dans un souci de rationalisation de la folie, les classifications médicales des maladies mentales se précisent. En 1763 SAUVAGE et LINNE publient des nosologies dans lesquelles ils tentent de classer les maladies mentales selon leurs causes (troubles du jugement, troubles de l'imagination...) mais la logique propre des maladies mentales leur échappe, et se trouvent rassemblées dans chaque catégorie des entités nosographiques sans lien évident entre elles. Par exemple au rang des troubles de l'imagination, on trouve côte à côte l'hypochondrie et le somnambulisme. En 1785 DOUBLET propose un autre mode de classification qui ne prend pas en compte la cause de l'aliénation mais qui s'établit à partir des signes cliniques majeurs des différentes formes d'aliénation. La classification n'a désormais plus qu'une valeur d'aide mémoire pour celui qui l'utilise et ne prétend pas définir une logique de toute façon insaisissable de l'aliénation car définir cette



Fig. 8 : La tentation de Saint Antoine (détail), par Hieronymus Bosch (début XVe siècle)

Source : www. Picturalissime.com

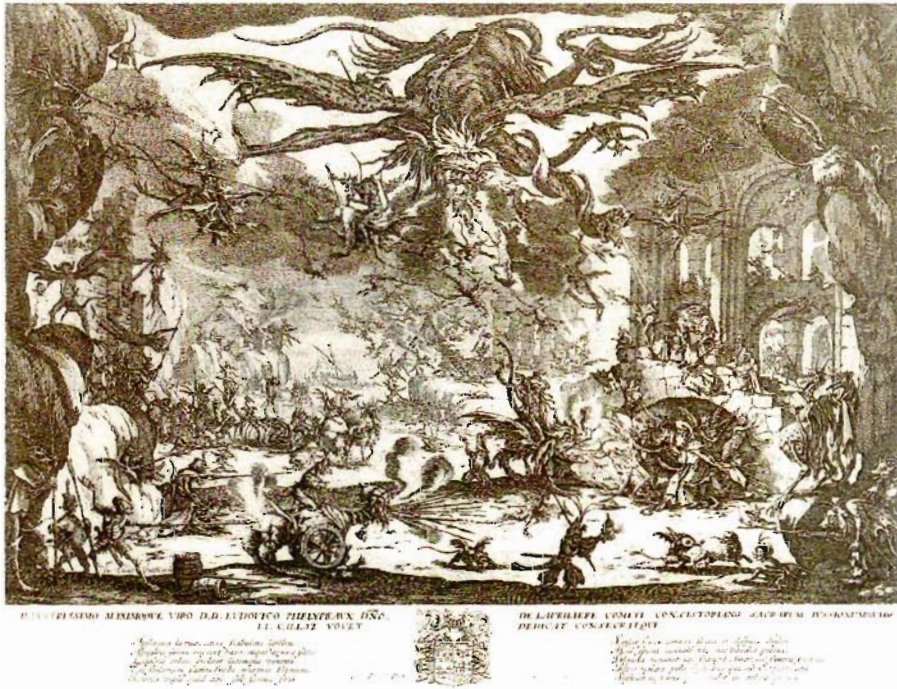


Fig. 9 : La tentation de Saint Antoine, par Jacques Callot (début XVIIe siècle).

Source : musée lorrain, Nancy.

Sur ces deux représentations, Saint Antoine résiste à la tentation du savoir interdit et maléfique que représente la folie dans sa définition médiévale.



Fig. 10 : L'excision de la pierre de folie, par Giovanni Francesco

Source : www.acpsy.com



Fig. 11 : L'extraction de la pierre de folie, par Hieronymus van Aeken Bosch, XVe siècle.

(Source : musée du Prado Madrid)

Au moyen age, une croyance voulait que la folie se matérialise dans une pierre logée dans le cerveau. Elle est à l'origine de nombreuses caricatures par les peintres de l'époque.

logique pour l'homme raisonnable revient essentiellement à établir des portraits moraux auxquels l'aliéné échappe. La classification établit une galerie des portraits typiques. Elle repose sur l'affinité des symptômes, l'identification d'une cause organique s'il en est, l'évolution dans le temps des symptômes et l'évolution d'un type vers un autre. DOUBLET définit quatre classes de la maladie de l'esprit sans lien avec des valeurs religieuses mais qui perpétuent l'image inquiétante de la folie et dont le traitement consiste à affaiblir le mal par des méthodes destructrices. Ces classes sont :

- La frénésie qui est un délire furieux et continu avec fièvre que l'on traite par des saignées abondantes.
- La manie qui est un délire constant sans fièvre se caractérisant par une attitude sombre et menaçante, l'absence de sommeil et une force surprenante qu'il convient d'affaiblir par des saignées modérées, l'administration de purgatifs et des bains froids.
- La mélancolie qui est un délire pacifique, borné à un seul objet appelé le point mélancolique. Elle présente à tout moment le risque de se convertir en manie dangereuse. Son traitement repose sur les purgatifs et la saignée.
- Enfin, l'imbécillité qui est le degré le moins inquiétant et le moins dangereux de la folie mais le plus difficile à guérir. Elle est la conséquence de la vieillesse, de l'abus de spiritueux ou de mauvais traitements. Elle se traite grâce à une bonne nourriture et des bains froids. Si elle est la conséquence de la masturbation, des traitements toniques lui conviendront mieux. Si elle est causée par un virus, l'inoculation de la gale la résoudra.

Le docteur PARISET évolue quant à lui dans l'univers sémantique hérité de la révolution française que créa le docteur PINEL. Dans son ouvrage publié en 1800 « traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie » PINEL définit les catégories de la maladie mentale qui serviront de cadre au savoir psychiatrique pendant un siècle. La nosographie qu'utilise PARISET a pour but de traduire le nouvel ordre du monde et d'intégrer l'aliéné à l'espace juridique issu de la déclaration des droits de l'homme. Une fois laïcisée, la maladie mentale n'a plus de lien avec la possession démoniaque[76]. L'aliénation revêt diverses formes que PINEL rapporte à quatre formes principales : la manie, la mélancolie, la démence et l'idiotisme. Mais sa sémantique psychiatrique est largement dominée par la manie qui constitue l'essentiel du champ pathologique d'exclusion dans la société post-révolutionnaire comme l'hystérie un siècle plus tard dans la société bourgeoise et la dépression dans la société des loisirs. Le fou pinélien est d'abord un maniaque, atteint de fureur et de délire aigu, un homme sorti tout droit des traumatismes de la révolution [77].

PARISET définit dans ses ouvrages au moins huit classes de maladies mentales empruntées aux époques pré et post révolutionnaires de manière à intégrer l'aliéné dans un espace de références sociales et culturelles appropriées à sa génération et à ses expériences. Il distingue ainsi :

- Les passions qui forment un registre désuet voué à disparaître car trop large, trop vague, trop peu discriminant et impropre à caractériser l'état pathologique.
 - Les hallucinations qu'il considère comme des symptômes venant émailler une pathologie en même temps qu'une classe à part entière au sein de laquelle il évoque des aberrations sensorielles en même temps que des troubles du jugement. Il donne une place à part à « l'aliénation des nouvelles accouchées ».
 - La démence, laquelle a pour caractère l'incohérence entre les idées et les propositions
 - L'idiotisme qui est une infirmité à laquelle s'associe des sentiments de joie, de tristesse et quelques fois de fureur
 - La lypémanie (qui est la mélancolie des Anciens) et le suicide qui suivent les états saisonniers.
 - La manie qui est la moins fâcheuse et la moins opiniâtre des affections tant elle sait ouvrir de portes pour s'échapper. On reconnaît le maniaque à ses cheveux hérissés, ses yeux écarquillés, son regard furieux mais non dépourvu d'intelligence. Il conserve généralement après la crise un rictus cruel mais ses cheveux s'ordonnent correctement.
 - La monomanie qui est une obsession fixe, limitée à un seul objet, dont l'impulsion rapide comme l'éclair et sans motif peut conduire au meurtre « sorte de problème qui demande sa solution à la loi et dont la loi n'a que trop souvent tranché le nœud par le glaive. ».
- PARISET considère que la monomanie est potentiellement une source de talent. Il cite l'exemple de BERGMAN que sa pyromanie contenue a incité à devenir chimiste pour comprendre les mystères du feu[78].
- Les vapeurs enfin, qui sont étrangères à l'Hôpital Général et forment une classe à part. Elles sont à la mode parmi les femmes du grand monde, constituent une infinité de maladies que PARISET apparente aux affections hystériques et hypochondriaques des Anciens, présentent tous les degrés de gravité, des plus légères aux cas mortels. Elles sont généralement la conséquence de l'oisiveté et les remèdes pour la guérir reposent sur l'art délicat de la distraction, sur l'exercice et le travail[79].



Fig. 12 : aliéné en démence



Fig. 13 : maniaque



Fig. 14 : maniaque pendant l'accès



Fig. 15 : même patiente que Fig. 14 après guérison



Fig. 15 : lypémanique



Fig. 16 : lypémanique



Fig. 17 : idiot (simple)



Fig. 18 : idiots (crétins)



Fig. 19 : épileptique



Fig. 20 : démonomaniac



Fig. 21 : démonomaniac



Fig. 22 : enchaîné de Bedlam (Londres)

Fig. 12 à 22 : Gravures de Tardieu d'après des dessins d'Esquirol. Source : *Maladies mentales*, Esquirol, Baillière, Paris, 1838.

2.4 Évolution des méthodes thérapeutiques de l'aliénation.

2.4.1 Principes du traitement moral des manies.

Lorsque PARISET débute en psychiatrie, l'idée de traiter positivement l'aliénation mentale est encore une idée nouvelle. PARISET fait donc partie des pionniers de la psychiatrie. Il mit à profit ses talents d'orateur politique au service de la diffusion de ces idées et obtint du crédit auprès de la cour de Louis XVIII. La méthode thérapeutique qu'il expérimentait s'appelle le traitement moral. Il s'agit d'un mélange de soins physiques, de techniques de contrainte et de persuasion en douceur, qui se fondent sur l'idée que le fou peut être guéri parce qu'il existe en lui un reste de raison, sans chercher les causes originelles du dérèglement mental. Le traitement moral prend chez PARISET l'allure d'une rééducation mentale « le traitement des aliénés n'est à proprement parler qu'une éducation, laquelle ne diffère de toutes les autres que par les difficultés extrêmes dont elle est hérissée et par la nécessité pour le médecin de déployer toutes les ressources de l'esprit le plus sagace et le plus inventif, toutes les bontés du cœur le plus tendre et le plus compatissant »[80]. En considérant que les réactions à l'injustice sont les mêmes chez les malades que chez les bien portants, à cela près que les malades peuvent être touchés dans leur possibilité d'expression, alors, parler avec le malade, s'enquérir des motifs de ses réactions, constitue l'essentiel de ce traitement préventif de l'exaspération et de la fureur du maniaque.

2.4.2 Principes du traitement moral des passions.

Il n'existe pas de correspondance précise entre l'idée que se fait PARISET des passions et les nomenclatures actuelles. Il les définit comme « des volontés fortes permanentes exclusives » se manifestant par l'impulsivité ou la pusillanimité mais il ne considère pas qu'elles sont particulièrement pathologiques[81]. PARISET plaidait régulièrement la cause des patients qu'on soumettait à sa consultation suite à des troubles de l'ordre public. Pour lui, l'impulsivité se résout grâce à l'éducation du patient. Sa plaidoirie, qui consistait à remettre en cause le lien entre la motivation du patient et son comportement, intéressa les juristes de l'époque : « Puisque nous avons des volontés d'origines différentes, les unes instinctives et les autres raisonnées, c'est à dire liées comme effets nécessaires et par l'intermédiaire des sentiments, celles-ci à des actes de l'esprit, celles-là à des mouvements intérieurs, il se peut que nous

pouvons éprouver à la fois deux volontés, et il se peut que ces deux volontés soient contraires (...) les passions guérissent le mal qu'elles font ; avec cette différence qu'elles ne guérissent que parce qu'elles sont contraires, et que tout le merveilleux de l'art est de savoir les opposer l'une à l'autre » [80].

2.4.3 Critiques du courant doctrinaire.

PARISET se dressa contre les méthodes de choc qu'on préconisait comme traitement de l'aliénation et qui se fondaient sur la croyance proverbiale que l'aliénation mentale était susceptible de disparaître en cas de danger vital et qu'il était possible d'oblitérer les idées délirantes par un état voisin de la mort. La méthode de l'asphyxie était véhiculée depuis le moyen âge. Vinrent ensuite, le tourniquet, le bain surprise ou l'immersion complète que prescrivait VAN HELMONT au XVIIe siècle dans le traitement de la manie. On peut dire que plus récemment, les électrochocs et le coma insulinique se fondaient sur le même credo. PARISET et LAENNEC s'opposaient en cela aux doctrinaires, en particulier BROUSSAIS qui, partant du principe que les troubles mentaux provenaient de *l'irritation*, prescrivait pour lutter contre celle-ci, d'affaiblir le malade par des saignées abondantes et répétées. L'influence des aliénistes positivistes parvint à faire reculer ce genre de pratique mais à partir de 1827, l'un d'eux, LEURET, se mit à prescrire de nouveau des douches froides pensant ramener les maniaques à la raison bien qu'on lui opposa que c'était plutôt la crainte d'un mauvais traitement qui inhibait le patient [82].

2.5 Évolution de l'institution psychiatrique au tournant du XIXe siècle.

2.5.1 Les précurseurs.

En 1764, VOLTAIRE écrivait dans son *dictionnaire philosophique* les commentaires suivants : « Nous appelons folie cette maladie des organes du cerveau qui empêche un homme nécessairement de penser et d'agir comme les autres. Ne pouvant gérer ses biens, on l'interdit, ne pouvant avoir des idées convenables à la société, on l'exclu. S'il est dangereux, on l'enferme, s'il est furieux, on le lie. ». Le XVIIIe siècle était marqué par les idées humanistes. Les travaux des encyclopédistes visaient à libérer l'humanité de l'oppression, des superstitions et il est bien évident que dans cette optique, la libération des aliénés se faisait jour. L'internement des malades mentaux était une mesure de protection pour empêcher que ceux-ci

soient l'objet de sévices ou d'arbitraire et pour les placer sous la garantie de l'autorité publique. Les aliénés étaient placés indistinctement dans des hôpitaux ou des prisons et ils ne bénéficiaient qu'exceptionnellement de traitement et de prise en charge spécialisée, y compris dans les établissements de Bicêtre, de la Salpêtrière et de Charenton qui leur étaient normalement réservés mais qui se convertirent en prison pendant la Révolution[83]. A Paris, le seul hôpital qui se réservait depuis le moyen âge le droit de traiter les pauvres qui ont perdu la raison était l'Hôtel Dieu, à condition que la folie soit curable. Sinon on émettait un certificat d'incurabilité pour Bicêtre ou la Salpêtrière où la détention était définitive et sans appel.

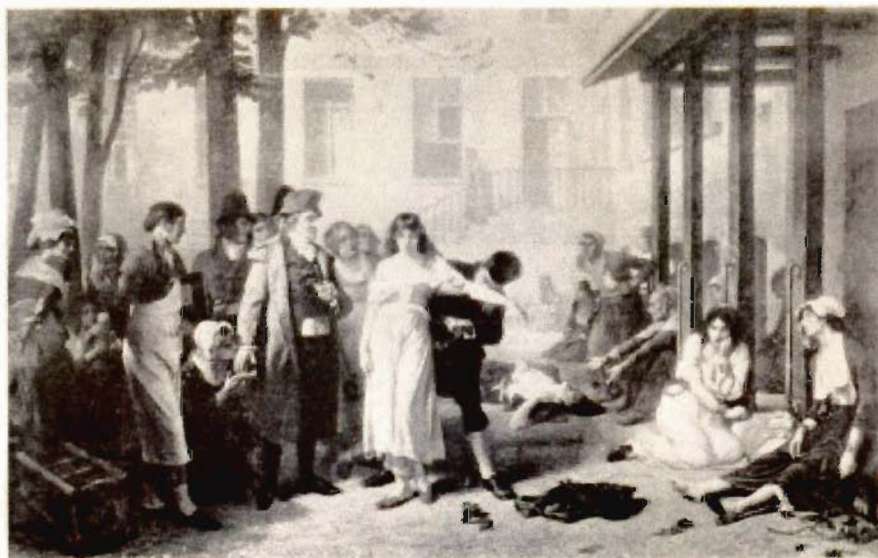
2.5.2 Conditions de détention des aliénés évoquées par PARISSET.

La loi de 1790 avait prévu la création de grands hôpitaux destinés aux insensés. Mais aucun d'entre eux n'existait encore en 1793. Bicêtre avait été érigé en maison des pauvres et on y trouvait mêlés des indigents, des vieillards, des vénériens, des débauchés, des blasphémateurs, des criminels et des fous : l'exemple même d'une institution plus aliénante que thérapeutique[84]. C'est ce que PARISSET évoque dans un témoignage que son exaltation indignée ne doit pas faire douter de son réalisme : « Les aliénés que l'on jetait dans ces cloaques étaient à la merci de leurs infirmiers, et ces infirmiers étaient des malfaiteurs que l'on tirait de la prison. Les malheureux malades étaient chargés de chaînes et garrottés comme des forçats. Ainsi livrés sans défense à la méchanceté de leurs gardiens, ils servaient de jouet à la raillerie insultante, ou à une brutalité d'autant plus aveugle, qu'elle était gratuite. L'injustice de ces cruels traitements les transportait d'indignation ; et le désespoir et la rage, achevant de troubler leur raison égarée, leur arrachaient jour et nuit des hurlements que rendait encore plus effrayants le bruit de leurs fers (...) Ainsi, férocité d'une part, meurtre de l'autre. Une fois dans cette voie criminelle, comment s'y arrêter jamais ? Et qu'attendre de ces réciprocitys abominables pour l'amélioration des maladies mentales ? » Il en allait de même à la Salpêtrière où les loges réservées aux furieuses se trouvaient inondées lors des crues par l'eau des égouts: « on n'y recevait que les folles qui avaient subi le traitement de l'Hôtel Dieu, traitement imparfait et banal qui rendait plus difficile et plus dangereux l'état des malades. Pour contenir leur fougue, on les accablait des mêmes rigueurs, ou plutôt on les irritait par les mêmes violences. Enchaînées quelques fois toutes nues dans des loges presque souterraines, et pires que des cachots, elles avaient souvent les pieds rongés par les rats, ou gelés par le froid des hivers. » Le caractère de l'animalité endurcie, maîtrisée par le dressage et l'abêtissement, exaltée par l'internement dans des loges dignes de cages de ménageries est épinglé par

PARISET au moment même où s'annonce la baisse du seuil de tolérance à la violence et que se fait jour un intérêt croissant pour les animaux. Il s'agit pour PARISET de faire valoir l'aliéné d'abord en tant qu'être humain sensible et délicat, dépourvu de cette bestialité contre nature que lui impose l'internement, ensuite en tant que citoyen de droit, ce que nous discuterons plus loin.

2.5.3 La réforme de PINEL évoquée par PARISET

La nomination de PINEL comme médecin chef de Bicêtre le 25 août 1793 eut des conséquences décisives pour l'amélioration du traitement des aliénés. Tout d'abord, l'usage des chaînes fut supprimé, réservé seulement de façon temporaire à des cas particuliers, ensuite PINEL entreprit le « classement » des malades, premièrement pour distinguer les aliénés des correctionnaires, les innocents des coupables, ensuite pour éviter que parmi les aliénés, les plus agités menacent les plus calmes. PARISET explique les bénéfices qu'il en tira : « N'étant plus défigurés par les traits d'exaspération, de colère, de crainte ou de terreur que leur imprimaient les mauvais traitements, les maladies reprirent leur physionomie naturelle, et permirent à un si sage médecin de les observer avec ordre et d'en tracer des tableaux pleins de vérité. » [85].



DR. PHILIPPE PINEL AT THE SALPÊTRIÈRE, 1795
The great pioneer of humanitarian reform orders the chains removed from patients at the Paris asylum for insane women.

Fig. 23 : Le docteur P. Pinel faisant tomber les chaînes des aliénées en 1795, D'après Toni Robert-Fleury. C'est vraisemblablement Pussin (1745-1811), surveillant de la salpêtrière, qui est représenté en train de déchaîner les folles. Il est le véritable initiateur de la méthode « douce » que Pinel officialisa. Il introduisit l'usage de la camisole en 1792



Fig. 24 : Pinel faisant ôter les chaînes aux aliénés de Bicêtre, à la fin de 1792,
Par Charles Muller (1815-1892)

Sous le consulat, avec CHAPTAL au ministère de l'intérieur et Michel Augustin THOURET (1748-1811 : frère du juriste Jacques Guillaume THOURET, réformateur de la justice et du clergé) comme doyen de l'école de médecine, PINEL parvint à obtenir un atelier de couture, des bains et des douches à la Salpêtrière. PINEL croyait aux vertus thérapeutiques du travail manuel, comme le montrait l'exemple des hôpitaux psychiatriques espagnols hérités de la tradition arabe. Le travail de la terre était spécialement réservé aux « incurables » et aux « imbéciles », la couture, aux femmes en voie de guérison. Les bains et les douches étaient prescrits à titre thérapeutique et plus rarement à titre de répression. Il n'est pas fait mention de leur utilité quant à l'hygiène. En 1799, PINEL créa une clinique d'inoculation de la vaccine à la Salpêtrière avec son collègue LEROUX DES TILLETTS et il obtint une petite salle à part pour loger des enfants malades. C'est également à partir de l'an X que PINEL commença à remplacer le personnel en retraite par des convalescentes que leur expérience à l'hospice rendait aptes à ce travail. Malgré ses efforts PINEL ne parvint pas à obtenir un terrain que les aliénés convalescents auraient pu cultiver. [86]

2.5.4 Perspectives d'avenir selon PARISSET : le modèle de Gheel

Selon PARISSET, une prise en charge idéale des aliénés ne se conçoit pas dans un établissement fermé qui perpétue un système d'exclusion qui se justifie par des superstitions d'un autre âge. Il reconnaît aux aliénés une utilité sociale à travers un travail simple et dirigé et les prétend aptes à la liberté. Si PARISSET reconnaît la nature pathologique et médicale de l'aliénation, il estime que l'intervention du médecin ne représente pas l'unique espoir de guérison. Le modèle qu'il décrit est celui du village de Gheel en Belgique, lieu de pèlerinage fréquenté dès le Xe siècle où le tiers de la population est composé d'aliénés, les deux tiers restant organisant leur vie sociale,

« où de temps immémorial des aliénés sont envoyés des contrées environnantes, et vivent au milieu des habitants qui leurs donnent l'hospitalité. Sauf quelques exceptions qu'un peu de surveillance prévient, qu'un peu de sévérité fait disparaître, la sécurité la plus parfaite règne entre les uns et les autres. La paix, le travail, la liberté, un air pur, des aliments sains, une vie régulière, sont les seuls médecins de ces heureux malades ; et c'est par des moyens si simples, qu'après une révolution d'une, deux et quelques fois trois années, la nature, ou cette industrie intérieure qui nous fait vivre, prépare et consomme des guérisons inespérées. Le travail, ai-je dit, et surtout le travail de la terre, qui, tout en favorisant le jeu des fonctions, fait sentir à l'homme qu'il se rend utile, et le ramène ainsi au sentiment de sa propre dignité ; car telle est l'intime liaison de nos sentiments avec nos idées. L'affranchissement, dont le génie de Pinel avait deviné les effets était donc pratiqué depuis des siècles, mais cet exemple était à peu près inconnu. »[87]. PARISSET s'oppose à travers cette conception à ce que deviendra le modèle français de prise en charge qui dans la loi de 1838 continue à préconiser l'internement.

3 PARISSET ET L'ESSOR DE LA MEDECINE LEGALE.

3.1 Investissement progressif de l'espace légal par le médecin.

Parallèlement à l'évolution des définitions médicales de la folie, une définition juridique se précisait dans les procédures d'internement durant le XVIIIe siècle mais la caractérisation de la folie du prévenu n'était soumise à aucune règle systématique. La procédure d'internement la plus fréquente à Paris était la lettre de cachet. Lorsqu'il s'agissait d'interner un religieux, les ordres étaient signés par les évêques. Certaines demandes étaient accompagnées de certificats médicaux mais c'étaient les cas les moins nombreux. La procédure d'interdiction d'un aliéné par rapport à ses biens ne comportait aucune expertise médicale et il était possible d'être interné tout en restant responsable de ses biens ce qui favorisait la corruption et les coercitions familiales. C'était une affaire à régler entièrement entre la famille et l'autorité judiciaire.

En 1784, BRETEUIL veut faire précéder l'internement d'une procédure judiciaire plus minutieuse qui comporte l'interdiction et la détermination de la capacité du sujet comme personne juridique, ce qui aura pour effet de limiter les lettres de cachet et les jurisprudences abusives. Au début du XIXe siècle, on discute encore comme d'une question non résolue la compétence du médecin à reconnaître l'aliénation et à la diagnostiquer. L'expertise médicale deviendra systématique sous l'empire pour garantir l'indépendance des décisions de justice. Le

Code Civil fera de l'interdiction la condition indispensable de tout internement. C'est-à-dire que pour la première fois, l'aliéné est défini par la reconnaissance juridique de son incapacité et de son irresponsabilité en même temps que par sa définition médicale. La procédure d'interdiction le fait tomber sous le pouvoir d'un curateur et ses biens s'en trouvent protégés. Le Code Civil a donc permis aux médecins de s'approprier des responsabilités juridiques dans l'espace clos de l'hôpital. L'étape suivante consistera à faire valoir le savoir du médecin dans les tribunaux pour déterminer la responsabilité de l'assassin dans le jugement des affaires criminelles.[88]

3.2 Monomanie homicide et responsabilité criminelle.

Contrairement à l'état aigu de fureur que suppose la manie, la monomanie désigne l'obsession, l'idée fixe et durable qui s'empare d'un esprit sain. La notion de monomanie est l'enjeu d'une bataille entre juristes et aliénistes. Au fur et à mesure que le savoir psychiatrique consolide ses assises professionnelles, il cherche à étendre la notion de folie aux actes criminels. D'où la création en 1808 du terme de manie homicide par ESQUIROL pour définir une forme de folie meurtrière sans délire. Il s'agit désormais, conformément à l'article 64 introduit dans le Code Pénal en 1810, d'arracher le monomane à la guillotine afin de le soigner. ESQUIROL a essayé de définir ce que serait cette maladie invisible et il en a réuni les symptômes : le sujet agit sans motif et sans complice, son crime ne concerne pas toujours des personnes connues, et une fois qu'il l'a accompli, tout est fini pour lui, le but est atteint après le meurtre, il est calme, il ne songe plus à se cacher.



Fig. 25 : J. D. Esquirol (1772-1840)

La notion de monomanie se construit autour d'un individu qui est fou sur un point mais raisonnable sur tous les autres. Un homme commet un crime d'une sauvagerie démesurée or on ne trouve ni cause ni raison pour l'expliquer, il n'y a ni profit ni intérêt ni passion. Une fois

qu'il a agi, le criminel redevient ce qu'il était auparavant. Dans cette situation la responsabilité n'a pas un caractère fixe. Elle est entière chez l'individu et s'aliène seulement au moment où il commet le crime. Le problème pour les médecins est de savoir s'il existe une maladie chronique qui ne se manifeste qu'en un seul geste ou bien si l'individu perd brusquement sa liberté et s'aliène pour un bref instant.

A travers une approche idéologique et grammairienne, PARISSET redéfinit la notion de *monomanie homicide* à l'occasion de la lecture de l'éloge d'ESQUIROL et lui donne un caractère physiologique. « On parle de volonté, de liberté, de responsabilité morale. Est on d'accord sur ces trois termes ? L'idée qu'on a de la volonté est une idée générale et abstraite qui ne répond à rien de réel. Loin d'avoir en nous des volontés de cette nature, nous n'avons jamais que des volontés particulières qui s'interposent entre nos sentiments et nos actions comme effets et comme causes. Elles ne sont que le lien, semblables aux conjonctions qui sont le lien du discours ; d'où l'on voit qu'en elles mêmes, elles n'ont rien d'intellectuel ni de moral et que le bon ou le mauvais caractère qu'on leur attribue n'est en définitive que celui de nos sentiments eux-mêmes (...) L'esprit a ses surprises et ses précipitations. Il a comme le corps, ses fièvres qui lui cachent en partie ses idées et lui ôtent ainsi le pouvoir et par conséquent la liberté de régler ses propres actes (...) Je ne forme qu'un vœu, c'est que dans les débats médico-judiciaires qui sont portés devant les tribunaux, tout soit subordonné au premier de tous les intérêts, l'intérêt social, et défendant comme elle le doit cet intérêt, la loi ne laisse jamais commettre en son nom le mal qu'elle veut punir. »[89]. Cette définition permit aux aliénistes d'innocenter bon nombre de crimes mais à partir de 1827 la *monomanie homicide* s'acquit une réputation matérialiste et irréligieuse auprès de certains jurys et les médecins hésitèrent dès lors à faire appel à ce vocable sans toutefois renier la validité de la théorie qui la soutient. Ceci est visible dans le rapport médical traitant de *l'affaire Pierre RIVIERE* en 1835 auquel PARISSET participa aux côtés d'ESQUIROL. Les médecins s'attachent plus à décrire les symptômes de la monomanie qu'à la nommer.

3.3 PARISSET et l'affaire Pierre RIVIERE.

3.3.1 Présentation.

L'affaire Pierre RIVIERE est l'exemple d'un cas de meurtre perpétré par un prétendu aliéné de vingt ans que toutes les cours de justice, y compris la cours de cassation, ont reconnu comme coupable donc logiquement sain d'esprit et en pleine possession de sa liberté morale. Mais à

tous les niveaux les jurys émirent des doutes sur son état de santé mentale. De très nombreuses explications de natures différentes ont été produites à ce sujet. Cette affaire a l'intérêt de présenter tous les degrés de perception de la folie en 1835. La définition juridique du procureur se rapporte aux conceptions moralistes de la folie confondue avec le vice. Celle du médecin de campagne tend à la définir, à la manière d'un naturaliste, dans un système cohérent de pathologies organiques et selon sa cause. Celle de l'aliéniste a pour but d'objectiver les signes extérieurs de la folie. Enfin, dans celle de la commission à laquelle participèrent PARISSET, ESQUIROL, ORFILA, MARC, MITIVIE, ROSTAN et LEURET on trouve en germe le compromis entre les aliénistes des hautes sphères, partagés entre les courants positivistes et doctrinaires, qui devait aboutir à la loi de 1838. Le rapport de cette commission permit de convaincre le roi Louis-Philippe d'user de son droit de grâce et de commuer la peine en réclusion à perpétuité. Il est intéressant de noter que dans son rapport au roi, le ministre de la justice omet de citer ESQUIROL et PARISSET, les deux tenants principaux au sein de la commission d'une vision idéologique réputée athée de la folie et militants affichés de l'abolition de la peine de mort à travers la notion de monomanie.

3.3.2 La vie et le crime de Pierre RIVIERE.

Né en 1815 à Courvaudon (Calvados) il est l'aîné d'une famille de paysans qui compte quatre enfants. Ses parents se sont mariés à la hâte en 1813 pour éviter au père de partir à la guerre. Ils sont en conflit permanent et vivent le plus souvent séparés. Pierre Rivière est un enfant taciturne et solitaire. Les voisins qui travaillent aux champs s'effraient parfois de son comportement singulier : ses cris lorsqu'il marche seul dans la campagne, sa propension à effrayer les enfants. On l'a vu, dit-on, tuer des oiseaux pour le plaisir jusqu'à l'âge de dix huit ans. L'enfant, surnommé « l'imbécile à Rivière » fuit le foyer familial et la présence de ses parents. Il fuit les femmes de sa famille car il se figure qu'un fluide fécondant s'échappe sans cesse de son corps ce qui pourrait le rendre coupable malgré lui de crime d'inceste. Il se réfugie chez ses grands parents, parfois également dans la lecture, parcourant la nuit quelques ouvrages empruntés. Il s'intéresse à la religion en lisant le « catéchisme de Montpellier » que le curé du village lui a prêté.

Le samedi 3 juin 1835, Pierre Rivière décide de mettre à exécution son projet de meurtre préparé plusieurs semaines à l'avance. Il s'habille de ses plus beaux vêtements, vers midi, il arrive à la ferme familiale, entre dans la pièce principale et tue de sang froid à coup de serpe, sa

mère sa sœur et son jeune frère. Il laisse les cadavres gisant sur les lieux du crime et s'éloigne calmement vers la ville pour se livrer à la justice dont il sait qu'elle le condamnera à la guillotine. Sur son chemin, il raconte son geste aux passants qu'il croise. Quelques heures plus tard, il est pris de remords et décide d'aller vivre dans les bois. Ce n'est qu'un mois plus tard que le parricide est arrêté sans faire de difficulté au brigadier qui l'appréhende. Pendant tout ce temps, il aura erré dans la campagne.

Au juge d'instruction, Rivière explique que la providence avait ligué les trois victimes contre son père afin de le persécuter. C'est aussi en suivant le commandement de Dieu qu'il a agit pour délivrer son père de la tyrannie de sa mère. Dans un second temps cependant, Rivière dément cette inspiration divine. Il manifeste le désir de monter à l'échafaud et admet qu'il avait inventé ce système de défense dans l'intention de se faire passer pour fou et obtenir les circonstances atténuantes (comme le prescrivait une récente loi de 1832). Avant son procès, le jeune meurtrier s'occupe à la rédaction d'un mémoire d'une cinquantaine de page, intitulé « Détail et explication de l'événement arrivé le 3 juin à Aunay, village de la Fautrie écrite par l'auteur de cette action. » Il s'agit pour lui d'expliquer la genèse du meurtre destiné à venger son père. Ainsi la première partie de l'écrit s'intitule : « résumé des peines et des afflictions que mon père a souffertes de la part de ma mère depuis 1813 jusqu'à 1835 ». Ce chapitre commence par l'échec de la vie sexuelle de ses parents. Ensuite il décrit avec un réalisme saisissant les batailles incessantes entre sa mère, révoltée et procédurière, réclamant le divorce, aux prises avec son père refusant une séparation honteuse pour lui et passant pour être doux et conciliant sur tous les autres points. Dans la seconde partie il parle de lui-même, explique les raisons de sa solitude, de ses extravagances et démontre qu'il devait tuer son jeune frère qu'il aimait pourtant, afin que son père excédé par l'horreur de ses crimes ne regretta pas sa condamnation à mort par le tribunal [90].

3.3.3 L'argumentaire du procureur.

Le procès verbal du procureur du roi contient des arguments faisant appel tantôt à une définition religieuse de la folie : « il disait avoir vu le diable et avoir pactisé avec lui », tantôt au registre de l'animalité « solitaire, farouche et cruel, voilà Pierre RIVIERE envisagé sous l'aspect moral ; c'est en quelques sortes un être à part, c'est un sauvage qui échappe aux lois de la sympathie et de la sociabilité. ». Enfin le discours se teinte d'arguments moraux « il paraît qu'à certaine époque, il consacrait la nuit à lire quelques ouvrages philosophiques. De

l'irréligion il passa à une grande piété, ou au moins aux pratiques apparentes de la dévotion (...) son regard oblique semble craindre de rencontrer un autre regard, comme dans la peur de trahir le secret de sa pensée. » [91].

Dans l'acte de renvoi devant la chambre d'accusation le procureur insiste sur le fait que la propension au meurtre de l'accusé résulte d'un choix constitutif de sa raison: « RIVIERE n'est pas un monomane religieux ainsi qu'il a d'abord essayé de le faire croire ; ce n'est pas non plus un idiot, ainsi que quelques témoins ont paru le supposer ; aussi la justice ne peut voir en lui qu'un être cruel qui a suivi l'impulsion du mal, parce que, comme tous les grands criminels, il a étouffé le cri de sa conscience et n'a pas combattu les penchants de sa mauvaise nature. »[92]. Au total, il s'agit d'un réquisitoire qui admet une définition classique voire médiévale de la folie de Pierre RIVIERE mais qui semble ignorer que celle-ci suppose désormais des circonstances atténuantes.

3.3.4 Certificat médical du docteur BOUCHARD, témoin à charge.

Pierre RIVIERE reçoit une première consultation à la maison d'arrêt dispensée par le docteur BOUCHARD, médecin à Vire. Celui-ci atteste que « sa santé est ordinairement excellente, il mange et dort bien. Jamais il n'a eu de maladie de la peau ni d'hémorragie (...) son ventre est habituellement très libre. Jamais il n'a fait de chute sur la tête ; il ne se rappelle pas avoir reçu de coups sur la même partie. En un mot, malgré les questions que je lui ai adressées, il m'a été impossible de trouver une maladie quelconque qui ait agi sur le cerveau de manière à porter atteinte à ses fonctions. »[93].

Le docteur BOUCHARD concentre sa recherche sur une cause organique voire lésionnelle de la folie. Il regrette de ne pas avoir de connaissances suffisantes en phrénologie pour juger si la conformation physique de son crâne prédisposait RIVIERE au meurtre. Lors du procès le docteur BOUCHARD tente de caractériser l'état mental de RIVIERE à la façon d'un naturaliste mais n'y trouve aucune cause. Il témoigne que « Pierre RIVIERE n'est pas monomane puisqu'il ne délire pas sur un seul et unique objet ; il n'est pas maniaque puisqu'il n'est pas dans un état habituel d'agitation ; il n'est pas idiot puisqu'il a écrit un mémoire plein de sens ; enfin, il n'est pas en démence ainsi qu'il est facile de le voir. Donc Pierre RIVIERE n'est pas aliéné. »[94]. Le docteur BOUCHARD est le seul qui se soit entièrement laissé convaincre à la lecture de ce mémoire, effectivement plein de sens, que RIVIERE avait toute sa raison et il attribue le triple assassinat à un état d'exaltation momentané, préparé par les malheurs de son père.

3.3.5 Certificat médical du docteur VASTEL, témoin à décharge.

Le docteur VASTEL, aliéniste de Caen estime quant à lui que le meurtre est imputable à l'aliénation de Pierre RIVIERE. Qu'il en a montré les signes dès l'âge de quatre ans, qu'il existe de nombreux cas d'aliénation dans sa famille ce qui atteste d'une cause héréditaire, qu'un grand nombre de témoins avaient fait donner à RIVIERE le surnom d'imbécile, que « son aliénation est on ne peut plus visible dans la conception de son horrible projet et dans les motifs qui l'ont déterminés à immoler son jeune frère. On la retrouve toute entière dans le calme avec lequel il l'exécute et dans la manière dont il en parle immédiatement après. La raison plus étendue dont il semble jouir depuis s'explique par la forte secousse morale qu'a déterminé chez lui le sang qu'il a répandu. »[95].

3.3.6 Rapport de la commission gouvernementale en faveur de la grâce royale.

La commission à laquelle participe PARISSET approuve les conclusions du docteur VASTEL. Ils assimilent l'aliénation de RIVIERE à un cas typique de monomanie homicide bien que les délires soient variés et que la chronologie des événements ne s'accorde pas parfaitement avec la description classique de cette maladie. Ils déclarent qu'ils sont « loin de partager l'opinion de monsieur BOUCHARD qui ne pouvant classer l'état anormal de Pierre RIVIERE dans aucune des grandes divisions de la folie, le déclare sain d'esprit, comme si les divisions établies par les nosographes étaient autre chose qu'un moyen de classer les faits et d'en faciliter l'étude, mais sans jamais prétendre imposer à la nature des limites qu'elle ne puisse franchir. »[96]. Ils considèrent que RIVIERE a très tôt montré des signes d'aliénation en recherchant constamment la solitude, en parlant à des interlocuteurs invisible, en craignant de s'approcher des femmes et des animaux femelles de peur de les souiller de ses émanations imaginaires. Les meurtres de petits animaux sont épinglés dans son passé comme des signes annonciateurs de son crime. Ils prennent en compte sa réputation d'imbécile à laquelle les juristes opposaient la rédaction d'un mémoire « plein de sens ». Pour la commission, « l'intégrité de sa mémoire et l'enchaînement des idées dont cette relation fait preuve n'est pas exclusive de l'aliénation mentale puisqu'elle se rencontre souvent dans les relations des maniaques ou des monomaniaques qui écrivent l'histoire de leur maladie. »[96]. Afin de justifier son geste, RIVIERE se compare successivement dans ce récit à CHATILLON, LAROCHE-JAQUELIN, JESUS CHRIST et Charlotte CORDAY mourant tous pour de grandes causes, ce qui témoigne selon la

commission de son absence de jugement. Enfin le changement de son état mental après le crime avec un retour apparent à la normale leur semble comparable à celui des monomanes.

La monomanie est une notion créée par les aliénistes positivistes. Elle s'accorde avec la définition que PINEL et ses successeurs donnent de la folie : une pathologie de l'esprit sans cause organique ni lésion anatomique décelable. Les positivistes avaient la conviction qu'un traitement moral était susceptible de la résoudre et leur démarche s'inscrivait dans un mouvement libérateur des aliénés. C'est sur ce dernier point que le positivisme fut contesté par les doctrinaires dont le premier souci était de protéger la société contre des individus dangereux que ni l'école ni la religion n'étaient parvenues à raisonner. Ainsi LEURET, aliéniste positiviste de formation, devenu ultérieurement doctrinaire, compléta le rapport de la commission par un *post scriptum* dans lequel il admet entièrement l'aliénation de Pierre RIVIERE et détermine l'attitude qu'il fallait préventivement adopter : « on aurait dû séquestrer Pierre RIVIERE, ce jeune homme était trop malade pour jouir de sa liberté. »[97]. C'est ce compromis entre positivistes et doctrinaires qui aboutira à la loi de 1838 sur l'internement dans les asiles d'état. Pour les positivistes l'aliéné échappe à la justice. Pour les doctrinaires l'enfermement permet de lutter contre les désordres sociaux.

3.3.7 La légende de Pierre RIVIERE (Fig. 26 et 27)

Le document qui suit, conservé aux archives départementales de Caen, dont la date n'a pas pu être précisée, reproduit l'arrêt de la cour d'assise. En fait, c'est un récit fantaisiste du crime au cours duquel RIVIERE est censé tuer un « autre » frère puis mourir à l'échafaud. Bien qu'il réclama à corps et à cri une telle mort, RIVIERE finit par se pendre dans sa cellule en 1837.



ARRÊT

DE LA COUR D'ASSISES DE CAEN,

Du 5 Décembre 1836,

QUI CONDAMNE A LA PEINE DE MORT

Le nommé Pierre RIVIERE âgé de 20 ans,

Atteint et convaincu d'avoir assassiné sa mère étant enceinte, sa sœur âgée de 18 ans, son frère
âgé de 11 ans, et son autre frère âgé de 7 ans.

Il a été exécuté le 15 février 1837.

DETAILS.

Vainement l'œil curieux du lecteur chercherait à trouver dans les annales de la justice un crime aussi affreux que celui qui vient d'être commis par Pierre Rivière, né à la Fouquetrie, commune d'Aunay, département du Calvados, arrondissement de Vire. Ce monstre, indigne du nom d'homme, était âgé de 20 ans, et devait satisfaire au tirage prochain. Le mercredi 3 juin, prêt à partir le matin pour aller labourer, il dit à son père qu'il ne pouvait s'y rendre qu'à midi et le laissa partir seul. Depuis long temps le père vivait en désunion avec sa femme qui demeurait seule dans une propriété dépendant de son bien, et distante d'un quart de lieu de l'habitation de son mari. Huit jours avant le crime, ils allèrent d'un commun accord, demander une séparation civile de corps et de biens. La femme répondit au magistrat qui cherchait, par ses conseils, à rétablir l'union dans leur ménage, que depuis long temps elle n'avait plus d'amitié pour son mari, et que l'enfant qu'elle portait n'était pas de lui. Néanmoins elle revint au domicile conjugal et fit revenir avec elle ses enfants, savoir : une fille de 18 ans, un garçon de 11 et l'autre de 7. Le mercredi 3 octobre, après avoir, comme le

Fig. 26

lecteur l'a vu, déclaré qu'il n'irait point au travail des champs, resté seul avec sa mère et sa sœur, Pierre Rivière, poussé par un génie infernal, saisit un couperet dont on se sert pour émonder les arbres, et le monstre s'élança sur sa mère qui allumait du feu, la frappa cruellement sur la tête et l'étendit morte à ses pieds; aussitôt il se jeta sur sa sœur et la traita de la même manière que sa mère. Leurs cadavres palpaient encore lorsque son jeune frère sortant de l'école fut arrêté par un fermier du voisinage qui lui demande pourquoi il courait si vite. Je vais, lui dit l'enfant, pour dîner. Le fermier qui le connaissait voulut à toute force le retenir pour manger; mais sa destinée malheureuse devait s'accomplir. Il refuse donc les offres qui lui sont faites et arrive à la maison. Son frère se précipite sur lui avec la rapidité de l'éclair, le frappe d'un coup sur la tête qu'il sépare presque totalement. Le matin de l'assassinat, sa mère lui demanda quel était son dessein. Vous le saurez ce soir, répondit le scélérat.

Rivière, après avoir commis le crime, a pris la fuite croyant se soustraire à la justice.

Le 4 octobre 1836, l'on vit silencieusement s'avancer le cortège funèbre à travers une foule d'habitans. L'horreur était peinte sur les visages.

Le vénérable pasteur prononça en pleurant, les prières des morts, et la terre recouvrit pour toujours les quatre victimes.

COMPLAINTÉ A CE SUJET.

Air : du chien fidèle.

Si dans les fastes de mémoire
L'on inscrit des guerriers fameux,
De quelques brigands dans l'histoire,
On conserve les noms affreux;
Celui du jeune Pierre Rivière,
Dont je vais vous tracer les forfaits,
En horreur à la terre entière,
Y figurera pour jamais.

A peine à sa vingtième année,
De sa mère il trancha les jours
Et de sa sœur infortunée
De la vie arrêta le cours.
Sa pauvre mère était enceinte
Quand il commit l'assassinat,
En entendant cette complainte,
Chacun d'entre vous frémira.

Permis de vendre et distribuer.

Demain pour le labourage,
Rivière refuse de partir;
Son père fut seul à l'ouvrage,
Hélas! qu'il dût s'en repentir,
Resté seul avec sa famille,
Il saisit le fatal couteau;
Bientôt dans ses mains l'acier brille,
Et de sa mère il est le bourreau.

Les victimes respirent encore,
Lorsque, poussé par son malheur,
Son frère, à peine à son aurore,
Vient au devant du malfaiteur;
Armé de la hache meurtrière,
Bientôt il l'étend à ses pieds
Grand Dieu! toi qui créas la terre,
Tu puniras le meurtrier.

Prix : 2 sous.

Château-Iberville, -- Imp de A. LAURENT.

Fig. 27

4 ETIENNE PARISET ET FRANZ GALL : IDEOLOGIE CONTRE PHRENOLOGIE.

A partir de 1807, le médecin allemand Franz Joseph GALL commença à développer à Paris une théorie psycho biologique nouvelle, très différente de l'idéologie. La phrénologie (terme que Thomas Ignatus FORSTER attribua à cette science en 1815) se développa parallèlement à l'idéologie et s'imposa très tôt comme sa plus sérieuse concurrente. PARISET fut l'un des critiques les plus acerbes de la phrénologie c'est pourquoi nous allons étudier les arguments de chacune de ces théories et les comparer.

4.1 Définition de la phrénologie.

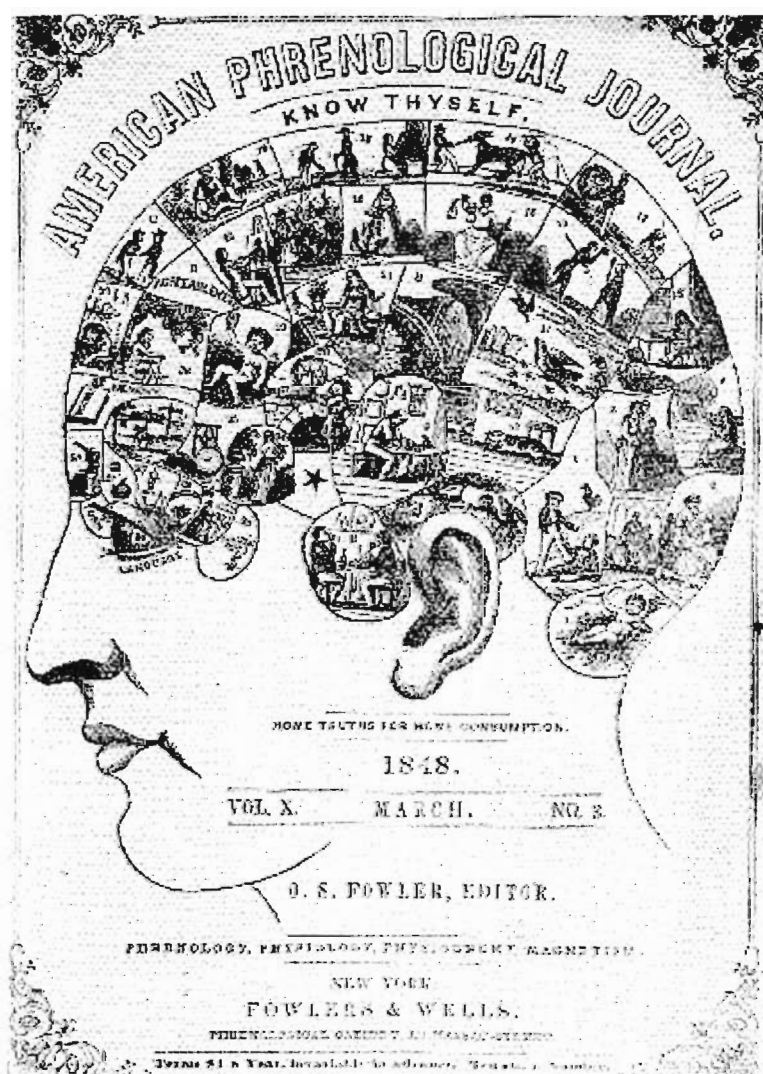
A la différence des médecins français qui considèrent la maladie psychiatrique comme un trouble physiologique de l'entendement sans lésion ou particularité anatomique du cerveau, les phrénologistes pensent que toute conformation psychique est directement liée à la conformation physique du cerveau. Grâce à une méthode innovante, disséquant la moelle épinière par un abord postérieur et remontant jusqu'au cerveau, GALL parvint à distinguer des faisceaux de fibres mettant le cerveau en continuité avec la moelle épinière. Ensuite il montra que ces faisceaux ne convergeaient pas vers un centre unique mais se déployaient en une arborescence centrifuge dont chaque fibre se terminait sous la surface du cortex cérébral. Il décrit le système nerveux comme composé d'une multitude de centres nerveux indépendants.

Gall distingue six principes fondamentaux dans sa théorie :

1. Le cerveau est l'organe de l'esprit
2. L'esprit est composé de multiples facultés innées bien distinctes
3. Parce qu'elles sont distinctes, chaque faculté doit avoir une localisation particulière, appelée organe, dans le cerveau
4. La taille d'un organe est proportionnelle à son pouvoir d'action
5. La configuration du cerveau est déterminée par le développement des différents organes
6. Du fait que le cerveau imprime sa forme dans la boîte crânienne, la surface du crâne peut être lue comme l'index précis des aptitudes et des tendances psychologiques.

La nouveauté de la théorie de Gall réside dans l'attention qu'il porte au rôle du cortex cérébral. Celui-ci se trouve défini comme le siège de la décision ce qui contredit la théorie de

GALIEN confortée par SOËMMERING qui situait cette fonction dans le liquide céphalorachidien baignant les ventricules cérébraux. Cette assignation spécifique de fonctions psychiques à des zones jusqu'alors indifférenciées du cortex cérébral est le point de départ moderne de la localisation cérébrale corticale. Ce principe n'a jamais cessé d'être appliqué et modifié depuis. On attachait dès lors beaucoup d'importance à déterminer la topographie externe du cerveau.[98]



*Fig. 28 : Représentation imagée de la topographie des faculté du cerveau selon les phrénologues américains Fowler et Wells en 1848.
(Source: history of phrenology on the web)*

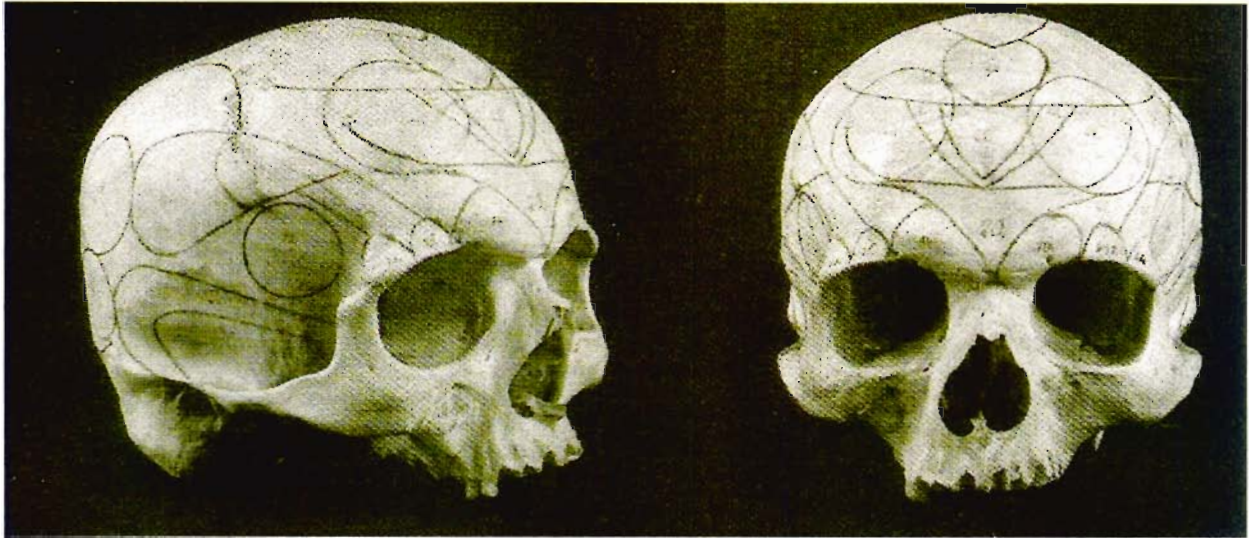


Fig. 29 : Crâne de phrénologie du docteur Franz Joseph GALL

*(Expo : « histoire(s) de squelettes », musée archéologique de Strasbourg,
du 20 octobre 2005 au 31 août 2006)*

4.2 Erreurs de la phrénologie et arguments de ses détracteurs.

Les erreurs fondamentales de la théorie céphalognomonique de GALL furent :

- premièrement, d'attribuer des fonctions imaginaires aux aires corticales qui dénotaient de façon évidente le caractère égocentrique et paranoïaque de leur inventeur (GALL distingue ainsi les bosses de l'orgueil et de la fierté, du sentiment de propriété, de l'instinct de la défense de soi-même et de sa propriété, de l'instinct carnassier, de la mélomanie...)
- deuxièmement, de stipuler que toutes ces fonctions étaient exclusivement héréditaires. Il fut taxé pour cela de déterminisme par les tenants de la théorie physiognomonique des idéologues qui croient en l'édification progressive et la perfectibilité du Moi

- troisièmement, d'affirmer que la taille des circonvolutions déterminait des bosses à la surface du crâne que l'on pouvait lire comme un index précis des aptitudes et des tendances psychologiques, ce qui fut totalement démenti notamment par PARISSET lui-même. [99]

Si GALL pensait avoir découvert la bosse des maths, il ne revendiqua jamais avoir découvert la bosse du crime mais se disait capable de déterminer une propension innée pour le crime grâce un système complexe de comparaison des diverses bosses du crâne. Pierre FLOURENS raconte la rencontre entre PARISSET et GALL. Elle témoigne significativement de la rivalité entre leurs théories : « PARISSET étant médecin à Bicêtre, GALL lui exprima le désir d'explorer les crânes des condamnés qu'on y enfermait alors. Le jour convenu, PARISSET fait habiller en infirmiers une douzaine de ces criminels. GALL arrive. PARISSET lui propose, en attendant le déjeuner, d'examiner les crânes de ces prétendus infirmiers. GALL tâte en effet et déclare qu'ils ne lui offrent rien de particulier. On déjeune. GALL demande à commencer enfin la visite trop différée. « Elle est faite ! » lui répond PARISSET. « Les hommes que vous venez d'examiner sont les scélérats que vous désiriez voir. »[100]

Plus tard PARISSET déclara : « une nouvelle secte, vous le savez, suppose qu'entre la configuration extérieure de la tête et les aptitudes intellectuelles et morales, il existe des rapports qui permettent de conclure de celle ci à celle là, et réciproquement. ESQUIROL a fait mouler en plâtre les têtes de beaucoup d'aliénés dont il connaissait le caractère et la portée d'esprit. Ces plâtres n'ont rien démontré, si ce n'est peut être le vide de la nouvelle hypothèse. A l'égard des idiots, ces représentations en plâtre seraient peut être plus significatives. Toutefois, il ne faut pas oublier que les deux moitiés de la tête de l'illustre Bichat lui même étaient dépareillées »[101]

4.3 démarche commune des idéologues et des phrénologistes.

Il ne faut pas croire pour autant que les deux théories s'opposaient en tout point. Idéologues et phrénologistes ont en commun qu'ils sont les premiers médecins qui pénètrent le monde des prisons avec cette volonté identique d'améliorer les conditions de détention et la même conviction que la plupart des criminels qu'on y enferme sont des aliénés qui, conformément à l'article 64 du code pénal napoléonien échappent à la peine de mort pour cause d'irresponsabilité. La différence essentielle réside dans ce que les idéologues croient à la curabilité de leurs malades et les phrénologistes à leur incurabilité. PARISSET n'était pas

hermétique à l'ensemble de la théorie de GALL. Cette théorie eut ses effets de vraisemblance dans le monde médical en ce qui concerne le rôle du cortex et l'indépendance des « organes ». En 1824, PARISET déclarait : «les mouvements des bras auront leur point de départ dans une partie nerveuse tout autre que celle d'où partira le mouvement des jambes et réciproquement. Tout de même pour le bras droit par rapport au bras gauche, ainsi de suite. Or ces spéculations suggérées par des cas de paralysie ou il y avait lésion de certaines portions du cerveau ont conduit à faire des expériences qui ont conduit elles mêmes aux plus étranges résultats. »[102]. Cette affirmation préfigure déjà, quarante ans avant BROCA, la méthodologie qui permit de déterminer les fonctions réelles de chaque circonvolution cérébrale.

CONCLUSION

Étienne PARISET fut le pourvoyeur de la conception philanthropique et scientifique de la psychiatrie qui devait s'étendre au monde entier. Mais sa position matérialiste extrême, visant à déresponsabiliser le malade, n'était pas accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par l'ensemble de la société. Une fois éclipsé le prestige révolutionnaire de PINEL, PARISET parvint difficilement à contrebalancer l'influence des doctrinaires. Le principe du traitement moral, basé sur la compassion et proposant une rééducation en douceur du malade s'accordait mal avec les principes d'éducation ordinaires de cette époque. LEURET, élève d'ESQUIROL, fut le premier à réintroduire des méthodes autoritaires dans le traitement des aliénés : « la douleur sert aux aliénés comme elle sert dans l'éducation . » dit-il en 1840 [103]. Lorsque PARISET meurt en 1847, ses préceptes sont négligés par ses biographes qui les considèrent comme faisant partie d'une philosophie obsolète et quelque peu naïve. C'est sans doute la raison pour laquelle l'histoire n'a pas retenu de PARISET qu'il fut avant tout un psychiatre.

PARTIE III

PARISET ET L'INTERPRETATION DE
LA FIEVRE JAUNE AU XIX^e SIECLE.
IMPLICATION ECONOMIQUE
POLITIQUE ET LITTERAIRE DES
THEORIES MEDICALES



(Cl. B.N.)

Ces savans généreux, réunis en conseil,
Longtemps après le soir résistant au sommeil
Et des actes du jour soulageant leur mémoire
Écrivent du typhus la trop cruelle histoire.

Louis-Prospér DESABRES ; *Le dévouement...* p. 28.

Fig. 30 : la commission médicale à Barcelone (à droite : Etienne PARiset)

INTRODUCTION

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, l'expédition de Barcelone constitue le point culminant de la carrière de PARISSET non pas tant au point de vue scientifique, car les médecins de la commission ne firent aucune découverte notable, mais du point de vue médiatique. Tous les partis politiques interprétèrent cette fièvre à leur manière dans le journal des débats, le concours de l'Académie Française ayant pour thème « sur le dévouement des médecins et des soeurs... » enregistra un record de participation, le rôle du médecin dans la littérature passa de la caricature de Molière à celle du héros bravant la mort pour secourir la société. Les interprétations de cette épidémie sont multiples. Nous verrons tout d'abord comment PARISSET en fait le décodage à travers les théories médicales de l'époque pré pasteurienne. Ensuite nous étudierons les rapports qu'entretenaient les théories médicales avec l'économie et la politique au début du XIXe siècle. Enfin nous verrons comment, par son succès médiatique, l'expédition de Barcelone a inspiré une nouvelle forme de romantisme dans lequel le traditionnel héros militaire est supplanté par le médecin, donnant ainsi naissance à la littérature médicale du XIXe siècle.

1 EVOLUTION DES IDEES SUR LA CONTAGION DES MALADIES INFECTIEUSES EN GENERAL PUIS SUR CELLE DE LA FIEVRE JAUNE EN PARTICULIER.

1.1 La contagion de l'antiquité au XIXe siècle.

1.1.1 L'Antiquité.

Pendant de longs siècles les maladies infectieuses demeurent une *terra incognita* de la médecine. Leurs symptômes étaient connus et souvent admirablement décrits mais leur étiologie demeurait à la fois mystérieuse et inexplicable. Cette ignorance donnait souvent cours à des explications magiques ou religieuses attribuant les maladies à des démons ou à des dieux malfaisants. Il en fut de même dans l'Occident chrétien où le recours à Dieu et aux saints avait remplacé les divinités païennes. Parallèlement à des explications magiques, l'homme avait dès la plus haute antiquité associé la notion de contagion aux maladies infectieuses, surtout lorsque

celles-ci présentaient un caractère épidémique (ex : Peste, Variole, Typhus). Le terme contagion signifie à cette époque un contact direct avec une cause physique, un objet concret ou un animal vecteur. Plusieurs maladies infectieuses n'étant pas contagieuses, l'Antiquité classique les interprétera comme un trouble survenu dans les humeurs du corps dû à des miasmes, sortes d'émanations pathogènes mal définies, de vapeurs empoisonnées créées par la terre ou sous des influences planétaires. Plusieurs médecins antiques, dont HIPPOCRATE et GALIEN attribueront les épidémies aux miasmes. Cette conception se poursuivra au Moyen-Âge.

1.1.2 Le Moyen Age.

Au Moyen-Âge, la médecine demeure sous l'emprise des dogmes religieux. On note une stagnation dans le traitement des maladies internes. La thérapeutique médiévale demeure centrée sur les bains et la diète. On respecte les théories anciennes, et la maladie demeure causée par un déséquilibre des quatre humeurs fondamentales du corps humain (sang, lymphe, bile jaune et bile noire). Au XIIIe siècle, on assiste au début de la fondation des universités. Au Moyen-Âge, les maladies infectieuses vont dévaster l'Europe : lèpre, variole et plus particulièrement la peste (mort noire). Pour la peste, des mesures de désinfection et de quarantaine sont préconisées, mais aucune allusion n'est faite à des germes vivants ou des particules inanimées comme causes possibles de sa présence. C'est une propriété nocive de l'air ambiant qui serait responsable de ces épidémies. Roger BACON suggère que les maladies résultent de petites créatures invisibles mais ne possède pas de preuves.

1.1.3 La Renaissance.

La notion de contagion est précisée par Girolano FRACASTOR (1478-1553). Il est professeur à Vérone, et publie un ouvrage important : "*De contagione et contagiosis morbis*". L'auteur expose dans cet ouvrage une théorie selon laquelle les maladies infectieuses sont dues à des "*seminaria*", sortes de germes spécifiques pour une maladie donnée. Il faut toutefois prendre le mot germe dans un sens très différent de germe microbien tel qu'on l'utilise aujourd'hui. Pour

FRACASTOR, la contagion est causée par une infection due à des particules imperceptibles. FRACASTOR a eu la remarquable intuition de spécificité de chacun de ces "germes" pour telle ou telle maladie. C'est la première fois qu'était formulée la théorie contagioniste de la maladie. Le microscope n'étant pas inventé, FRACASTOR n'a pu fournir la preuve expérimentale de sa théorie, et n'a pu déduire de conclusions prophylactiques ou thérapeutiques. Ses idées incitèrent toutefois aux systèmes de quarantaine. Cette théorie provoque le début d'un long débat entre contagionistes et anti-contagionistes.

1.1.4 Le XVIIe siècle.

Avec Antoni VAN LEEUWENHOEK (1632-1723) débute pour ainsi dire la microbiologie. Drapier hollandais (Delft), LEEUWENHOEK va inventer le microscope (200-300 X) et fera une découverte importante, celle des bactéries. Grâce au microscope, il décrit entre 1676 et 1697 divers micro-organismes qu'il a observés : bactéries, globules et spermatozoïdes. On constate donc qu'à la fin du XVIIe siècle, l'hypothèse d'un *contagium vivum* avait été avancée et que d'authentiques bactéries avaient été vues, décrites et même figurées car LEEUWENHOEK illustre ses lettres de dessins. Si par esprit de synthèse on avait associé ces deux faits, la théorie microbienne aurait pu déjà être promulguée. Le microscope allait révolutionner le champ d'investigation des sciences et en particulier de la médecine. Il permettra dès cette époque la découverte de la cellule et initiera l'histologie et l'anatomie pathologique. Plusieurs médecins et naturalistes adoptent la théorie du *contagium vivum*, mais malheureusement aucun n'est en mesure de fournir la preuve matérielle de ses hypothèses, tout leur raisonnement reposant sur la simple induction et non sur la déduction à partir de faits observés concrètement. Plusieurs épidémies s'observent encore à cette époque, notamment la peste et la variole. Certaines notions d'épidémiologie et d'hygiène publique sont prises en considération.

1.1.5 Le XVIIIe siècle.

Pour la première fois avec Edward JENNER (1749-1823), un mode de prévention de la variole était proposé. Il consistait à inoculer à l'homme la variole bovine (cow-pox ou vaccine) inoffensive qui l'immunisait contre la maladie humaine. La vaccination était née avec Jenner. Ce procédé était beaucoup plus efficace et moins dangereux que la variolisation (inoculation de la maladie humaine atténuée, pensait-on, en fin d'épidémie) qui n'était pas fiable, amenant souvent des accidents et entraînant de petites épidémies de variole.

1.1.6 La première moitié du XIXe siècle.

C'est la période de la médecine scientifique; on accorde de l'importance aux études cliniques aux recherches biologiques et aux expérimentations animales. Les notions physiologiques de tissus et d'organes apparaissent. On assiste à la fin des querelles entre médecins et chirurgiens, et l'enseignement médical de base devient commun. Le rôle médical de l'hôpital est privilégié. On note une amélioration de la santé générale de la population, attribuable en partie à une alimentation plus régulière grâce aux cultures de maïs et de pomme de terre. Parallèlement, il y a expansion de la tuberculose; le paludisme et la typhoïde surviennent; des épidémies de rougeole, rubéole, scarlatine, choléra et fièvre jaune sont observées. On assiste à la naissance de la médecine sociale et de la santé publique.

1.1.7 La deuxième moitié du XIXe siècle.

C'est la période du développement de la médecine de laboratoire qu'elle soit microbiologique, chimique ou pathologique. L'autopsie est largement répandue. Le microscope se perfectionne, de même que les instruments médicaux (ex.: endoscopes). C'est la naissance du diagnostic microscopique et de la pratique de la biopsie. Avec la venue de l'anesthésie (en 1846) et suite aux travaux de Pasteur, c'est la naissance de la chirurgie aseptique; la douleur et l'infection désormais maîtrisées, la chirurgie connaît une extension imprévisible. La pharmacopée reste toutefois peu développée et le plus souvent inefficace. Avec Casimir Joseph DAVAINÉ (1812-1882), l'idée du rôle pathogène des bactéries allait prendre corps. Ses recherches portèrent principalement sur une maladie animale transmissible à l'homme: le charbon, dont il fut le

premier à étudier et à préciser l'étiologie. Le grand mérite de DAVAINÉ est d'avoir, le premier, montré qu'une maladie animale et humaine était due à un microbe en l'occurrence une bactérie; ouvrant ainsi la voie aux recherches de microbiologie médicale de Pasteur et de ses élèves. Mais avant la découverte de DAVAINÉ, PARISÉT dût prouver la validité de la théorie contagioniste avec des arguments bien différents.[104].

1.2 Définition actuelle de la fièvre jaune.

Il s'agit d'une maladie infectieuse, endémo-épidémique, ayant pour origine les rives du golfe du Mexique. Il en existe deux foyers : dans la zone tropicale, en Amérique du Sud et en Afrique. Elle est caractérisée par un début brutal, avec fièvre à 40°C, violentes douleurs (céphalées et « coup de barre » lombaire), vomissements, congestion de la face et rash thoracique. En trois ou quatre jours la fièvre tombe et, après une légère reprise, la guérison survient dans les formes légères. Dans les formes graves, la fièvre monte à nouveau, les vomissements sanglants (vomito negro), l'ictère et la protéinurie apparaissent. Cette fièvre hémorragique dont l'atteinte hépatique (responsable des hémorragies) et rénale (qui peut évoluer vers l'anurie) entraîne la mort dans nombre de cas. Elle est due à un virus : le *virus amaril*, du genre Flavivirus de la famille des Togaviridae (ex-groupe B des Arbovirus). Le virus est transmis par un moustique du genre *Stegomyia (Aedes aegypti)* pour la *fièvre jaune épidémique urbaine*, et pour la *fièvre jaune de brousse* ou *selvatique* par un moustique du genre *Haemagogus* en Amérique du Sud et par *Aedes africanus* ou *Aedes simpsoni* en Afrique. On peut la prévenir par un procédé de vaccination au moyen d'un virus vivant atténué. Sa déclaration est obligatoire aujourd'hui en France [105].

En 1821 PARISÉT est conscient de l'impuissance de la science face à la fièvre jaune : « Il existe une malheureuse analogie entre la maladie de la Catalogne et celle de l'Amérique ; c'est l'ignorance où nous sommes encore d'une médication efficace »[106].

1.3 Évolution des idées et des pratiques médicales concernant la fièvre jaune.

Cette maladie était pratiquement inconnue en Europe avant la découverte de l'Amérique. Son importation par bateau sur les côtes méridionales de l'Europe, en particulier de l'Espagne où on l'appelait « vomito negro » relativement aux hématomésés qu'elle provoque, a très tôt fait suspecter son caractère contagieux. Les débats sur les causes de la maladie agitaient le monde médical. Dans la première moitié du XIXe siècle on recourait à des structures conceptuelles différentes du langage qu'on employa à la fin du siècle. Le mot clé de cette période pré-

pasteurienne ou pré-microbienne est le « miasme », agent pathogène mystérieux provenant des milieux malsains. Ensuite, les pastoriens défendirent la cause microbienne puis, en 1881 Carlos FINLAY, un médecin cubain, prouva sa transmission par un moustique. En 1927 le professeur SELLARDS et le docteur MATHIS isolèrent le virus à Dakar. En 1934 le premier vaccin anti-amaril fut mis au point par l'institut Pasteur de Dakar malgré les réticences des « indigènes » qui boycottèrent le protocole expérimental suite à une série de chocs allergiques mortels à l'ovalbumine parmi les leurs. Avant la découverte du vecteur de transmission et l'ère vaccinale, les épidémies suivaient classiquement une progression géométrique dite en tache d'huile. L'évolution d'abord lente puis extrêmement rapide explique le caractère ravageur de ces épidémies ainsi que le retard presque constant à la mise en place de mesures sanitaires[107].

2 INTERPRETATION DE L'EPIDEMIE DE BARCELONE EN 1821.

2.1 Histoire de l'épidémie de Barcelone de 1821.

Il s'agit de l'épidémie la plus meurtrière de fièvre jaune au XIXe siècle en Espagne. Elle toucha d'abord Barcelone puis toute la Catalogne, pour finir, elle gagna les Baléares. La maladie fit son apparition à Barcelone dans les premiers jours d'août 1821. Plus tempérée que l'Andalousie, la Catalogne n'avait pas souffert des épidémies qui atteignaient l'Espagne depuis le début du siècle. Mais l'été 1821 fut long et particulièrement chaud. L'épidémie ne pris fin qu'en décembre avec l'arrivée des premiers froids et l'hibernation des moustiques. Les premières victimes appartenaient aux équipages des navires mouillés en rade du port. Le brick *Grand-Turco* suspecté de trafic d'esclaves venait d'arriver de la Havane. Toute la famille du capitaine meurt quelques jours après avoir visité le navire[108]. Cet épisode fait dire à PARISSET qu' « il existe une concordance parfaite entre le départ des navires de la Havane, où la fièvre jaune sévissait, leur arrivée dans le port, et les communications que les équipages infectés ont eues avec les habitants de Barcelonnette et de Barcelone. ». Le 8 août on compte douze morts, le 26, quarante quatre. L'étudiant en médecine SIMONDA, libéral italien réfugié à Barcelone, fut le premier à donner l'alarme. Estimant qu'il s'agissait bel et bien de la fièvre jaune, il en avisa le chef politique de la Catalogne qui le traita de visionnaire. SIMONDA resta néanmoins dans la ville et mourut au plus fort de l'épidémie en soignant les malades. Lorsque le consul de Suède meurt de fièvre jaune, les autorités sont saisies de panique. Le 7 septembre, le consul de France, comte de GASVILLE, se replie à la campagne laissant à Joseph BOSCH, son secrétaire le soin d'assurer la permanence[109]. A Madrid, le gouvernement pris

rapidement des mesures pour protéger la capitale contre les fuyards. *Le Moniteur* du 4 octobre signale que l'accès de la capitale est désormais interdit aux habitants de la Catalogne et de l'Aragon. Ordre est donné aux cordons de sécurité de tirer à vue sur les fuyards. Cette décision paraît propice à limiter l'extension du conflit politique qui oppose les extrémistes de droite, *serviles*, aux extrémistes de gauche, *exaltados*, qui recrutent, dit-on à Paris, parmi les Français en exil. *Le Moniteur* se réjouit le 6 octobre que « les clubistes que nous pourrions appeler jacobins, sont réduits à se cacher et à se taire. Ils ont perdu avec RIEGO dont le caractère faible permettait de prostituer son nom. ». L'épidémie prit d'emblée, on le voit, une tournure politique en France, les journaux n'hésitant pas à imaginer dans cette agitation une foule de complots ourdis par des extrémistes de tous bords contre un gouvernement modéré, ce que PARISSET démentit dans son rapport : « l'ordre fut maintenu malgré l'agitation de quelques misérables qui fut l'affaire d'un premier moment de vertige »[110]. Le général de CABANES constitua dans l'urgence une junta municipale de santé pour maintenir l'ordre dans Barcelone désertée par ses autorités. Il collabora avec les médecins de la commission pour mettre en place des mesures sanitaires. Les seules mesures efficaces selon PARISSET furent l'évacuation des malades de Barcelone et « d'établir des maisons de santé dans des lieux salubres afin d'y transporter sans distinction les malades quels que soient leurs moyens d'existence. »[111]. « aussi sommes nous bien convaincus que, si l'émigration de plus de la moitié de la population ne s'était pas effectuée de bonne heure, la ville aurait perdu soixante à quatre vingt mille âmes en quatre mois. Dans les maladies contagieuses, il faut éclaircir les rangs par la fuite et la dissémination ; car la contagion est un monstre qui dévore ses victimes dans une progression croissante, d'autant plus rapide que les masses d'individus sont agglomérées. »[112]. L'historien VAULABELLE rapporte que sur les 120 000 habitants de Barcelone, 20 000 périrent au cours de cette épidémie[113].

2.2 Interprétation de la fièvre jaune de Barcelone par PARISSET.

2.2.1 Les théories médicales de la première moitié du XIXe siècle.

On trouve dans la littérature de cette époque de nombreuses hypothèses sur la nature de l'épidémie qui sévit à Barcelone durant l'été et l'automne 1821. Par les ravages qu'elle fit (on évalue le nombre de morts à un sixième de la population de la ville) elle acquit le surnom de peste. Dominique HENRY, archiviste de la préfecture des Pyrénées-Orientales, signale que « le fléau offrait à la fois tous les caractères de la fièvre jaune, du vomito negro, de la maladie des

nègres de la Guinée, du mal de Siam, du cholera morbus, du typhus particulier à nos contrées. »[114]. Dans l'ensemble les communautés médicales d'Espagne et de France l'identifièrent comme la fièvre jaune. PARISSET en fait une description clinique précise dans son rapport : « les symptômes caractéristiques dans les deux maladies sont la douleur frontale, la rachialgie, les douleurs profondes de l'épigastre et autour de l'ombilic, les éructations fréquentes et les nausées, les vomissements d'abord muqueux, quelques fois bilieux puis sanguins, enfin brunâtres ou noirs, et sur la fin des évacuations alvines de matières noires ; la suppression des urines ; les hémorragies passives d'un sang noir et fluide par la bouche, le nez, l'estomac, les intestins, la vessie, rarement les poumons ; les hémorragies sous cutanées et sous épidermiques ; l'expression de terreur ou d'inquiétude exprimée dans la physionomie, dans le langage ; les diverses nuances jaunâtres ; le pouls vif dans sa première période, rendu presque à son état normal dans la deuxième, disparaissant peu à peu dans la troisième ; la chaleur assez forte dans le premier état, modéré dans le second, s'éteint dans le troisième ; les traces d'inflammation dans le tube digestif ; les matières qui y sont contenues ; les épanchements de sang dans les diverses cavités ; la mort brusque, aux mêmes époques et arrivant souvent lorsqu'on s'en doute le moins. »[115]. Mystérieuse, cette maladie interpella les médecins de la première moitié du XIXe et les obligea à se prononcer. Ce qu'ils firent volontiers avec une imagination qui dérouta notre sensibilité moderne et une assurance qui étonne quand on pense aux découvertes qui seront faites par la suite. Les explications qui sont avancées dans ces ouvrages sont généralement difficiles à comprendre car elles se situent dans un univers scientifique très différent du nôtre. Ce qui frappe avant tout c'est leur éclectisme et leur multiplicité. Cela dit, la plupart des auteurs ont malgré tout tendance à privilégier certaines explications et à en écarter d'autres. Ainsi PARISSET ne jurait pratiquement que par la contagion. Cependant on distingue trois grands schémas explicatifs de cette maladie dans le rapport qu'il en fit :

- Les théories qui mettent l'accent sur la contagion ou la transmission d'une personne à une autre constituent le cœur de son interprétation ;
- Celles qui attribuent les causes à des facteurs locaux de l'environnement : atmosphère, exhalaisons putrides, facteurs météorologiques... Ce système rassemble ordinairement les partisans de la théorie de l'infection locale et de la génération spontanée. PARISSET prend garde de mettre ces arguments au second plan.
- Enfin celles qui imaginent un lien avec les comportements et les modes de vies. Là encore PARISSET ne les cite généralement que pour justifier que certains modes de vie sont



*Fig. 31 : Les stades évolutifs de la fièvre jaune peints par Mazet à Cadix en 1819
(Source : Académie de Médecine)*

favorables à la contagion sans parvenir toutefois à se dégager totalement des à priori moraux que de telles théories sous entendent, notamment en ce qui concerne la sexualité.

Parallèlement à l'antagonisme entre contagion et infection locale, il faut signaler que l'interprétation étiologique des maladies avant Claude BERNARD faisait également appel à deux autres théories opposées : le vitalisme et l'organicisme. Le vitalisme considère la vie comme une unité indécomposable. Il rapporte tout phénomène vital, y compris le pathologique, à l'action d'un principe intelligent, immatériel et transcendant. Le camp des vitalistes est volontiers conservateur. Son principal thème de dissension avec les organicistes concerne les fièvres essentielles : fièvres considérées par les vitalistes comme causes à part entière de la maladie et non comme conséquences. Telle était la conviction de MAGENDIE. Le mouvement organiciste s'est quant à lui développé à la suite de CABANIS et de BICHAT et PARISSET le défendit avec véhémence. Il s'agit d'un matérialisme médical considérant que la vie résulte des propriétés inhérentes à la matière et de son organisation. Selon cette thèse, toute maladie a pour point de départ une lésion organique que la dissection seule peut rendre visible. A partir de 1801 BICHAT reconnaît un pouvoir privilégié à l'anatomie pathologique, car c'est seulement avec le scalpel qu'on parvient à identifier avec certitude l'altération étiologique interne. L'avènement de la méthode expérimentale de Claude BERNARD confirmera très largement ce point de vue. Toutefois les organicistes n'évitèrent pas quelques généralisations erronées. Par exemple CANANIS pense que les passions et les névroses résultent de lésions gastriques tandis que les vitalistes considèrent que ces lésions sont la conséquence des névroses.[116].

2.2.2 La contagion plus forte que la génération spontanée.

PARISSET introduit son chapitre des *causes extérieures* de l'épidémie par un paragraphe qui dément la théorie infectionniste : « rien d'appréciable soit dans le sol, soit dans l'atmosphère, soit dans le régime, n'a pu exercer une influence assez notable sur la production de la maladie. ». Selon lui la fièvre jaune a été, à l'évidence, importée des Antilles. Il attribue la nature contagieuse de l'épidémie à l'action d'un miasme qui « passant dans les corps vivants, produit d'autres miasmes, doués à leur tour de la faculté de se reproduire (...) la production de ces miasmes est donc comparable en quelque sorte à une progression géométrique croissante. ». C'est bien cette progression géométrique qui fait dire à PARISSET que l'épidémie ne trouve pas sa source dans une cause locale. Les infectionnistes accusaient les émanations de la mer. A cela, PARISSET rétorque que « Les émanations du port, quand elles seraient vraies, et aussi nuisibles

qu'on les suppose, auraient eu une action nécessairement trop limitée et trop circonscrite, pour disposer à une maladie générale d'une aussi longue durée, d'une si grande étendue ; elles n'auraient jamais pu atteindre d'aussi grandes masses à d'aussi grandes distances. ». Les causes extérieures selon PARISET ne sont à incriminer qu'en second lieu : « ce miasme n'agit point s'il ne rencontre des dispositions favorables dans les masses et dans les individus. ». PARISET ne croit pas non plus à l'empoisonnement localisé de l'air de Barcelone car à ce moment la fièvre jaune « doit atteindre ou détruire presque tous les individus »[117].

2.2.3 Les causes extérieures de la fièvre jaune selon PARISET.

PARISET procède dans son rapport à une longue énumération de facteurs prédisposant les corps à recevoir le miasme contagieux :

- *L'air* est le véhicule du miasme. Il convient donc d'aérer les appartements trop confinés. *les courants d'airs* peuvent déposer le miasme sur la peau, il convient donc de ne pas quitter ses vêtements, surtout si on est en état de transpiration. PARISET cite l'exemple d'un jeune homme qui mourut par cette imprudence.
- *La chaleur* : Barcelone éprouvant chaque été des températures chaudes, les variations thermométriques d'une année sur l'autre ne fournissent pas à PARISET d'argument en faveur d'une telle cause.
- *La chaleur rayonnante* quant à elle constitue bien un facteur prédisposant à contracter la maladie. Là encore, il cite l'exemple d'un jeune homme qui mourut de fièvre jaune après une marche sous les rayons perpendiculaires du soleil.
- *La pluie* est « une cause bien propre à décider brusquement l'invasion de la maladie » ainsi que « l'immersion dans l'eau froide ».
- *L'humidité et les exhalaisons du sol* : « oserait-on trouver la source de l'épidémie dans l'influence d'une plus grande évaporation ? ». Là encore PARISET se plaint à contester la théorie infectionniste selon laquelle les exhalaisons du sol seraient responsables de la maladie : « comme il n'y a point de marécage dans la plaine de Barcelone, elle ne peut envoyer sur la ville de vapeurs délétères (...) les miasmes des marais ne fournissent que des fièvres intermittentes ou rémittentes très connues. C'est de nos jours seulement, et depuis qu'on veut tout expliquer par l'infection, que les hommes dont la plupart ne se donnent point la peine de réfléchir sur le grand ensemble des lois de la médecine, attribuent la fièvre jaune, maladie unique en son espèce à toutes les causes qui se présentent. Chacune de ces

causes néanmoins a été classée par tous les médecins observateurs comme facilitant la naissance de maladies de natures différentes. ».

- *Les saisons* : PARISSET note que sous nos latitudes la maladie apparaît toujours en été pour disparaître en hiver. « Ainsi la chaleur de même que les saisons doivent être considérées comme des conditions dont l'une d'elle, la saison, indispensable dans nos climats, ne l'est point dans les régions équinoxiales. » Il remarque aussi que la fièvre jaune n'a jamais dépassé la limite septentrionale du 45° parallèle.
- *Le principe contagieux* : « Les épidémies de fièvre jaune, quoique leur symptômes soient les mêmes en apparence, sont loin de se ressembler dans leurs moyens de propagation. ». PARISSET pense en effet que toutes les fièvres jaunes ne sont pas contagieuses, seulement les plus meurtrières. Il pense également que le caractère contagieux est d'autant plus marqué que la population atteinte n'a jamais fait l'expérience de cette maladie.
- *Période d'incubation* : c'est elle qui doit déterminer la durée des quarantaines : « Supposons un instant que la période d'incubation ne soit jamais de plus de trois jours, la quarantaine, pour les individus, ne devrait point excéder une huitaine, ou, à la rigueur une quinzaine de jours. »[118].

2.2.4 les causes individuelles de la contagion ou l'influence des modes de vie.

Au cours de ce chapitre PARISSET cherche à identifier les causes prédisposant un individu à contracter la fièvre jaune. PARISSET note que la maladie atteint préférentiellement les âges extrêmes de la vie et qu'il y a une assez grande égalité des sexes face à la contagion.[119]. Certaines professions lui paraissent plus exposées que les autres. C'est le cas des professions faisant usage du feu parmi lesquelles il cite les boulangers et les cloutiers. Il note également une surmortalité parmi les médecins et les confesseurs qui, soumis au secret professionnel, doivent s'approcher de la bouche des patients pour recueillir leurs confidences. Il pense que les constitutions robustes sont paradoxalement plus vulnérables. Les maladies intercurrentes étaient souvent étudiées comme facteur protecteur ou prédisposant à la fièvre jaune notamment la syphilis car c'était une maladie américaine¹. Sur ce point PARISSET estime que la syphilis et

¹ La théorie « américaine » de la syphilis, qui fait état de son introduction en Europe par les marins de Christophe Colomb en 1493, semblait jusqu'à présent corroborée par la large diffusion épidémique de la maladie en Europe occidentale à partir du milieu du XVe siècle. Une autre théorie défend toutefois l'existence de la maladie en Europe dès l'Antiquité. La découverte d'un fœtus présentant des lésions liées à une infection syphilitique congénitale dans une nécropole romaine du Var a rouvert récemment le débat.

la blennorrhagie (qu'on attribuait toutes deux à un même « virus ») n'influencent aucunement la susceptibilité à la fièvre jaune.

L'intérêt historique de ce chapitre réside surtout dans le rôle que les médecins de cette époque attribuent aux modes de vie. A cette époque, la médecine fait une distinction importante entre ce qui est propre à la nature de l'organisme (ce qui échappe à la volonté comme la fonction des organes) et ce sur quoi un individu peut intervenir en observant certaines règles de vie. Cet *ars vivendi* a le plus souvent pour objet le bon usage des aliments et des boissons, l'exercice physique, la qualité de l'air, le contrôle des émotions et des passions, le repos et le sommeil, le bon fonctionnement des évacuations et des excréments. L'idée à la base de cet art de vivre est qu'il faut éviter les excès, les écarts, et pratiquer la modération. En ce qui concerne les émotions, PARISET pense que les états psychologiques tels que la terreur ou le sentiment d'injustice prédisposent à la contraction des maladies contagieuses et que l'aspect lugubre des processions mortuaires prépare le système nerveux à souffrir plus facilement l'influence des miasmes. Il paraissait donc logique de penser que les idiots devaient être protégés par leur insouciance. Mais PARISET attribue la sous mortalité statistique des aliénés dans les hôpitaux au fait qu'ils dormaient dans des loges isolées. Ceci l'amène à conclure son chapitre sur le rôle facilitateur de la cohabitation concernant la propagation des germes.[120].

Il est intéressant de comparer l'opinion du docteur ALMODOVAR, médecin à Majorque, avec celle de PARISET concernant la vulnérabilité à la fièvre jaune selon les classes sociales et les habitudes de vie qu'elles sous entendent. Le constat du docteur ALMODOVAR s'émaille de formules accusatrices : « on conçoit que la maladie a dû sévir de préférence sur la classe ouvrière et pauvre, et que cette classe ignorante, déréglée, ennemie de toute discipline a dû perpétuer le mal par la continuité des communications. Au contraire, des familles nombreuses pour qui un déplacement eut été trop pénible, ou qui craignaient avec raison d'abandonner leur domicile, ont pris le sage parti de se tenir dans un isolement rigoureux ; et bien qu'environnées de funérailles, elles se sont préservées complètement. »[121] tandis que la compassion prévaut chez PARISET : « les personnes aisées ont été plus ménagées que les personnes pauvres ou d'une médiocre fortune, soit parce qu'elles vivaient plus sainement, soit surtout parce qu'elles avaient plus de facilité pour se tenir dans l'isolement. »[122]. Malgré cette volonté d'objectivité, PARISET n'échappe pas à certaines caricatures en ce qui concerne les habitudes alimentaires et la sexualité. Il condamne les excès de table et de boisson « Si la sobriété est un bien, elle l'est encore plus pendant le règne des épidémies (...) nous avons vu quelques Italiens réfugiés tomber brusquement malades le jour même d'un déjeuner où l'on s'était peu observé

(...) les alcools, en agaçant le genre nerveux, le rendent encore plus passible à l'action des causes morbides (...) les hommes tempérants, sobres, ou n'étaient point malades, ou l'étaient plus légèrement. ». A propos des aliments : « il est vrai qu'on a besoin d'être nourri, afin de laisser le moins de prise possible par la débilité ; mais ce précepte, dont le public abuse, n'entraîne pas l'idée d'augmenter la masse des aliments ; il serait même plus rationnel de la diminuer, et de faire un choix parmi les substances nutritives les plus légères, les plus douces comme les moins composées. »[123]. La veille prolongée pendant la nuit est également incriminée comme facteur prédisposant et surtout le fait d'avoir des relations sexuelles pendant l'épidémie. PARISSET aborde ce thème avec beaucoup de pudeur et rassemble les observations concernant la question dans un chapitre réservé à l'influence de la cohabitation : « le secrétaire de M. L..... eut commerce avec une femme, qui mourut deux jours après ; le troisième jour, il n'existait plus lui-même. Un pharmacien de l'hôpital militaire, que nous connaissions, et à qui nous avons donné des soins, fit un excès avec son épouse ; saisi par le fléau pestilentiel le surlendemain, il périt en trois jours. Pendant la durée des épidémies pestilentielles, la loi devrait interdire les mariages ; cependant on en a célébré quelques uns lors de notre séjour, et les époux passaient ainsi des bras du plaisir dans une tombe creusée par l'imprudence. »[124].

2.3 Traitements de la fièvre jaune.

Les journaux et les pamphlets de l'époque, tant en Espagne qu'en France, proposent des traitements infaillibles pour guérir la maladie. Certains n'ont rien de médical tel « l'antidote spirituel contre la peste » une longue prière en latin. Les colporteurs vendent le portrait de saint Roch, patron des pestiférés. Un cuisinier Espagnol propose d'énormes fumigations, un anonyme français recommande de remplacer le cordon sanitaire par un rideau de fumée, certains proposent encore de mettre tout bonnement le feu à Barcelone et de prélever solidairement un impôt européen pour la reconstruire entièrement. Plus modéré, *Le Constitutionnel* conseille de porter sur soi du soufre enveloppé dans du coton, ou bien un sachet de poudre à canon. En Espagne on préfère porter à la main un sachet de camphre ou des flacons de vinaigre qu'on respire de temps en temps, surtout à l'approche d'un malade. Vu sous l'angle médical, le traitement prend une tout autre dimension. En l'absence de traitement « miracle » PARISSET propose toute une série de traitements symptomatiques pour le patient. Le chimiste PELLETIER fit parvenir une caisse de quinine aux membres de la commission. Ils l'utilisèrent comme antipyrétique mais remarquèrent que son efficacité n'était en rien comparable à celle observée sur la fièvre tierce[125]. Sinon PARISSET propose des

mesures prophylactiques des hémorragies grâce à une alimentation douce pour l'estomac. Mais PARISSET ne croit pas à l'efficacité d'un traitement individuel. Il préconise avant tout des mesures collectives :

- clore les maisons infectées et observer ceux qui les habitent
- établir des maisons de santé dans des lieux salubres et isolés, afin d'y évacuer les malades
- disperser la population, éviter les rassemblements et la cohabitation, établir des cordons sanitaires larges
- combler les cloaques, nettoyer les égouts (remarquons que ces mesures, utiles dans la démostication durent avoir une certaine efficacité)
- éloigner les cimetières des villes (même remarque concernant les pots de fleurs qui garnissent les tombes et qui sont de traditionnels lieux de pontes des moustiques)
- respecter la profondeur des tombes pour les inhumations
- désinfecter les appartements à la chaux et les vêtements par des fumigations prolongées[126].

2.4 Etablissement des quarantaines.

Si le monde médical restait divisé sur la contagion de la fièvre jaune, aucun des partis ne pouvant fournir d'argument décisif pour appuyer sa théorie, il n'en reste pas moins que le monde politique réagit très tôt face à cette épidémie. Anticipant les conclusions de PARISSET, une ordonnance décidait dès le 27 septembre 1821, la création d'un cordon sanitaire pour filtrer le passage aux frontières terrestres de la Catalogne et la mise en place d'une surveillance accrue de la façade maritime méridionale du pays. Le gouvernement fit ensuite voter la loi du 3 mars 1822 relative à la police sanitaire (et définissant entre autre la rente allouée aux médecins de la commission), premier texte qui légiférait véritablement sur cette question, bientôt complété par l'ordonnance du 20 mars 1822, qui se bornait à remettre en vigueur plusieurs règlements remontant à l'ancien régime, avant que les mesures de police sanitaire ne fussent plus amplement précisées par l'ordonnance du 7 août 1822. Ces textes qui restèrent en vigueur pendant tout le XIXe siècle prévoyaient la construction de nombreux lazarets et la peine de mort pour les évadés.[127]. Doté d'un crédit extraordinaire d'un million cinq cent mille francs, le ministère de l'intérieur fit élever toute une série de lazarets à partir du mois de mai 1822. Le choix des sites sur lesquels ils seraient implantés et la détermination des plans les plus appropriés avait été précédemment confiés à une seconde commission dirigée par le baron de GERANDO. Cette commission prévoyait la construction de vastes hôpitaux dont l'architecture

permettait l'isolement des personnes malades ainsi que des bassins pour l'isolement des bateaux affichant patente brute[128]. En l'absence de règles sanitaires internationales, le choléra, la peste et la fièvre jaune continuèrent à ignorer les frontières. C'est seulement en 1893, suite aux inquiétudes que soulevait le percement du canal de Suez qu'une législation internationale fut adoptée.[129].

2.5 Contestation des quarantaines.

Les nouvelles lois engendrèrent une contestation considérable à Paris. Les commerçants étaient irrités par l'obstacle financier que représentait les quarantaines. Les libéraux craignaient que le gouvernement ne profite de la mobilisation de ses troupes contre ses ennemis politiques, ce qui se réalisa en 1823. Même s'il est évident que des mesures sanitaires s'imposaient, la commission de PARISET fut rapidement discréditée. ROCHOUX le premier déclara contre AUDOUARD que la fièvre jaune n'était pas contagieuse et qu'elle n'avait pas été importée. AUDOUARD soutenait la théorie de l'importation à bord du *Gran Turco* qui faisait commerce d'esclaves. Il ne manqua pas de souligner quels genres d'intérêts commerciaux défendaient les infectionnistes[130]. Finalement Nicolas CHERVIN fit irruption dans le débat. Ce dernier pensait que l'éradication de la fièvre jaune s'obtiendrait par des réformes sociales, à commencer par la suppression des quarantaines. Ensuite il demanda l'arrêt de la construction des lazarets. Enfin il soumit à l'académie de médecine une pétition contestant les conclusions de PARISET et rassemblant 839 signatures, suite à quoi l'académie nomma une commission spéciale pour réétudier la fièvre jaune. En voici les conclusions : « La commission à la presque unanimité pense que les documents de M. CHERVIN (en admettant comme exact les faits qu'ils contiennent) méritent l'attention la plus sérieuse, qu'ils augmentent considérablement la masse des observations en faveur de l'opinion de la non contagion de la fièvre jaune, et qu'ils pourraient concourir puissamment à établir en principe cette non contagion si, dans l'état actuel de la science, cette question pouvait être résolue. ».[131]. Après les Trois Glorieuses, CHERVIN devint membre de l'académie de médecine et fut considéré comme l'expert en matière de fièvre jaune jusqu'à sa mort en 1843. Pendant toutes ces années PARISET et BALLY gardèrent le silence. L'académie fit de son mieux pour éviter un nouveau débat lors de l'épidémie de Gibraltar en 1829 pour laquelle aucune cause locale n'était retrouvée. Le gouvernement « bourgeois » de Louis Philippe portait plus d'intérêt aux mesures libérales et commerciales que ses prédécesseurs. Ainsi toutes les mesures de quarantaine pour la fièvre jaune furent abolies en 1845[131].

3 CONSEQUENCES ECONOMIQUES, POLITIQUES ET LITTERAIRES DE L'EXPEDITION DE BARCELONE.

3.1 Impact économique des théories infectionnistes et contagionistes.

Le succès de chacune de ces deux théories peut être analysé au point de vue économique et géographique. En effet la théorie contagioniste était majoritairement admise dans les pays du sud de l'Europe dont les économies étaient de type protectionniste. Les quarantaines s'intégraient sans difficulté dans ce genre d'organisation jalonnée de barrières douanières. L'Europe du nord par contre fut dès le XVIIIe siècle marquée par les idéologies libérales et individualistes. Cette époque correspond aux luttes pour le droit de voter, de se faire élire, de penser librement, et d'un point de vue économique, de faire du commerce librement. Or la thèse contagioniste impliquait la restriction de plusieurs droits individuels : droit de circuler et droit de faire du commerce. L'idée de policer la santé apparaissait difficilement compatible avec ces libertés individuelles pour lesquelles on était en train de se battre. Or ces idées étaient beaucoup plus répandues dans le nord. Le corps médical français était plus favorable à une approche où le médecin lutte avec le patient et la société pour fortifier le tempérament, qu'en se faisant l'apôtre de mesures d'hygiène et de contrôles sanitaires[132].

3.2 Fièvre jaune et fièvre politique.

Il est à première vue surprenant que l'opinion publique française ait prêté une telle attention aux malheurs de la Catalogne. Une certaine appréhension, traduite par des mesures sanitaires, était bien normale, mais la médiatisation explosive qui s'ensuivit conduisit à deux types d'interprétation. Pour les historiens du XIXe siècle (VAULABELLE, BEOLCHI), la formation du cordon sanitaire fut décidée par les Tuileries avec l'arrière pensée de faire barrage au libéralisme espagnol qui venait de naître. Les monarchistes français pouvaient craindre une répétition du scénario de l'épidémie de 1819 au cours de laquelle les révoltes occasionnées par la fièvre jaune furent canalisées par le général RIEGO pour forcer le roi FERDINAND VII à jurer la Constitution de Cadix. Selon la plupart des historiens du XXe siècle (P.L. LAGET et E.A. HEAMAN et L. F. HOFFMANN), l'engouement unanime des partis pour l'intervention en Espagne s'est formé initialement autour d'un projet de coopération médicale auquel PARISSET donnait de forts accents de réconciliation nationale en soutenant les libéraux et les

bonapartistes qui avaient fui la police de la restauration tandis que sous le haut patronage de CHATEAUBRIAND le parti légitimiste encourageait les partisans des Bourbons à soutenir les sœurs de saint Camille par leurs dons. Pendant toute l'épidémie, les journaux rapportèrent les moindres détails sur la situation à Barcelone. Les interprétations de la maladie débordèrent les milieux médicaux donnant naissance à une profusion de reportages, de pamphlets, de poèmes, de romans, de lithographies ayant pour thème ce fléau, terrible certes, mais qui était passé inaperçu deux ans auparavant. Les quarantaines furent établies et les principaux ports fermés sans que cela ne soulève de contestation. En décembre 1821, l'épidémie finissait à peine de sévir en Espagne que des complots insurrectionnels furent découverts dans plusieurs villes de France, à Belfort et à Saumur en décembre 1821, puis le 24 février 1822, le général BERTON se rendit maître de Thouars. Il est donc certain que la Restauration comprit rapidement le parti qu'elle pouvait tirer de l'épidémie. Il y avait certes quelque risque à concentrer des troupes sur la frontière, où elles seraient particulièrement vulnérables à la propagande libérale[133]. C'est particulièrement sur ce point que l'amalgame est sensible entre contagion de la fièvre jaune et contagion des idées politiques. Comme l'avoue CHATEAUBRIAND, le gouvernement des Tuileries croyait risquer gros : « en exposant ses soldats à la double contagion de la peste américaine et de la révolution espagnole. »[134]

Il n'était pas étonnant à cette époque de voir le discours médical se fondre non seulement dans le discours politique mais aussi religieux, la cause des Bourbons étant étroitement liée à celle de l'Eglise. Ainsi, dans le journal ultra, *La Quotidienne*, du 4 novembre 1821, un article signé A...attribue l'épidémie de Barcelone à une cause céleste : « A mesure que la révolution s'avance, tous les fléaux accourent pour lui servir de cortège, et chaque attentat qu'elle essaye sur la religion et la royauté apporte avec lui son châtiment soudain et manifeste (...) Toutes les vengeances sont déchaînées sur Barcelone et les milliers de morts que la fièvre y entasse déclarent assez haut la colère céleste. »[135]. Dans le journal de Paris on assure au contraire que le Ciel a décidé de confondre les réactionnaires en mettant fin à l'épidémie : « On a déjà relevé avec une juste indignation la cruelle préoccupation des écrivains qui, mêlant au venin de la contagion le poison des passions politiques, cherchent à irriter le fléau de la peste par celui des guerres civiles, et à désespérer la douleur par l'idée d'un châtiment de Dieu. Le Ciel, en arrêtant ce fléau destructeur, répond comme toujours, par la clémence, aux hommes qui osent provoquer sa colère contre leurs semblables. » [136]. L'épisode du *Gran Turco* raviva le débat sur l'esclavage. Certains poètes refusant de faire intervenir l'Éternel dans les affaires intérieures de l'Espagne pensent que c'est la traite des nègres qui a provoqué le courroux

divin : « [la fièvre jaune] a été importée de tous les lieux où l'on entasse des nègres pour le travail des sucreries. Dieu avait dit : l'homme mangera son pain à la sueur de son front ; l'anathème s'est tourné contre ceux qui, sans travail ont voulu se nourrir de la sueur vénéneuse des autres. » [137]. Enfin d'autres poètes proclament que Dieu fait expier aux Espagnols les fautes de CORTEZ et de PIZARRE. Quant à C-F BERTU, il est certain que : « Montezume sanglant à brisé son tombeau » pour crier vengeance contre ses tortionnaires[136].

3.3 La fièvre jaune et l'image du médecin dans la littérature.

3.3.1 L'image du médecin du XVIIe au XIXe siècle.

Si les interprétations de la fièvre jaune prêtaient à controverse dans les journaux de cette époque, le rôle du médecin qui combat l'épidémie au risque de sa vie fut unanimement salué. L'épidémie de Barcelone marque un point de rupture quant à l'image du médecin dans la littérature. Au cours du siècle des Lumières, les sciences naturelles en général et la médecine en particulier avaient bien acquis un grand prestige auprès des intellectuels. Mais jusqu'au XIXe siècle, quand un praticien apparaissait dans une œuvre d'imagination, c'était en général sous les traits d'un personnage burlesque ou ridicule. Cette image caricaturale s'explique au temps de Molière, étant donné l'ignorance des médecins. Encore en 1789, la faculté de médecine de Paris comptait seulement six chaires, on y disséquait en tout et pour tout deux cadavres par an, et les élèves, au nombre de soixante, n'avaient aucun contact avec les malades. Un enseignement tout théorique, qui consistait principalement à commenter les autorités, leur était dispensé. CABANIS, GUILLOTIN, BICHAT, opérèrent la réforme que nous avons étudié. Sous l'Empire, Napoléon favorisa les études médicales par la création de bourses ce qui engendra une génération de médecins et un service de santé à la mesure des armées impériales. Les caricatures de Louis Léopold BOILLY montrent assez bien la métamorphose du corps médical (cf. Fig. 26, 27). Au fil des batailles, l'image du médecin s'impose à côté de celle des héros militaires. Il est à cet égard significatif qu'en 1805, l'Académie Française récompense pour la première fois depuis sa création une œuvre littéraire à sujet médical : *Épître à Forlis, jeune médecin* qui reçoit une mention honorable au concours de poésie. Etienne PARiset fut le conseiller scientifique de l'écrivain Casimir DELAVIGNE qui concourait en 1815 pour le prix de l'Académie Française ayant pour thème, cette année là, un sujet purement médical : *La découverte de la vaccine*. DELAVIGNE avait accompagné PARiset en province dans ses

tournées et l'avait vu vacciner. Le futur héros de Barcelone le conseilla pour la rédaction de son poème qui remporta un accessit[138].



Fig. 32



Fig. 33

Fig. 32, 33 : Le portraitiste L. L. Boilly exécuta durant les années 1820, de multiples caricatures médicales

3.3.2 Descriptions médicales et romantisme macabre.

Très lancé dans les milieux mondains, Etienne PARISET entretenait, lors de l'épidémie de Barcelone, des relations avec les principaux journaux parisiens (Le Moniteur, L'Universel, Le Spectateur Littéraire et Politique, Le Journal des Débats...). Ceux-ci ouvrirent largement leurs colonnes aux lettres que les membres de la commission leurs envoyaient. Lettres tellement nombreuses qu'on peut se demander si le souci de correspondance n'avait pas primé sur celui de la recherche. Sur le mode pathétique, PARISET décrivit avec force détails les horreurs de la fièvre jaune. Dans ses relations, les écrivains trouvaient le sujet de tableaux farouches et terrifiants propres à griser le lecteur. Un épisode particulièrement affreux rapporté dans une lettre de PARISET à son épouse et publié dans tous les journaux fut transcrit en vers par au moins trois poètes (CHAMPLAIN-DELA TOUCHE, C. F. BERTU et C. BERRIER). PARISET raconte que dans la rue Nomada, on avait trouvé les cadavres d'un homme et de sa femme, morts depuis plusieurs jours. Leur enfant poussé par la faim, avait rongé le sein de sa mère. Voici comment le poète Constant BERRIER décrit la mort de l'enfant :

Ici le nouveau né, par la faim oppressé,
Interroge le sein que la mort a glacé,
S'épuise à le presser de ses lèvres avides
Et meurt en déchirant les mamelles arides[139].

PARISET fut soupçonné d'avoir imaginé cette scène macabre, mais elle est signalée par les sœurs de saint Camille ainsi que par des médecins espagnols. Ce romantisme réaliste, recherchant complaisamment des effets d'épouvante commença à s'imposer en littérature à la suite de l'épidémie de Barcelone.

3.3.3 Début de la littérature médicale.

L'expédition marque aussi le début de la littérature médicale. BALZAC et FLAUBERT sont connus pour avoir documenté leurs tableaux réalistes de la société à partir de descriptions médicales. Avant eux et dans un genre mineur, des écrivains intégraient le vocabulaire médical dans leur description de la fièvre jaune. C'est le cas du docteur Etienne SUCRET faisant, en vers, la liste des symptômes de la fièvre jaune dans son poème sur le dévouement des médecins français... :

Le typhus ictérode a ces symptômes-ci :
L'épigastre ressent des douleurs déchirantes,
Un vomissement noir, des crises décevantes,
Hémorragies, ardeurs, sommeil laborieux ;
Des rêves effrayants, le corps jaune et les yeux ;
Hoquets, météorismes, extrémités glacées ;
Le cerveau ne perçoit que de tristes idées ;
Le poulx ou fort ou faible est bien vite détruit ;
Dans trois jours, neuf au plus, de gangrène on périt[140].

3.3.4 Le médecin : dernier espoir de la société.

Dans la plupart des publications, les prouesses des médecins français et des sœurs sont mises en valeur par la comparaison entre leur héroïsme figé dans le courage et l'abnégation, contrastant avec la lâcheté des Catalans qui, cédant à l'aveugle instinct de conservation, favorisent les ravages dont ils sont victimes. Dans son roman, *La sœur de Saint Camille*, Girard de PROPIAC relate sans optimisme l'attitude des Catalans face à l'épidémie : « La terreur qui glace les âmes, a éteint en elle tout sentiment d'humanité. Le Catalan a perdu la noblesse qui le caractérise. Sourd aux cris de son semblable, de son frère, il le voit, d'un œil sec, et le spectacle des cadavres restés dans les champs sans sépulture, loin de le toucher, ne lui inspire qu'une sombre horreur, qui ajoute à sa Barbarie. » [141]. Les médecins et les sœurs, par leur attitude résolue parviennent à leur rendre espoir. Au-delà des clichés que cette littérature véhicule, les écrivains ont pressenti que, sous l'effet d'une catastrophe, la masse risquait fort de perdre son humanité. Cette approche sociologique fait figure de nouveauté dans la littérature. Les médecins et les sœurs sont les croquis préliminaires des héros modernes qui, par leur action personnelle peuvent contrecarrer les forces obscures de l'inconscient collectif.

CONCLUSION

Si la célébrité de PARISSET est intimement liée à la politique, l'oubli dans lequel il est tombé ensuite l'est également. En désavouant l'expansionnisme colonial de Charles X, puis le libéralisme de Louis Philippe, il a clairement montré son indépendance et s'est affiché jusqu'au bout comme un modéré, quitte à se faire exclure de la sphère politique.

N'ayant pas fait de découverte scientifique notable, les historiens de la médecine ne se sont généralement penchés sur ses éloges que pour y puiser des informations sur ses contemporains. Pourtant, au vu de la science actuelle, il apparaît clairement que ses synthèses scientifiques méritent qu'on s'y attarde. PARISSET possède en effet ce talent remarquable de départager dans la confusion des théories contradictoires de son époque, ce qui relève d'une réalité scientifique de ce qui reflète les passions politiques et les superstitions de son temps. Ce qui semblait, aux yeux de ses adversaires, dicté par l'opportunisme et la provocation, apparaît aujourd'hui comme le résultat d'un examen critique consciencieux.

Il est un précurseur de la médecine sociale, il a fait prendre conscience à ses contemporains de l'utilité de mesures générales et nécessairement politiques pour assurer des objectifs de santé publique. N'ayant que peu de contact avec les malades, on lui reprocha un mode de vie mondain. C'est pourtant sa fréquentation des milieux mondains qui lui permit d'imposer une image nouvelle du médecin. Avec lui le médecin est devenu l'intermédiaire indispensable entre le pouvoir et le peuple, celui qui assure la cohérence de la société.



Fig. 34 : Réunion de trente cinq têtes d'expression, par Louis Léopold Boilly, vers 1824.
(Musée des beaux arts de Tourcoing)

Aucun des personnages de cette scène n'est formellement identifié à part le père de l'artiste pleurant au centre. Louis BOILLY s'inspirait des célébrités de son époque pour réaliser ses fameuses « grimaces » dont les expressions ne sont pas sans rappeler les peintures de la folie au moment même où la caricature de presse connaissait un développement sans précédent. Les archétypes de la société sous la Restauration sont représentés : anciens combattants de la Grande Armée, bourgeois, paysans... La figure longiligne, austère et affublée d'un strabisme divergent en haut à gauche semble inspirée du duc d'Artois (futur Charles X). En bas à droite, une figure replète et frappée d'étonnement évoque Louis XVIII. On peut penser qu'entre le personnage central et l'acteur grimé en Pierrot de la commedia dell'arte, l'artiste a représenté le docteur Pariset en plein exercice oratoire. La bibliographie communiquée par le musée des beaux arts de Tourcoing ne permet pas actuellement de répondre à cette question. Le débat reste ouvert.

BIBLIOGRAPHIE

1. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISET, lu dans la séance publique annuelle du 14 décembre 1847*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **tome 13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 43.
2. GRIGNON, G., *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, histoire des sciences et techniques*. 1993, ed La Serpenoise, Metz.
3. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISET, lu dans la séance publique annuelle du 14 décembre 1847*. Mémoires de l'Académie de médecine, 1847. **tome 13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 44.
4. BADINTER, E.e.R., ed. *CONDORCET un intellectuel en politique*. 1988, Fayard: Paris. 125-126.
5. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISET, lu dans la séance publique annuelle du 14 décembre 1847*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **tome 13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 45.
6. REVEILLE-PARISE, D., *PARISET*. La Gazette Médicale de Paris, 1850. **num. 19**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 4.
7. PARISET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts pays, Grand (88).
8. QUINTREC, G.L., *Les fondements du monde contemporain*. 2001, Paris: Nathan. p. 184-186.
9. DUBOIS, F., *Eloge de E. PARISET, lu dans la séance annuelle du 14 décembre 1847*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 46.
10. REVEILLE-PARISE, D., *PARISET*. Gazette Médicale de Paris, 1850. **num. 19**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 5.
11. PARISET, m., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISET*. 2000(Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88)).
12. BOUSQUET, M., *Discours prononcé sur la tombe de PARISET au nom de l'Académie Royale de Médecine*. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine, 1847. **tome 13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 878.
13. SAINTE-BEUVE, C.A., *Éloges académiques de M. PARISET, publiés par M. DUBOIS (D'AMIENS)*. CAUSERIES DU LUNDI, 1850. (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NANCY): p. 398-401.
14. SAINTE-BEUVE, C.A., *Éloges académiques de M. PARISET, publiés par M. DUBOIS (D'AMIENS)*. LES CAUSERIES DU LUNDI, 1850(BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NANCY): p. 398-399.
15. Maître LECERF, n.à.P. *contrat de mariage entre Etienne PARISET et Elisabeth Yvon*. le 2 brumaire an XI (24 octobre 1802 [cited.
16. PARISET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. 8.
17. HAHN, L., *dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, ed. MASSON. Vol. 21. 1885, Paris. p. 342.

18. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 51.
19. PARISSET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. 11-12.
20. PARISSET, E., *Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix en 1819*, ed. AUDOT. 1820, Paris. p. 1.
21. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 52-53.
22. LACHAISE, C., *Les médecins de Paris jugés par leur oeuvre statistique scientifique et morale*, ed. C. SCHAILE. 1845, Paris. p. 634.
23. LE MONITEUR, 14 octobre 1819(bibliothèque universitaire de la faculté de droit).
24. LE MONITEUR, 7 octobre 1819(bibliothèque universitaire de la faculté de droit de Nancy).
25. PARISSET, E., *Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix en 1819*, ed. AUDOT. 1820, Paris. 1-17.
26. PARISSET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays. p. 6.
27. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 27-38.
28. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 55.
29. HAEAMAN, E.A. *the rise and fall of anticontagionism in France*. 1995 [cited.
30. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 17.
31. LE MONITEUR, 29 septembre 1821(bibliothèque universitaire de la faculté de droit de Nancy).
32. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune observée en Espagne, et particulièrement en Catalogne dans l'année 1821*. 1821, Paris. 467-512.
33. REVEILLE-PARISE, D., *PARISSET*. La Gazette Médicale de Paris, 1850. **19**(bibliothèque municipale de Nancy): p. 7.
34. PARISSET, M., *le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. 7.
35. PARISSET, E., *Eclaircissements communiqués à l'Académie Royale de Médecine, dans sa séance générale du 5 juin 1827, par M. PARISSET, en réponses aux allégations consignées dans le rapport précédent contre la commission médicale envoyée à Barcelone en 1821*, ed. J.-B. Baillièrè. 1827, Paris.
36. SAINTE-BEUVE, C.A., *Éloges académiques de M. PARISSET, publiés par M. DUBOIS (D'AMIENS)*. LES CAUSERIES DU LUNDI, 1850(bibliothèque municipale de Nancy): p. 395.
37. REVEILLE-PARISE, D., *PARISSET*. Gazette Médicale de Paris, 1850. **19**(bibliothèque municipale de Nancy): p. 7-8.
38. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 58.
39. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.-B. Baillièrè. Vol. 1. 1850, Paris. 21-92.
40. DUBOIS, F., *Eloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 59.
41. HARTLEBEN, H., *Lettres et journaux de Champollion le Jeune, écrits pendant le voyage d'Égypte*. 1909, Paris.
42. LE MONITEUR (avril à septembre 1828), 1828(bibliothèque universitaire de la faculté de droit de Nancy).

43. PARISSET, E., *Mémoire sur les causes de la peste et sur les moyens de la détruire*. Ann. d'hyg. publ. et de med. lég, ed. E. CROCHARD. 1831, Paris. 107-118.
44. LE MONITEUR, 31 mars au 14 avril 1828 (bibliothèque universitaire de la faculté de droit de Nancy).
45. VAXELAIRE, J.-C., *Mémoires d'un vétéran de l'Ancienne Armée (1791-1800) siège de Mayence, pacification de la Vendée, campagne d'Egypte*. Ch. DELAGRAVE, ed. H.G. Villars. 1899, paris. p. 130.
46. DUBOIS, F., *Éloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 59- 62.
47. LE MONITEUR, 24 mai 1830.
48. PARISSET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. 10-11.
49. PARISSET, E., *Mémoire sur les causes de la peste et sur les moyens de la détruire*. Ann. d'hyg. publ. et de med. lég, ed. E. CROCHARD. 1831, Paris. 97-138.
50. VIDOCQ, E.F., *considérations sommaires sur les prisons, les bagnes, et la peine de mort in les voleurs*, ed. R. Laffont. 1998, Paris. 838-855.
51. PARISSET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. p. 11.
52. PARISSET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. annexe 8.
53. PARISSET, M., *Le fabuleux destin d'Etienne PARISSET*. 2000, Association Patrimoine des Hauts Pays, Grand (88). p. 13.
54. ARISTOTE, *Métaphysique*, ed. Pocket. 1991, Paris. p. 39.
55. <http://www.cosmovision.com/ImagoMundi-sensualisme.htm>. *dictionnaire imago mundi*. [cited.
56. AL-KINDI, *DE RADIIS*, ed. é. Allia. 2003, paris. 85-102.
57. DESCARTES, R., *Des passions de l'âme, première partie, des passions en général et par occasion de toute la nature de l'Homme*, ed. Flammarion. 1996, Paris. 99-117.
58. TRACY, D.D., *Mémoire sur la faculté de penser*, ed. Fayard. 1992, paris. 43-50.
59. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Bailliére. Vol. 2. 1850, Paris. 452.
60. BELLEGUIC, S.P.e.T. *Correspondance générale d'Helvétius* <http://www.utpjournals.com/product/utq/711/correspondances55.html>. University of Toronto Quarterly volume 71 2002 [cited.
61. [Http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/guillotin.html](http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/guillotin.html).
62. <http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/cabanis.html>.
63. DUBOIS, F., *Eloge de E. PARISSET*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1847. **13**(Archives de l'Académie de Médecine): p. 63-64.
64. SAINTE-BEUVE, C.A., *Éloges académiques de M. PARISSET, publiés par M. DUBOIS (D'AMIENS)*. LES CAUSERIES DU LUNDI, 1850(bibliothèque municipale de Nancy): p. 401.
65. TRACY, D.D., *Mémoire sur la faculté de penser*, ed. Fayard. 1992, Paris. 111-130.
66. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Bailliére. Vol. 2. 1850, Paris. 431.
67. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Bailliére. Vol. 2. 1850, Paris. 453.
68. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de médecine*, ed. J.B. Bailliére. Vol. 2. 1850, Paris. 466.
69. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Bailliére. 1850, Paris. 465.

70. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 2. 1850, Paris. 460.
71. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de médecine*, ed. J.B. Baillière. 1850, Paris. 451.
72. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Gallimard. 1972, Paris. 36-38.
73. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Gallimard. 1972, Paris. 42.
74. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Gallimard. 1972, Paris. 71.
75. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Gallimard. 1972, Paris. 133.
76. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Garnier. 1972, Paris. 610-611.
77. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 1. 1850, Paris. 229.
78. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine* ed. J.B. Baillière. Vol. 2. 1850, Paris. 449.
79. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 1. 1850, Paris. 263.
80. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 2. 1850, Paris. 440.
81. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*. 1850, Paris. 435.
82. BARUK, H., *La psychiatrie française de Pinel à nos jours*, ed. p.u.d. France. 1967, Paris. 3-16.
83. BARUK, H., *La psychiatrie française de Pinel à nos jours*, ed. P.U.d. France. 1967, Paris. 5.
84. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Gallimard. 1972, Paris. 581.
85. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 1. 1850, Paris. 225-228.
86. PINEL, P., *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, ed. Seuil. 2005, Paris. 30-42.
87. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 2. 1850, Paris. 469.
88. FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, ed. Gallimard. 1972, Paris. 170-175.
89. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 2. 1850, Paris 462.
90. FOUCAULT, M., *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 27-185.
91. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 35-36.
92. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 72.
93. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 187.
94. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 218.
95. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 201-202.
96. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* ed. Gallimard. 1973, Paris. 252.

97. FOUCAULT, M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère*, ed. Gallimard. 1973, Paris. 253.
98. Wyhe, J.v. *the history of phrenology on the web*
<http://pages.britishlibrary.net/phrenology/fjgall.html>. 1999-2002 [cited.
99. Wyhe, J.v. *the history of phrenology on the web*
<http://pages.britishlibrary.net/phrenology/organs.html>. 1999-2002 [cited.
100. FLOURENS, P., *De la phrénologie et des études vraies sur le cerveau*, ed. Garnier. 1863, Paris. 238-239.
101. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 2. 1850, Paris. 473.
102. PARISSET, E., *Histoire des membres de l'Académie Royale de médecine*, ed. J.B. Baillière. Vol. 1. 1850, Paris. 69.
103. LEURET, F., *Du traitement moral de la folie*, ed. J.B. Baillière. Vol. 1. 1840, Paris.
104. www3.uqar.quebec.ca/aptic/virus/historique.virus.htm.
105. *DICTIONNAIRE DES TERMES DE MEDECINE*, ed. Maloine. 1997, Paris.
106. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 552.
107. CHASTEL, C., *La "peste" de Barcelone. Épidémie de fièvre jaune de 1821*, ed. www.pathexo.fr/pdf/1999n5b/Chastel.pdf. 1999.
108. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 3.
109. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 4-5.
110. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821* ed. L. COLAS. 1823, Paris. 612.
111. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 608.
112. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 506.
113. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 11.
114. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 2.
115. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune; observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 553.
116. SUGAYA, N., *Bouvard et Pécuchet, l'exposition critique d'un paradigme médical*. *Revue Flaubert* n°4, 2004(www.univ-rouen.fr/flaubert/10revue/revue4/05sugaya.htm): p. 2-3.
117. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 473.
118. PARISSET, E., *Histoire de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 477-490.
119. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 491-492.
120. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 507-511.
121. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 417.
122. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 494.
123. PARISSET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 504-505.

124. PARISET, E., *Histoire de la fièvre jaune, observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 511.
125. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 23-26.
126. PARISET, E., *Histoire médicale de la fièvre jaune observée en Espagne, particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, ed. L. COLAS. 1823, Paris. 602-612.
127. HEAMAN, E.A., *Rise and fall of contagionism (University of Toronto)* 1995(www.cbmh.ca/archive/00000320/01/cbmhbhcm_v12n1heamann.pdf): p. 9.
128. LAGET, P.L., *Les lazarets et l'émergence de nouvelles maladies pestilentiennes au XIXe et au début du XXe siècle*. 2002(www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/002/pl1002.html): p. 3-4.
129. LAGET, P.L., *Les lazarets et l'émergence de nouvelles maladies pestilentiennes au XIXe et au début du XXe siècle*. 2002(www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/002/pl1002.html): p. 8.
130. HEAMAN, E.A., *Rise and fall of contagionism (University of Toronto)*. 1995(www.cbmh.ca/archive/00000320/01/cbmhbhcm_v12n1heaman.pdf): p. 10-11.
131. HEAMAN, E.A., *Rise and fall of contagionism (University of Toronto)*. 1995(www.cbmh.ca/archive/00000320/01/cbmhbhcm_12n1heaman.pdf): p. 11.
132. BERNIER, J., *L'interprétation de la phtisie pulmonaire au XVIIIe siècle*. (www.hst.ulaval.ca/Profs/jbernier/jbernier.htm): p. 50-51.
133. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 26-36.
134. CHATEAUBRIAND, *Congrès de Vérone, guerre d'Espagne*, ed. B. Avenarius, Leipzig, Paris. 34.
135. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 47.
136. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 49.
137. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 67.
138. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 55-56.
139. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 78.
140. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 75.
141. HOFFMANN, L.F., *La peste à Barcelone*, ed. P.U.D. FRANCE. 1964, Paris. 84.

LISTE DES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES CONSULTEES

- BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE DE PARIS
- BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NANCY
- BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE NANCY
- BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LA FACULTE DE DROIT DE NANCY
- BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (PARIS)
- BIBLIOTHEQUE MAZARINE (PARIS)
- ARCHIVES DU MUSEE DE LA POLICE DE PARIS



VU

NANCY, le 31 mars 2006

Le Président de Thèse

Professeur J. FLOQUET

NANCY, le 13 avril 2006

Le Doyen de la Faculté de Médecine

Professeur P. NETTER

AUTORISE À SOUTENIR ET À IMPRIMER LA THÈSE

NANCY, le 4 mai 2006

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY I

Professeur J.P. FINANCE

RESUME DE THESE

Etienne PARISSET (Grand, Vosges, 1770- Paris, 1847)

Médecin, journaliste, philosophe, écrivain, homme politique, naturaliste, tels sont, parmi tant d'autres, les fonctions qu'on attribua à sa mort au docteur PARISSET. Peu connu aujourd'hui, il fut pourtant un pionnier de la psychiatrie aux côtés de PINEL et ESQUIROL. Formé dans les cercles philosophiques parisiens, il s'acquit tout d'abord une réputation peu orthodoxe dans le monde médical. Il était aussi médecin des prisons mais c'est en tant que médecin des épidémies qu'il acquit la célébrité qui le fit entrer à l'académie. Hygiéniste militant, promoteur de la vaccination, chaud partisan de la contagion, il motiva le rétablissement des quarantaines en 1822. En 1842, il entre à l'académie des sciences au sein de laquelle il crée la Société Protectrice des Animaux. A sa mort, ses convictions d'aliéniste positiviste sont critiquées par les doctrinaires et ses opinions contagionistes sont battues en brèche par la politique libérale de cette époque, favorisant la théorie de la génération spontanée qui justifiait l'ouverture des frontières commerciales. Ainsi, ses premiers biographes nous transmettent l'image d'un homme trompé par ses préjugés et ignorent généralement ses fonctions de psychiatre. PARISSET fut essentiellement reconnu pour avoir été l'écrivain académique le plus productif après VICQ D' AZIR. Inspiré par les romantiques qui placent le peuple au centre de leur œuvre, en même temps qu'inspirateur des écrivains de son époque, PARISSET place la question sociale au cœur de sa réflexion. Il est reconnu par ses contemporains pour avoir, l'un des premiers, soulevé de grandes questions d'hygiène publique en France.

TITLE : Biography of the doctor Étienne PARISSET:

Doctor of the lunatics and doctor of epidemics during the early nineteen century

THÈSE : MÉDECINE GÉNÉRALE – ANNÉE 2006

MOTS CLEFS : Etienne PARISSET, éloges, contagionisme, lazaret, peste de Barcelone, fièvre jaune, idéologue, salon d'Auteuil, madame Helvetius, Bicêtre, salpêtrière, Flourens, Cabanis, Daunou, Pierre Rivière, médecine légale.

INTITULE ET ADRESSE DE L'UFR

Faculté de Médecine de Nancy

9, avenue de la Forêt de Haye

54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex